

**Regional Emergency Solar Power Intervention (RESPITE) Project
P179267**

Consolidated STAKEHOLDER ENGAGEMENT PLANS (SEPs):

Republic of Chad

Republic of Liberia

Republic of Sierra Leone

Republic of Togo

West Africa Power Pool (WAPP)

Advanced Draft

November 2022

REPUBLIQUE DU TCHAD



Unité-Travail-Progress



Ministère du Pétrole et de l'Énergie

Cellule d'Exécution du Projet

**PROJET D'INTERVENTION REGIONALE D'URGENCE EN ENERGIE SOLAIRE AU
TCHAD (RESPITE) - P179267**

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Septembre 2022

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	4
DEFINITION DE CONCEPTS CLES	5
I. INTRODUCTION	7
II. DESCRIPTION DU PROJET	8
2.1 ZONE D'INTERVENTION.....	8
III. OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET (ODP).....	8
IV. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	16
V. MÉTHODOLOGIE ET PRINCIPES DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	19
VI. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	22
VII. MÉTHODES DE MOBILISATION DIRECTE AVEC LES PARTIES PRENANTES.....	23
VIII. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA DIVULGATION D'INFORMATIONS.....	28
IX. EXAMENS DES COMMENTAIRES	28
X. PHASES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	29
XI. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	
XII. FONCTIONS DE GESTION ET RESPONSABILITÉS	30
XIII. MECANISME DE DIALOGUE ET DE GESTION DES PLAINTES (MDGP)	30
XIV. SUIVI ET REPORTING	38
XV. RAPPORTS AUX PARTIES PRENANTES	38
XVI. CONCLUSION	39
Annex 1 : Le Registre des réclamations excluant les plaintes liées aux EAS / HS.....	40

LISTE DES ABREVIATIONS

ADERM	Agence pour le Développement de l'Électrification Rurale et la Maîtrise de l'Énergie
AMO	Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage
ARSE	Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie Électrique
BM	Banque Mondiale
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
COVID-19	Maladie du Coronavirus 2019
DEELPC	Direction des Évaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuels / Harcèlement Sexuel
EDE	Exploitation Des Enfants
ER	Énergies Renouvelables
IDA	Association Internationale de Développement
MDGP	Mécanisme de Dialogue et de Gestion des Plaintes
MT	Moyenne Tension ; Tension comprise entre 1000 Volts et 66 000 Volts
MW	Méga Watt
NES	Norme Environnementale et Sociale
OCB	Organisations Communautaires de Base
ODP	Objectif de Développement de Projet
ONG	Organisation Non Gouvernementale
RESPITE	Projet d'Intervention Régionale d'Urgence en Énergie Solaire
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PIRECT	Projet d'Interconnexion des Réseaux Électriques Cameroun-Tchad
SCPE	Solutions de Cuisson Propre et Efficace
SNE	Société Nationale d'Électricité

DEFINITION DE CONCEPTS CLES

Abus sexuel : Toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p. 5).

Autres parties prenantes : L'expression « autres parties prenantes » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt quelconque dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels.

Exploitation sexuelle : Le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p.6).

Harcèlement sexuel : Tout avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle.

Groupes vulnérables : personnes qui peuvent être touchées de manière disproportionnée ou plus désavantagées par le (s) projet (s) par rapport à tout autre groupe en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans la consultation et la prise de décision processus associé au projet

Impacts environnementaux et sociaux : Les impacts environnementaux et sociaux s'apportent à tout risque potentiel ou réel : (i) sur l'environnement physique, naturel ou culturel, et (ii) aux impacts sur la communauté environnante et les travailleurs résultant de l'activité du projet à financer

Mécanisme de gestion des plaintes : Un mécanisme de gestion des plaintes est un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'amélioration à apporter au projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liés au projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties affectées par le projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce.

Partie prenante : selon le CES de la Banque mondiale (NES 10/Banque mondiale, version numérique, page 2) le terme « partie prenante » désigne les individus ou les groupes qui sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet) ; et qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

Parties affectées par le projet : L'expression « parties affectées par le projet » désigne les personnes susceptibles d'être négativement affectées par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales.

Personnes défavorisées ou vulnérables : L'expression « défavorisée ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière.

Travailleur du projet : Il s'agit de (a) toute personne employée directement par l'Emprunteur (y compris le promoteur du projet et/ou les agences de mise en œuvre du projet) pour effectuer des tâches qui sont directement liées au projet (travailleurs directs) ; (b) les personnes employées ou recrutées par de tierces parties pour effectuer des travaux liés aux fonctions clés du projet, indépendamment du lieu (travailleurs contractuels) ; (c) les personnes employées ou recrutées par les fournisseurs primaires de l'Emprunteur (employés des fournisseurs primaires) ; et (d) les personnes employées ou recrutées pour exercer un travail communautaire (travailleurs communautaires). Il s'agit des travailleurs à temps plein, à temps partiel, temporaires, saisonniers et migrants. Les travailleurs migrants sont des travailleurs qui ont migré d'un pays à l'autre ou d'une région d'un pays à une autre afin de trouver un emploi.

Risque environnemental et social : Le risque environnemental et social est une combinaison de la probabilité de la survenue de certains dangers et de la gravité des impacts dus à cette survenue.

Violence basée sur le genre : Expression générique qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Ces actes peuvent se produire dans la sphère publique ou privée (Directives du Comité permanent inter-organisations sur la violence basée sur le genre, 2015, p.5).

I. INTRODUCTION

Le Tchad dispose d'importantes ressources en combustibles fossiles et un excellent ensoleillement, mais le taux d'accès à l'électricité est l'un des plus bas au monde à 6,4 % contre une moyenne de 48 % en Afrique subsaharienne. Du fait que le système électrique de N'Djamena a environ 150 MW de capacité installée dont seulement 90 MW sont généralement disponibles, le Gouvernement tchadien a sollicité et obtenu un financement commun à quatre (04) pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest pour renforcer la capacité de production d'électricité déjà installée de manière thermique et utilise toujours du diesel polluant et du HFO, ce qui entraîne des coûts de production d'électricité supérieurs à 0,2 USD/kWh. La capacité existante est à peine suffisante pour répondre à la demande croissante à N'Djamena après le départ d'Aggreko, où l'approvisionnement en énergie à N'Djamena s'est détérioré pour faute de la chute d'environ 70 MW de la capacité disponible. Aussi, les récents accidents dans les centrales électriques ont encore aggravé la situation de l'approvisionnement en électricité laissant la plupart des quartiers de la ville à de fréquentes interruptions de l'alimentation électrique et certaines parties de la ville connectées au réseau sont privées d'électricité pendant des jours.

Le projet d'intervention régionale d'urgence en énergie solaire (RESPITE) vise à financer la capacité de production d'énergie renouvelable dans quatre pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Compte tenu de la persistance de la crise d'alimentation électrique à N'Djamena, le Tchad est inclus dans le projet pour répondre aux besoins énergétiques en urgence. L'objectif de l'intervention au Tchad est d'hybrider le réseau électrique de N'Djamena en ajoutant environ (30-40) MW de capacité solaire PV avec environ 60 MWh de stockage sur batterie.

Le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) fait partie des documents requis par la Banque mondiale en vue de garantir la performance environnementale et sociale du projet avec la participation et l'implication des parties prenantes pendant tout le cycle de vie du projet. Il identifie les principales parties prenantes affectées par le Projet, directement ou indirectement (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives au projet. Il décrit l'approche d'engagement et les stratégies permettant un engagement opportun, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Le PMPP décrira les moyens par lesquels le RESPITE communiquera avec les parties prenantes et comprend un mécanisme de dialogue et de gestion des plaintes par lequel elles peuvent faire part de leurs préoccupations, fournir des commentaires, des suggestions, des contributions ou porter des plaintes.

L'implication de la population locale est essentielle à la réussite du projet afin d'assurer une bonne collaboration entre le personnel du projet et les communautés et ensuite pour minimiser et atténuer les risques environnementaux et sociaux.

Le présent rapport du PMPP est structuré de la manière suivante :

- Description du RESPITE ;
- Brève description des activités de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Identification et analyse des parties prenantes ;
- Plan de mobilisation des parties prenantes ;
- Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes ;
- Mécanismes de dialogue et de gestion des plaintes ;
- Suivi et établissement des rapports du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.

II. DESCRIPTION DU PROJET

Le Tchad est un pays fragile à faible revenu, confronté à d'importants défis en matière de développement et dont les perspectives économiques sont encore entravées par la COVID-19 et les risques sécuritaires. La population du Tchad a atteint près de 17 millions de personnes à la fin de l'année 2021, dont 6,2 millions sont considérés comme extrêmement pauvres (mesurés sur la base de 1,9 USD/jour par habitant, PPA 2011). Environ 3 Tchadiens sur 4 sont en situation d'insécurité alimentaire. Plus des trois quarts de la population tchadienne vivent en zone rurale, et environ neuf dixièmes des pauvres du pays se trouvent en zone rurale. Le Tchad est confronté à un environnement géographique et géopolitique difficile ; cinquième plus grand pays d'Afrique, enclavé et traversé par le Sahara, il est sujet aux risques climatiques. La COVID-19 a eu un impact significatif sur l'économie du pays, celle-ci se contractant de 1,6 % en 2020 et de 1,2 % en 2021. L'économie est fortement dépendante du pétrole, les revenus du secteur représentant 9 % du PIB. Le Tchad a l'un des taux d'accès à l'électricité les plus bas d'Afrique, soit 6,4 %. L'accès à l'électricité est principalement limité à une douzaine de villes alimentées par des réseaux électriques isolés. La capitale N'Djamena seule représente environ 90 % des ventes d'électricité de la compagnie nationale d'électricité alors même que le système ne couvre qu'un tiers de la ville.

Le RESPITE vise à augmenter le taux d'accès à l'électricité au Tchad et plus précisément dans la capitale Ndjama à travers la capacité de production d'énergie renouvelable en hybridant le système du réseau existant de la Société Nationale d'Électricité (SNE). Au Tchad, le RESPITE contribuera à remplacer les coûteuses capacités de production d'électricité à partir de combustibles liquides, réduisant ainsi les coûts de l'électricité. La disponibilité d'une électricité moins chère contribuera à améliorer la situation financière de la SNE, ce qui lui permettra de réaliser les investissements nécessaires à la réhabilitation et à l'expansion du réseau. Grâce à la baisse du coût d'achat de l'électricité et à l'amélioration de la situation financière de la SNE, le gouvernement sera en mesure de réduire les aides/subventions financières (qui devraient représenter 1,4 % du PIB en 2022) qu'il accorde au secteur, ce qui permettra d'allouer davantage de ressources à d'autres besoins sociaux tels que l'éducation, la santé, l'alimentation, etc. Ainsi, les Tchadiens peuvent bénéficier d'avantages sociaux et économiques substantiels, outre le bénéfice direct d'un approvisionnement plus fiable et plus abordable. Avec un taux d'accès très faible, la capacité de l'END à financer l'expansion du réseau peut également contribuer à augmenter l'accès. Avec la mise en œuvre réussie de la première centrale solaire du pays grâce à ce projet, le secteur privé aura la confiance nécessaire pour entrer dans le secteur par ses propres moyens afin de développer l'énorme potentiel solaire présent dans le pays.

Au nombre des impacts positifs du projet, on notera : (i) l'amélioration des conditions de vie de la population de la capitale qui accéderont à l'électricité ; (ii) le développement d'activités génératrices de revenus (commerce, transformation des produits agricoles, vente de produits congelés...) ; (iii) la création de revenus financiers du fait des emplois permanents et temporaires qui seront créés au profit des populations locales, notamment les jeunes ; (iv) l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base grâce à l'électricité (conditions d'étude pour les élèves, meilleur fonctionnement des centres de santé, éclairage public...) ; (v) la création de nouveaux métiers artisanaux pour les hommes et les femmes (soudure, vulcanisation, coiffure, restauration) etc. Toutefois, la réalisation des investissements nécessaires à la mise en œuvre des activités du projet est susceptible d'engendrer des risques et impacts négatifs.

Les risques et impacts du projet durant les différentes phases de son évolution sont présentés dans le tableau 1 ci-après :

Tableau 1: Risques et mesures d'atténuation

Sources de risques	Risques identifiés	Mesures proposées
Phase préparatoire du projet y compris préparation des travaux		
Recrutement de la main d'œuvre	Risque de développement du travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les entreprises en charge des travaux à la nécessité de respecter l'interdiction d'utiliser les enfants sur les chantiers ; • Sensibiliser les communautés de la zone du projet à l'interdiction de recrutement des enfants comme la main d'œuvre locale ;
	Frustration sociale en cas de non-emploi de la main- d'œuvre locale	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les populations aux procédures de sélection, • Prioriser le recrutement de la main-d'œuvre locale non qualifiée en cas de besoin ; • Prioriser l'approche genre dans le cadre du recrutement de la main locale.
Libération et dégagement des emprises	Pertes de biens et d'actifs Perte de revenus et de moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des séances de sensibilisation et de communication avec les ménages impactés sur la nécessité de libérer les emprises ; • Recensement des personnes impactées • Inventaire des biens et évaluation des pertes • Paiement des compensations avant le démarrage des travaux ; • Libération et dégagement des emprises avant le démarrage des travaux.
Circulation des engins et véhicules de chantier pendant les travaux	Risque d'accidents de circulation et de chantiers ; Risque de pollution de l'air et des bruits sonores ;	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des sensibilisations sur les règles de sécurité routière et doter tous les chantiers de porte-drapeau pour réguler la circulation • Baliser et signaler les différents chantiers ; • Arroser les rues pour éviter de la poussière sur la communauté
Phase exploitation		

<p>Afflux de la main d'œuvre extérieure à la localité</p>	<p>Augmentation des risques de transmission des IST/MST/VIH-SIDA et COVID-19 ; Dégradation des valeurs culturelles du milieu (us et coutumes, etc.) ; Présence des comportements déviants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les usagers aux risques de contamination des IST/MST/SIDA et la COVID-19, • Doter tous les usagers de cache-nez puis installer des points de lavage des mains dans les endroits clés des sites ; • Organiser des séances de sensibilisation sur le respect des valeurs culturelles du milieu avec les communautés ;
<p>Interactions entre le personnel des chantiers et les populations locales</p>	<p>Risques de survenue de violences basées sur le genre (exploitation et abus sexuels et harcèlement sexuel...) et/ou de violence contre les apprenants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des populations et des travailleurs du projet aux risques liés aux EAS/HS, le contenu des codes de bonne conduite et les conséquences encourues par les coupables, • Élaborer et faire signer par le personnel des chantiers un code de bonne conduite, • Élaborer un plan d'action pour la prévention et réponse aux EAS/HS ; • Mettre en place un MDGP avec procédures spécifique de gestion des plaintes EAS/HS ; • Concevoir et implanter des panneaux de visibilité sur les sites des chantiers expliquant l'interdiction de la pratique des VBG/EAS/HS.
<p>Défaut de qualité des matériaux et équipements utilisés</p>	<p>Risque de dégradation précoce des infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la qualification des entreprises et élaborer et mettre en œuvre un manuel de gestion des infrastructures ; • Créer et former les comités de suivi des chantiers sur certaines normes à respecter ;
<p>Défaut d'informations et de sensibilisation des groupes vulnérables</p>	<p>Risques d'exclusion de certains groupes vulnérables y compris au sein du groupe cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser tous les groupes vulnérables aux conditions et la démarche en vue d'être pris en compte ; • Organiser des émissions radio dans les langues locales pour une large diffusion et une

		appropriation du projet par les parties prenantes.
--	--	--

○ **2.1 Zone d'intervention**

La zone d'intervention du Projet d'Intervention Régionale d'Urgence en Energie Solaire (**RESPITE**) est située à la périphérie Est de N'Djaména, dans la province du Chari Baguirmi, précisément dans la Sous-préfecture de Linia entre les villages Kartota et Ambounga (figure 1).

- Le site de la centrale photovoltaïque a été octroyé par le Gouvernement du Tchad par décret N°017/PR/PM/MATDHU/2017 portant rectificatif au Décret N°2413/PR/PM/MATUH/2015 portant affectation au profit du Ministère du Pétrole et de l'Energie d'un terrain de 100 hectares au village Kartota dans le Canton El-Fass dans la Sous-préfecture Rurale de Linia dans le Département de Chari-Baguirmi dans la Région du Chari-Baguirmi (figure 2).
- Les coordonnées géographiques suivantes définissent la position du site pour le RESPITE :

Bornes du site	Coordonnées
Pointe 1	E 21° 12' 7,676"
	N 12° 02' 57,048"
Pointe 2	E 21° 12' 7,701"
	N 12° 03' 29,604"
Pointe 3	E 21° 11' 34,624"
	N 12° 03' 29,604"
Pointe 4	E 21° 11' 34,600"
	N 12° 02' 57,022"



Figure 1: Carte de la zone d'intervention du projet RESPITE

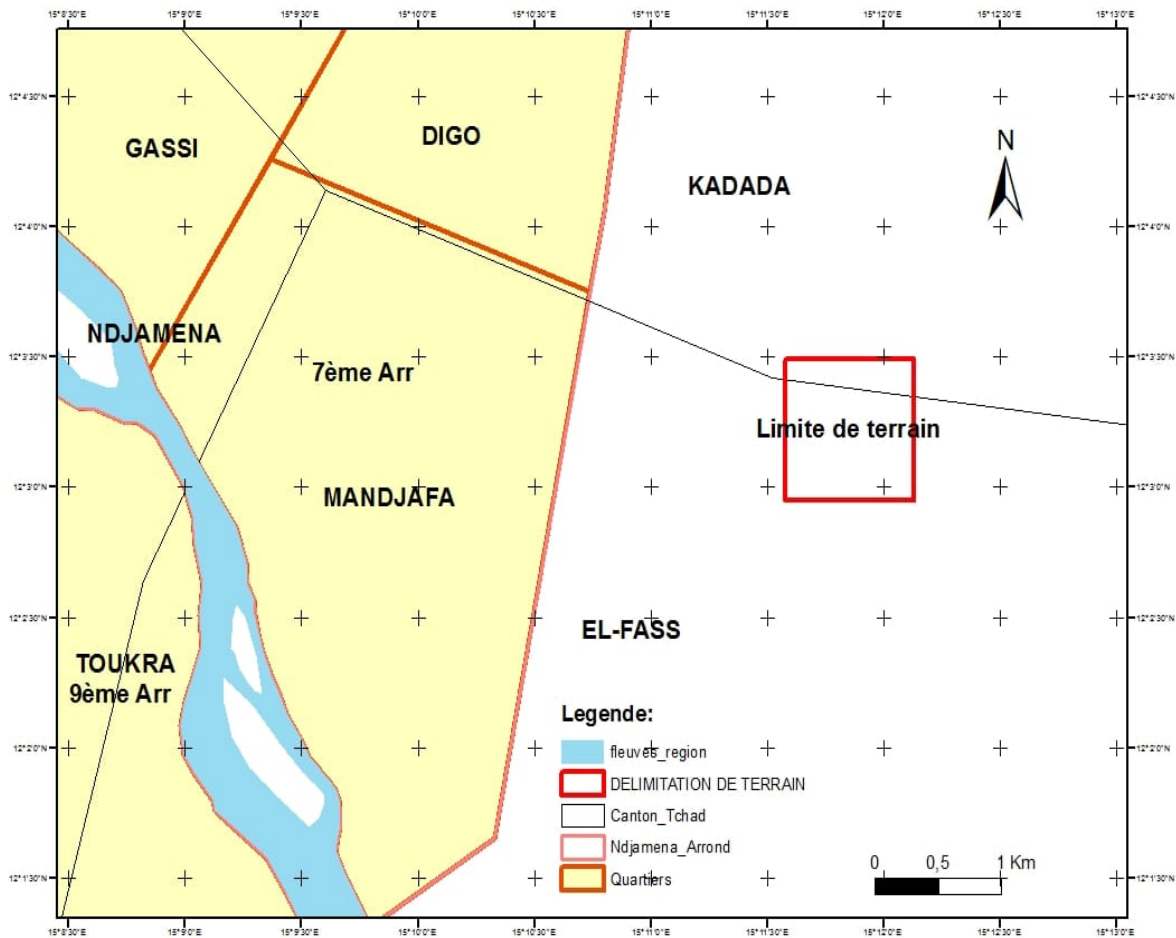


Figure 2: Localisation du site de la centrale de RESPITE

III. OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET (ODP)

L'objectif de l'intervention au Tchad est d'hybrider le réseau électrique de la capitale en ajoutant environ (30 – 40) Mwc de capacité solaire PV avec environ 60 MWh de stockage sur batterie. En plus de remédier aux pénuries d'électricité immédiate, le projet, par le biais d'un approvisionnement concurrentiel, assurera le développement du PV solaire et du stockage à moindre coût et établira des prix de référence pour l'énergie solaire à grande échelle au Tchad qui pourront être utilisées pour des projets ultérieures d'énergie solaire financés par le secteur privé par IPP.

Le projet comprend les composantes suivantes :

- **Composante 1** : Stockage solaire et par batterie au Tchad (équivalent de 57 millions de dollars IDA), pour financer le DSI pour le solaire PV, le stockage par batterie, la ligne de connexion, les améliorations possibles au niveau des sous-stations et un contrat d'O&M pour les 3-4 premières années.

- **Sous-composante 1A** : Construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 35 MWp à Gassi: Cette composante financera le DSI et l'O&M d'une centrale solaire PV au sol de 35MWp/30MWac avec stockage près de la sous-station existante de Gassi, ainsi que tous les investissements et travaux liés au réseau nécessaires pour la connexion de la centrale solaire PV et du stockage au réseau de N'Djamena et un contrat d'O&M pour les 3-4 premières années afin d'aider la SNE à renforcer ses capacités d'exploitation et de maintenance de la centrale solaire PV et du stockage.
- **Sous-composante 1B** : Soutien à la mise en œuvre du projet, supervision et assistance technique : Cette sous-composante soutiendra la capacité de mise en œuvre, la gestion du projet, les coûts de fonctionnement de l'UIP nationale, y compris les audits techniques et financiers du projet. Elle financera également le recrutement d'un bureau d'études pour superviser et contrôler la qualité de la mise en œuvre des travaux d'ingénierie financés par le projet.
- **Composante 2**: Gestion de projet et assistance technique.

IV. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Le bénéficiaire direct du projet est le Ministère du Pétrole et de l'Énergie (MPE) et la Société Nationale d'Electricité. Les parties prenantes du projet sont définies comme des particuliers, des groupes ou d'autres entités.

a. Parties affectées par le projet

Les travailleurs directs du projet, les Associations de la Société civile, les communautés locales en générales et en particulier celles qui sont proches du site des travaux, pouvant être directement touchées par la gestion des déchets issus des travaux de génie civil, les groupes vulnérables et désavantagés au niveau communautaire n'ayant pas les moyens d'accéder par elles-mêmes aux sources énergétiques. Pour ces groupes, des mesures spécifiques seront prises afin de faciliter leur accès aux bénéfices du projet.

Les parties prenantes institutionnelles touchées et concernées par le projet sont les suivantes : le Ministère du Pétrole et de l'Energie (MPE) assumera la responsabilité globale de la mise en œuvre du RESPITE. Il fournira des orientations stratégiques, exercera une supervision du projet et assurera la coordination entre les différents organismes impliqués, notamment la Société Nationale d'Électricité (SNE), l'Agence pour le Développement de l'Électrification Rurale et la Maîtrise de l'Énergie (ADERM), l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie Électrique (ARSEE). La gestion quotidienne sera déléguée et le choix sera convenu avec le MPE.

Par ailleurs, les parties affectées dans le cadre du RESPITE sont :

Les propriétaires ou les utilisateurs terriens : ils sont ceux dont les terres sont dans l'emprise de la superficie affectée par le projet et pour les terrains communaux traversés par la ligne devant servir au transport d'énergie vers les postes de la SNE ; Les communautés touchées et concernées (quartiers Mandjafa, Bakara, Amdjamena Borno, Klessoum et Linia) par le projet sont aux alentours de la Sous-station Electrique du quartier Gassi qui sont susceptibles d'être affectées par le Projet en raison de

ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. ;

- les travailleurs directs du projet pour les petites œuvres de réhabilitation et rénovation;
- les Associations de la Société civile ;
- les communautés locales enérales et en particulier celles qui sont proches des centrales électriques qui seront construites, et pouvant être directement touchées par la gestion des opérations d'exploitation de ces centrales, les groupes vulnérables. Ces derniers sont constitués des personnes qui, en raison d'une caractéristique particulière, comme le sexe, l'âge, l'origine ethnique, le handicap, la situation économique ou le statut social, peuvent davantage être affectés par le processus d'acquisition des terres, ou qui ont une capacité plus limitée que les autres à profiter des mesures de compensations ou de restauration de moyens de subsistance.

b. Autres parties prenantes intéressées par le projet

Les autres acteurs qui pourraient être intéressés par le projet à cause de son emplacement, du secteur d'activité ou des acteurs participant au projet etc. Il pourra s'agir de représentants de l'administration locale, de responsables de communautés ou d'organisations de la société civile, en particulier celles qui œuvrent au sein des communautés touchées ou à leurs côtés.

Les autres parties intéressées par le projet sont :

- la SNE, ses services déconcentrés, les représentants des communautés locales : les autorités traditionnelles, les autorités locales (Communes), les leaders religieux, les leaders des Jeunes et des femmes, Les Organisation Non Gouvernementales intervenant dans le domaine de l'énergie ; Les organisations de la société civile par exemple les Associations des femmes telle que la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF) et ses membres affiliés).

Ces parties, particulièrement les représentants des communautés joueront un important rôle dans la sensibilisation et la mobilisation des communautés locales. Ces parties seront identifiées et impliquées dans le projet aussi à la phase de préparation que de mise en œuvre. La Cellule d'Exécution du Projet (CEP) travaillera en étroite collaboration avec ces parties intéressées du projet. La coopération et les négociations avec les parties prenantes tout au long de la préparation du projet, exigent souvent d'identifier également les personnes qui agissent en tant que représentants légitimes de leurs groupes respectifs de parties prenantes, à savoir les individus à qui les autres membres du groupe ont confié la charge de défendre les intérêts du groupe durant le processus de dialogue et de concertation avec le projet. Ces représentants peuvent fournir des renseignements utiles sur les réalités locales et être le principal moyen de diffusion des informations concernant le projet et le premier lien de communication ou d'échange entre le projet et les communautés visées ainsi que les réseaux qu'elles auront établis.

Ceci comprendra la consultation régulière avec les membres communautaires, notamment y compris des femmes et des membres des groupes vulnérables, pour garantir que les points d'entrée et le mécanisme conçu pour gérer les plaintes soient accessibles et appropriés et que les services fournis sont adaptés aux besoins des survivantes en cas d'incident de VBG/EAS/HS. Le projet élaborera aussi un plan de travail et de renforcement des capacités des membres des différentes commissions de gestion des

plaintes, y compris sur la gestion éthique et le référencement vers les services pour les plaintes VBG/EAS/HS. Les informations recueillies auprès des personnes du milieu communautaire aideront à ce que le Projet réponde à leurs besoins. Ces informations comprendront une analyse des risques de violence basée sur le genre (VBG), exploitation et abus sexuel (EAS), et harcèlement sexuel (HS) liés aux activités du projet. Le projet développera des relations de confiance entre les parties prenantes ce qui contribuera à des interactions proactives afin d'éviter, si possible, les conflits inutiles basés sur la rumeur et la désinformation. Le projet identifiera à travers l'engagement des parties prenantes les structures et processus à travers lesquels les conflits et plaintes seront gérés au lieu de tenter de les étouffer ; donnant ainsi au projet une meilleure compréhension des problèmes et des attentes des parties prenantes et en augmentant de ce fait les possibilités d'accroître la valeur ajoutée du Projet aux parties prenantes locales. En réponse aux risques de VBG/EAS/HS identifiés, le projet préparera un plan de prévention et de prise en charge des VBG/EAS/HS, parallèlement au mécanisme de gestion des plaintes, et le mettra en œuvre.

La vérification du mandat des représentants des parties prenantes (autrement dit le processus par lequel leur légitimité est confirmée et il est établi qu'ils sont les véritables défenseurs de la communauté qu'ils représentent) reste une tâche importante dans le processus de prise de contact avec les parties prenantes. Cette vérification peut se faire dans le cadre d'échanges informels avec un échantillon aléatoire de membres des communautés concernées et en prenant en compte leurs points de vue s'agissant des personnes à même de les représenter le plus efficacement.

Compte tenu du contexte de la COVID-19, l'identification des parties prenantes se fera davantage sur une base individuelle, ce qui exige différents moyens pour atteindre les personnes touchées.

Les principaux bénéficiaires sont ou pourraient être directement affectés par les activités du Projet, à savoir : des populations (les populations de la zone périphériques de N'Djamena, les petits commerçants (gérants des échoppes), les producteurs maraichers/des ménages exploitants agricoles ; et des ménages non exploitants agricoles ainsi que les éleveurs nomades.

Par ailleurs, certaines parties prenantes sont, à différents niveaux, impliquées d'une manière directe dans la coordination, gestion, mise en œuvre et suivi des différentes activités du projet.

Parties prenantes au niveau central :

- Le Comité de Pilotage sera composé des Secrétaires généraux du Ministère de l'Énergie et du Pétrole, du Ministère de l'Économie, de la Planification de Développement et de la Coopération Internationale, du Ministère de Développement Agricole, du Ministère des *Affaires Foncières*, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme, , Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance, du Ministère de la Santé Publique et de la Solidarité Nationale, le Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable et du Ministère des Finances et du Budget.

- La CEP, et des points focaux au niveau des départements ministériels.

• Parties prenantes au niveau de chacune des Communes participantes :

- Le Conseil communal des Communes participantes.

c. Communautés touchées et concernées par le projet

Les communautés touchées et concernées par le projet sont aux alentours de la Sous station Electrique du quartier Gassi qui susceptibles d'être affectées par le Projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes.

V. MÉTHODOLOGIE ET PRINCIPES DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Pour une meilleure approche de bonnes pratiques dans le cadre de la mobilisation des parties prenantes le projet adoptera les principes suivants :

Organisation de consultations publiques ouvertes à la communauté du quartier Gassi où il existe la sous station électrique et les autres quartiers aux alentours de la mise en œuvre du projet permettant leur participation active et sans intimidation ou coercition. Des détails seront fournis concernant les protocoles internationaux anti-transmission de la COVID-19 qui seront utilisés pour éviter l'infection et la transmission pendant ces consultations publiques. Les inLarge diffusion de l'information et opportunités pour permettre à diverses parties prenantes d'émettre des avis, de soulever des problèmes dont une analyse de solution est menée avec elles. La diffusion de l'information devrait permettre également d'établir des relations positives entre les communautés locales et le RESPITE.

Une participation inclusive basée sur l'accès égalitaire à l'information, avec une attention particulière aux groupes vulnérables (Femmes, jeunes filles et garçons, personnes âgées, les personnes handicapées, les filles-mères, les femmes cheffes de ménages, etc.), la prise en compte des besoins spécifiques de mobilisation et de participation de chaque partie prenante, particulièrement les femmes, les filles-mères, les jeunes, les personnes âgées ainsi que la prise en compte de la spécificité culturelle des divers groupes ethniques. Les parties prenantes seront identifiées afin d'améliorer la communication et de bâtir des relations solides. Le processus de participation au projet a pour but de ne pas faire d'exclus. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à participer au processus de consultation. Toutes les parties prenantes bénéficient d'un accès égal à l'information. La prise en compte des besoins des parties prenantes est le principe fondamental qui sous-tend le choix des modes de dialogue et de concertation. Il est important que le projet assure la prise en compte des opinions exprimées par tous les groupes et organisations identifiés, en tenant compte des principes d'égalité entre les sexes et de l'inclusion de tous les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées et handicapées, etc.). Des consultations ciblant les femmes et filles, ainsi qu'avec d'autres groupes vulnérables d'être exclus afin de comprendre leur perspective sur le projet et en particulier sur l'accessibilité aux bénéfices du projet, les obstacles et les risques sociaux.

Les mesures d'atténuation des VBG/EAS/HS feront également objet des consultations, notamment avec les femmes et les groupes particulièrement vulnérables telles que, les veuves, les femmes Cheffes de ménage, les femmes handicapées ou ayant en charge une personne handicapée, les filles et jeunes femmes, les filles mères, etc.). Il en est de même pour le suivi de l'exploitation au travail. L'appropriation du projet pour mieux prendre en compte les attentes de la communauté devra mettre en place une communication forte et un engagement citoyen pour recevoir le feedback des bénéficiaires, avec des stratégies particulières pour identifier les barrières à la participation des femmes et pour les surmonter. Ceci sera fait, par l'organisation des ateliers de consultation, des forums communautaires et l'implication des relais communautaires, les radios communautaires et les Organisations Communautaires de Base (OCB), y compris les groupements des femmes et autres parties prenantes vulnérables. Par rapport aux évaluations des risques et effets sociaux, l'emploi et condition du travail, la santé et sécurité des

populations, et la mobilisation des parties prenantes, il est impératif aussi de prendre en considération les orientations de la Banque mondiale sur la Note de Bonne Pratique VBG/EAS/HS.

VI. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

6.1. Participation inclusive

La consultation et la participation des parties prenantes reposent sur une démarche inclusive et participative conduite durant tout le cycle du projet, dans le but de construire autour des parties prenantes, une adhésion et un engagement effectifs et efficaces pour l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet. Sans être exhaustif, le processus de consultation et de participation des parties prenantes dans le cadre de RESPITE comprendra les activités suivantes :

- Identification et analyse des parties prenantes ;
- Planification de la stratégie de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Stratégie de diffusion de l'information ;
- Exécution de la consultation et la participation des parties prenantes ;
- Gestion des plaintes ;
- Stratégie de feedback et de retour de l'information aux parties prenantes.

Le projet est en train de faire des efforts considérables pour identifier et coordonner avec les institutions concernées et les autres acteurs des secteurs public et privé. Les activités ciblées dans le cadre du projet sont étroitement liées à celles soutenues par d'autres partenaires au développement qui interviennent dans la zone d'intervention du projet.

Le projet s'engagera avec les parties prenantes pour créer des synergies et des partenariats pour la mise en œuvre des activités du projet lorsqu'elles ont un avantage comparatif.

Le tableau illustre les séances prévues pour les consultations :

Acteurs/Parties prenantes	Date et lieu	Sujets / questions abordées
Parties prenantes des zones visitées (chefs traditionnels, paysans et agents étatiques en charge du développement rural, services techniques de la SNE)		Identification des potentielles parties prenantes des zones visitées et aperçu succinct des défis et opportunités
les autorités centrales et partenaires techniques et financiers à N'Djamena		Réunion d'échanges avec les autorités centrales et partenaires techniques et financiers à N'Djamena
Parties prenantes des zones visitées (gouverneurs, chefs traditionnels, pasteurs et agropasteurs, quelques femmes de pasteurs et agents étatiques en charge du développement rural, associations ou groupements, ONG, la société civile notamment les syndicats)		Consultations dans le cadre de la réalisation des documents environnementaux et sociaux (Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO), l'Etude d'impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'action de Réinstallation (PAR).

Toutes ces activités comportent un volet ou un aspect consultation, sensibilisation et implication des acteurs et bénéficiaires du projet.

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

- **Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes**

Le RESPITE communiquera suffisamment d'informations sur les risques et effets potentiels du projet dans le cadre de ses consultations avec les parties touchées et les autres parties concernées. Ces informations seront communiquées dans des délais raisonnables, dans un lieu accessible et sous une forme et dans des termes compréhensibles pour les parties touchées par le projet et les autres parties concernées, conformément à la NES no 10, afin que celles-ci puissent contribuer valablement à l'élaboration des mesures de conception et d'atténuation envisagées dans le cadre du projet.

La stratégie proposée dans le PMPP prévoit différents moyens pour consulter les parties prenantes touchées par le projet. À l'issue de ces consultations, il conviendra de publier un PMPP actualisé.

VII. MÉTHODES DE MOBILISATION DIRECTE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Il est essentiel de communiquer au public ce que l'on sait sur le projet RESPITE, ce qui est inconnu, ce qui est fait et les mesures à prendre régulièrement. Les activités de préparation du projet doivent être menées de manière participative, et être informées par les communautés et continuellement optimisées en fonction des commentaires de la communauté pour détecter et répondre aux préoccupations, aux rumeurs et à la désinformation. Les changements dans les interventions de préparation doivent être annoncés et expliqués à l'avance et élaborés en fonction des perspectives de la communauté. Une messagerie réactive, empathique, transparente et cohérente dans les langues locales via des canaux de communication fiables, utilisant des réseaux communautaires et des influenceurs clés et renforçant les capacités des entités locales, est essentielle pour établir l'autorité et la confiance.

7.1. Stratégie proposée pour la divulgation d'informations

Le RESPITE utilisera des supports de communication traditionnelle, ainsi que des canaux de communication de masse (télévision, radio, presse écrite, réseaux sociaux) et d'autres canaux de communications, qui sont :

- **Panneaux d'affichage** : les panneaux d'affichage peuvent bien fonctionner dans les collectivités rurales et impliquent aussi la diffusion d'informations par le biais des affichages au niveau des grandes voies de circulation et des entrées des lieux de travail. C'est un support approprié pour diffuser les informations. Les panneaux seront placés dans toutes les zones d'intervention.
- **Boîtes à images** : permettent de transmettre les messages à travers les images et touche les cibles et même non alphabétisés.
- **Lettres** : peuvent être utilisées pour transmettre des messages très spécifiques. Alternativement, cela est utilisé comme une méthode formelle pour demander de l'information et inviter les parties prenantes à participer à des événements de consultation.
- **Courriels** : largement utilisés pour la communication avec les agences gouvernementales, les ONG et d'autres acteurs institutionnels. Le partage d'informations, la sollicitation d'experts sur les sauvegardes et la diffusion de documents de sauvegardes directement aux principales

parties prenantes peuvent être effectués efficacement par courriel. En outre, la communication par courriel offre un accès direct aux parties prenantes lors de l'organisation de réunions.

- **Journaux** : les journaux sont généralement appropriés pour les annonces formelles ou pour atteindre rapidement un large éventail de parties prenantes. Il est important que le contenu du message soit soigneusement compilé, car il s'agit d'un moyen de communication à sens unique et susceptible de créer un quiproquo, un malentendu ou une confusion si elle n'est pas clairement écrite. Le RESPITE peut divulguer les informations clés (y compris les annonces de réunions de consultation) dans les journaux nationaux les plus populaires au Tchad.
- **Les médias audiovisuels**

Les principaux médias audiovisuels au Tchad sont la radio et la télévision. Radio et Télévision sont de bons moyens pour stimuler la sensibilisation et préparer les parties prenantes pour des événements plus importants ou une communication raffinée à venir. Ces médias audiovisuels sont utiles pour alerter le public sur les réunions communautaires planifiées. Afin de diffuser les informations, le RESPITE utilisera les médias suivants La Radio nationale ou provinciale/locale ou Communautaire ;

Les chaînes des Télévisions nationales dans tous les chefs-lieux des provinces des zones d'intervention du Projet.

7.2. Autres moyens de communication

- **Les numéros verts** : l'utilisation des numéros verts est toujours considérée comme la méthode préférée de communication en raison de l'accessibilité et de la rapidité. Avoir une discussion sur un téléphone afin d'assurer la compréhension mutuelle entre deux parties est plus rapide et plus facile par rapport à l'envoi d'un e-mail et en attente de réponses. Cette approche exige la compilation de bases de données antérieures avec numéros de contacts des parties prenantes clés pertinents.
- **Les crieurs publics** : Ces crieurs sont très efficaces pour la large diffusion des informations en langue locale.
- **De séances de théâtre et d'animation dans les langues locales** : permet de transmettre les messages à travers les images, les gestes, les communications orales et de toucher les cibles et même les groupes non-alphabétisés
- **Les méthodes de consultation des parties prenantes** seront adaptées aux cibles visées et aux thèmes abordés. Par exemple, dans toutes les stratégies de communication décrites dans ce document, les questions relatives à l'impact des activités du projet sur les filles et les femmes seront abordées et en particulier sur les risques de EAS/HS. Les consultations avec les femmes se tiendront de manière séparée de celles des hommes et seront impérativement animées par une/des femme(s). Les filles et les femmes seront également informées du contenu du code de conduite et consultées sur les moyens sûrs et accessibles par lesquels les survivantes d'EAS/HS pourraient signaler une méconduite ou une inconduite du personnel du projet, elles seront également informées des services disponibles pour les survivantes de la EAS/HS dans leurs communautés. Ces consultations se concentreront sur les tendances générales liées aux risques EAS/HS et les défis/obstacles auxquels les membres de la communauté (en particulier les femmes et les filles) sont confrontés et ne devront en aucun cas essayer d'identifier les survivant(e)s de la

violence ni identifier les cas d'expériences individuelles de VBG. Cependant, si une personne, pendant ou après la réunion de consultation, révèle la violence dont elle est survivante, la facilitatrice devra l'orienter vers le fournisseur de services de VBG le plus proche (les informations sur les services disponibles localement devant être recueillies avant les consultations).

a. Messages clés

Les messages clés pertinents pour les différentes composantes du RESPITE se sont développés en détails lors de la mise en œuvre du projet dans le but d'informer les parties prenantes du projet sur l'activité planifiée durant le cycle du projet.

- Qu'est-ce que le RESPITE ? Informez-vous sur le projet.
- Quels sont les composantes du RESPITE ?
- Participer aux consultations et aux activités du RESPITE;
- Impliquer les bénéficiaires pour leurs avis dans la mise en œuvre du projet ;
- Organiser la communication bidirectionnelle avec les bénéficiaires ;
- Présenter et discuter des impacts environnementaux et sociaux des travaux, y compris les risques d'exploitation et abus sexuel (EAS) et harcèlement sexuel (HS) ainsi que toute forme de VBG et les comportements interdits à tout travailleur du projet, au cours des phases de mise en œuvre du projet et proposer des mesures d'atténuation subséquentes ;
- L'appui de la Communauté pendant la mise en œuvre du projet est important ;
- Les offres d'emploi du projet seront annoncées par la CEP ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux des activités du RESPITE: hygiène, sécurité, VBG/EAS/HS ; travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets, y compris les risques liés aux déchets dangereux ;
- Les comportements interdits par les travailleurs du projet telle que décrit dans les Codes des Conduits et comment se plaindre au cas de non-respect ;
- Les objectifs de la réinstallation, la question foncière et les contraintes majeures ;
- Les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables ;
- La participation et l'implication des acteurs et des populations locales ;
- Le processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes ;
- Les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions;

Le mécanisme de gestion des plaintes y compris les informations sur les procédures séparées, confidentielle, et éthique qui seront offert aux survivant-es de VBG/EAS/HS (mais aucune sensibilisation avant que le mécanisme soit fonctionnelle).

-

PROPOSITION DE STRATÉGIE DE CONSULTATION

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux / dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation	Contenu du Projet ; Participation à la formulation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale Facilitation des consultations	Téléphone Réunion sur site par focus groupe ; Entretien individuel Diffusion documents projet	Pendant la préparation des instruments de sauvegarde E&S Salle de réunion des acteurs institutionnels Salle de réunion Banque mondiale / pendant la préparation	La coordination du RESPITE et les Spécialiste Sauvegarde environnementale et développement social SNE ; ADERM Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables	Équipe projet et les responsables du Ministère de l’Energie et du Pétrole
	Objectifs, Impacts et mesures d’atténuation des risques liés au projet, opportunités, moyens de participation	Mail Téléphone Réunion sur site Consultation parties prenantes Diffusion du résumé du projet Vidéo-conférence	Salle de réunion des acteurs institutionnels Salle de réunion Banque mondiale / pendant la formulation du projet	Spécialistes Sauvegarde environnementale et développement social du projet Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables Consultants ;	Les responsables des Ministères concernés, CEP

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux / dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Exécution	Contenu des documents de sauvegarde environnementale et sociale Méthodes de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales Échéance de mise en œuvre des activités de sauvegardes environnementales et sociales Rôle et responsabilités des différents acteurs chargés de la mise en œuvre	Mail Téléphone Réunion sur sites Diffusion documents Formations	Salle de réunion des acteurs institutionnels au cours de la mise en œuvre	MEP Comité de Pilotage du Projet TTL Projet CEP RESPITE Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables PAP potentiels	Comité de pilotage Spécialistes Sauvegarde environnementale et développement social
Suivi-évaluation	Indicateurs de suivi Méthodes/techniques de collecte des données Rôles des acteurs dans collecte données Période de collecte des données	Mail Téléphone Réunion sur site Diffusion documents Formation	Bureau CEP Banque mondiale	MEP Comité de Pilotage du Projet CEP RESPITE Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables	Spécialiste Suivi-Évaluation CEP

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques (ministères et structures concernés, etc.) ;
- Les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- Les ateliers d'information à l'intention des acteurs ;
- Les organisations de la société civile en s'appuyant sur les Associations des femmes telle que la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF) et ses membres affiliés) feront partie de l'équipe de mobilisation afin d'assurer l'engagement des femmes de manière confortable dans les activités du projet ;
- Les réunions publiques ou communautaires ou des focus groups seront régulièrement organisés dans les zones d'intervention du projet à l'intention des acteurs les plus éloignés. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.
- Les consultations avec les communautés seront organisées sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes à mobilité réduite et les autres personnes vulnérables. Si nécessaire, une assistance logistique serait fournie aux représentants des régions éloignées, aux personnes à capacité physique réduite et aux moyens financiers insuffisants pour leur permettre d'assister aux réunions publiques organisées par le Projet.

VIII. STRATÉGIE PROPOSÉE POUR INCORPORER LES VOIX ET POINTS DE VUE DES GROUPES VULNÉRABLES

Dans les cas où le statut vulnérable peut entraîner la réticence ou l'incapacité physique des personnes à participer à des réunions communautaires à grande échelle, le projet organisera des discussions séparées en petits groupes dans un lieu facilement accessible, ce qui permet au projet de contacter les groupes qui le souhaitent dans des circonstances normales. Pour faciliter les contacts, certaines des options permettant d'atteindre les groupes vulnérables sont suggérées :

- Identifier les leaders des groupes vulnérables et marginalisés pour tendre la main à ces groupes ;
- Impliquer les leaders de la communauté, les sociétés civiles et les ONG ;
- Organiser des entretiens individuels et des focus groups avec les personnes vulnérables dans différentes localités ;
- Faciliter l'accès de ces personnes au mécanisme de dialogue et de gestion des plaintes mis en place par le Projet.

Cette démarche sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du projet sur la base des résultats de la mission d'évaluation des risques sociaux du projet et les éventuels plans de gestion des risques sociaux.

IV. EXAMENS DES COMMENTAIRES

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, l'unité de coordination du projet comportera en son sein des experts en charge des questions environnementales et sociales. Ils seront chargés de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés. Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par courriel et courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de la CEP.

Les feedbacks compilés par le personnel dédié de la CEP du RESPITE sont partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Le cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Pour les personnes ne sachant ni lire, ni écrire, le projet doit leur assurer la traduction orale des documents. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La solution retenue (expliquée à la personne concernée) ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

X. PHASES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet par la stratégie de la redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

XI. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes portent essentiellement sur ressources humaines et financières.

Dans le cas du RESPITE, les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) seront les Spécialistes en sauvegarde environnementale et en développement social de CEP. Ils seront appuyés par les structures du projet présentes sur le terrain et les ONG locales avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

Les informations sur les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation, à savoir le numéro de téléphone, l'adresse, le courriel et l'intitulé du poste de cette personne, en l'occurrence l'expert en charge des sauvegardes sociales au sein de la CEP. Le tableau 3 ci-après donne la liste des personnes chargées de répondre aux commentaires et autres sollicitations :

Tableau 3 : Personnes en charge des commentaires

Personnes de contacts	Adresses physiques	Contacts
Coordonnateur du Projet	M. Bechir Ali Medellaye	Tél : + 235 66 21 53 57 Mail : b.medellaye@gmail.com
Spécialiste Développement Social	Alladoum Kemoral	Tél : 66 64 94 47/95 33 01 15 Mail : kemoral2@yahoo.fr
Spécialiste Environnementaliste	Oumar Barkaï Maïdemi	Tél : 66 06 62 76/93 98 93 83 Mail : barkai.oumar@gmail.com
Spécialiste Suivi Évaluation	Djemian Mongbé	Tél : 66 35 18 73 Mail : djemianmongbe@gmail.com
Spécialiste VBG	Beleya Bolongar	Tél : 66 87 95 16 Mail : bolongarbeleya@yahoo.fr
Spécialiste QHSE	Adoum Issa	Tel : 66 23 66 50 aboufati2014@gmail.com

○ Ressources financières

Les ressources allouées aux activités de mobilisation des parties prenantes seront intégrées dans les composantes du Projet. Un budget indicatif de 100 millions de F CFA est élaboré pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes (cf. tableau 4 ci-après) :

Tableau 4 : Budget estimatif des activités de mobilisation

Activités	Quantité	Coût unitaire (F CFA)	Total (en F CFA)
Publicité dans les journaux/radios/TV	20	3 000 000	60 000 000
Réunions de consultation (locations de salles, fournitures, dépenses diverses)	20	1 000 000	20 000 000
Audit de la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes	1	20 000 000	20 000 000
TOTAL			100 000 000

XII. FONCTIONS DE GESTION ET RESPONSABILITÉS

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. À ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité des Spécialistes en Sauvegardes Environnementale et Développement Social qui aurait une expérience antérieure en programmation VBG. Le Spécialiste en développement social animera le processus de mobilisation des parties prenantes. Il sera appuyé dans sa tâche par le Coordonnateur National, le Spécialiste suivi/évaluation et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités. Comme appui extérieur, le Spécialiste en développement social pourra compter sur le consultant(e) en VBG sur certaines thématiques telles que les EAS/HS.

Le Spécialiste en développement social travaillera en étroite collaboration avec les autres Spécialistes de la CEP (Spécialiste en Sauvegarde Environnementale, Spécialiste en Suivi/évaluation, Spécialiste en Passation des Marchés, Spécialiste en Gestion Financière, consultant(e) en VBG/EAS/HS, etc.) sous la supervision directe du Coordonnateur National. Le Spécialiste en développement social pourra compter sur la Direction des Evaluations Environnementales et de la Lutte Contre les Pollutions et les Nuisances (DEELCPN) pour son expertise nationale sur le plan de l'évaluation environnementale et sociale et les éventuels organismes d'intermédiation avec lesquels le projet va contractualiser.

Les informations seront transmises au Spécialiste en développement social à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord et peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

XIII. MECANISME DE DIALOGUE ET DE GESTION DES PLAINTES (MDGP)

13.1 Description du mécanisme de gestion des plaintes

Le Mécanisme de Dialogue et de Gestion des Plaintes (MDGP) est un « système permettant de répondre aux dolences, questions ou demandes de clarifications sur les projets, de résoudre les problèmes de mise en œuvre et de traiter efficacement les doléances ». L'intégration du MDGP dans les opérations financées par la Banque mondiale a longtemps été considérée comme un élément clé de la conception et la mise en œuvre des projets de développement.

Le principal objectif d'un Mécanisme de Dialogue et de Gestion de Plaintes (MDGP) est d'aider à résoudre les plaintes et les griefs d'une manière opportune, efficace et efficiente qui satisfasse toutes les parties concernées. Plus précisément, il fournit un processus transparent et crédible pour des résultats justes, efficaces et durables. Il renforce également la confiance et la coopération en tant que composante intégrante d'une consultation communautaire plus large qui facilite les actions correctives. Plus précisément, le MDGP :

- Fournit aux personnes concernées des moyens de déposer une plainte ou de résoudre tout différend qui pourrait survenir au cours de la mise en œuvre du projet ;
- Identifier, proposer et mettre en œuvre les solutions adéquates en réponse aux requêtes et suggestions soulevées ;
- Améliorer le dialogue entre l'équipe de la Coordination Nationale/Provinciale et les acteurs d'exécution/les populations concernées.

- Identifier et traiter rapidement les problèmes existants ou qui risquent d'exister avant qu'ils ne prennent une ampleur difficilement gérable ;
- Créer une relation de confiance entre les coordinations nationales et provinciales/ acteurs d'exécution et les populations concernées ;
- Favoriser la participation des populations concernées à la mise en œuvre du projet à travers l'intégration/prise en compte de leurs suggestions ;
- Atténuer les impacts négatifs éventuels liés à la mise en œuvre des activités du projet ;
- Renforcer sa crédibilité au niveau des bénéficiaires et parties prenantes.
- Veiller à ce que des mesures de réparation appropriées et mutuellement acceptables soient identifiées et mises en œuvre à la satisfaction des plaignants ; et
- Éviter la nécessité de recourir à des procédures judiciaires souvent lentes, mais il faut noter que ces procédures restent disponibles toujours aux plaignants.

13.2 Les types de plaintes rencontrés

Il s'agit des problèmes fonciers, les conflits entre communautés, la mauvaise évaluation des biens impactés, la non-utilisation de la main d'œuvre locale, la performance du projet, les violences basées sur le genre (Violence sexuelle dont le harcèlement sexuel (HS) et les différents formes d'exploitation et abus sexuel (EAS)), la mauvaise gestion des déchets, la pollution et les nuisances, la violence psychologique (intimidation, humiliation, chantage, proposition déplacée), l'agression physique (un acte de violence physique qui n'est pas de nature sexuelle), et l'exclusion des personnes vulnérables.

13.3. Description du mécanisme de gestion des plaintes

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre des actions du Projet fait appel à neuf (9) étapes partant de l'enregistrement de la plainte à son règlement final et l'archivage du dossier de résolution. A la phase de mise en œuvre du Projet, le MDGP sera formellement élaboré sur la base des neuf (9) étapes décrites ci-dessous ; le MDGP sera mis à jour dans les 3 mois après la mise en vigueur du projet. Le rapport préliminaire fera l'objet d'une validation nationale par les représentants des parties prenantes du projet. Le rapport final intégrant les amendements de l'ensemble des parties prenantes sera établi et publié avant le démarrage des activités prévues dans le cadre du Projet. Des procédures séparées seront élaborées et annexées au MDGP pour les plaintes sensibles telles que les EAS/HS. Ceci comprendra un système de référencement fait à base d'une cartographie des services en utilisant l'outil sur GEMS/ODK Collecte afin d'avoir une base de données fiables et avoir le niveau d'information avec les prestataires des services, la CEP et la Banque mondiale. Le mécanisme de gestion des plaintes efficace pour répondre aux plaintes de EAS/HS doit être doté de canaux multiples pour porter plainte et une plateforme MDGP spécifique qui prend en compte ces questions. Ce mécanisme doit prévoir des procédures particulières pour les questions de EAS/HS, notamment le signalement confidentiel des cas et leur enregistrement en toute sécurité (en utilisant un code unique et en gardant les informations sur le survivant dans les fichiers gardés à clés/mot de passe en précisant les personnes qui auront accès à ces fichiers) et dans des conditions éthiques.

L'élaboration et la mise en œuvre correcte du mécanisme de règlement des plaintes relèveront de la responsabilité du Ministère de pétrole et de l'Énergie, par l'intermédiaire de la CEP. Les plaintes seront catégorisées en deux groupes : les plaintes sensibles et les plaintes non sensibles :

Les plaintes non sensibles concernent le processus de mise en œuvre des activités du projet ; Il peut concerner les choix, méthodes, résultats obtenus, etc.

Les plaintes sensibles portent habituellement sur des fautes personnelles (notamment mais non exhaustivement, injustice, abus de pouvoir, discrimination, EAS/HS, etc.).

Il est garanti aux parties prenantes que les plaintes sensibles seront traitées de façon confidentielle, de manière à éviter d'éventuelles représailles, la stigmatisation de la survivante ou toute atteinte à la sécurité des plaignants.

Étape 1 : Réception et enregistrement des plaintes (pour les plaintes non-sensibles)

Les canaux de réception des plaintes sont diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du Projet. Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite est transcrite dans les formulaires des plaintes, enregistrée immédiatement dans un registre disponible ou sur la plateforme MDGP par les opérateurs de communication ou le Responsable en Développement Sociale à la CEP. Le plaignant reçoit un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte dans la mesure du possible. Les canaux de transmission des plaintes sont les boîtes à plaintes disponibles dans les zones d'intervention, les numéros verts, l'adresse électronique MDGP de la CEP, la saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales, association de défense des droits humains, etc.).

La réception de la plainte va se faire :

- Au niveau village ou quartier par le comité villageois de gestion des plaintes, le Chef de village ou du délégué de quartier ;
- Au niveau du PIRECT/RESPITE par les CEP.

Étape 2 : Etude des plaintes (pour les plaintes non-sensibles)

Un tri est opéré pour distinguer les plaintes sensibles, non sensibles ou farfelues et une procédure d'étude adaptée à chaque type est adoptée. Les plaintes non sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par l'instance nationale. Quant aux plaintes sensibles, elles seront gérées au niveau national. Les plaintes sensibles, après enregistrement au niveau local, sont immédiatement transmises au niveau national qui assure les investigations nécessaires pour leur traitement, en fonction de leur complexité, le Responsable en Sauvegardes Sociales peut les attribuer aux points focaux au niveau du terrain pour que l'enquête soit bien menée. L'issue du traitement de la plainte est adressée directement au plaignant. Le temps nécessaire à l'analyse d'une plainte ne peut excéder cinq (05) jours ouvrables après accusé de réception pour les plaintes non sensibles et dix (10) jours ouvrables pour celles sensibles. Il est à noter que les instances indiquées ne sont pas encore mises en place et quelles se feront dans le cadre de la mise en place du mécanisme de gestion du Projet.

Étape 3 : Investigation sur la vérification du bien-fondé de la plainte (pour les plaintes non-sensibles)

A cette étape seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse aux interrogations ou réclamations du plaignant. Le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des compétences spécifiques qui peuvent ne pas être directement disponibles au sein des organes du MDGP. Dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées sont sollicitées. Un délai maximal de cinq (05) jours ouvrables après la classification et l'analyse préliminaire est retenu pour cette étape pour toutes plaintes nécessitant des investigations supplémentaires pour sa résolution.

Étape 4 : Propositions de réponse (pour les plaintes non-sensibles)

Sur la base des résultats des investigations, une réponse est adressée au plaignant. Cette réponse met en évidence la véracité des faits décrits ou au contraire, le rejet de la plainte. Il est notifié à l'intéressé

par écrit, qu'une suite favorable ne peut être donnée à sa requête que si les faits relatés dans la requête sont fondés et justifiés après les résultats des investigations. Lorsque la plainte est justifiée, l'organe de gestion des plaintes (selon le niveau), notifie au plaignant par écrit, les résultats clés de leurs investigations, les solutions retenues à la suite des investigations, les moyens de mise en œuvre des mesures correctrices, le planning de mise en œuvre et le budget. La proposition de réponse intervient dans un délai de deux (2) jours ouvrables après les investigations.

Étape 5 : Révision des réponses en cas de non-résolution en première instance (pour les plaintes non-sensibles)

Les mesures retenues par les organes du MDGP peuvent ne pas obtenir l'adhésion du plaignant. Dans ce cas, il lui est donné la possibilité de solliciter une révision de la résolution du comité de gestion des plaintes saisi. La durée de la période admise pour solliciter une révision des décisions est de dix (10) jours ouvrables au maximum à compter de la date de réception de la notification de résolution de la plainte par le plaignant. Dans ce cas, l'organe de gestion dispose de cinq (5) jours ouvrables pour reconsidérer sa décision et proposer des mesures supplémentaires si besoin ou faire un retour à la requête du plaignant. Au cas où la révision n'offre pas de satisfaction au plaignant, ce dernier est libre d'entamer une procédure judiciaire auprès des instances habilitées.

Étape 6 : Mise en œuvre des mesures correctrices

La mise en œuvre des mesures préconisées par la résolution du comité de gestion des plaintes ne peut intervenir sans un accord préalable des deux parties. La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions correctrice(s) sera entamée cinq (05) jours ouvrables après l'accusé de réception par le plaignant, de la lettre lui notifiant les solutions retenues et en retour à la suite à l'accord du plaignant consigné dans un Procès-Verbal (PV) de consentement. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Un PV signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le plaignant, sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions.

Étape 7 : Clôture ou extinction de la plainte

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les différentes parties, en l'occurrence le plaignant, et l'entente prouvée par un PV signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou intermédiaires et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance nationale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués sur la plateforme MDGP.

La durée estimative entre le dépôt de la plainte jusqu'à sa clôture est de 45 jours calendaire

Étape 8 : Rapportage

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MDGP du Projet seront enregistrées dans un registre de traitement ou sur la plateforme, cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données ou la plateforme MDGP signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc.

Étape 9 : Archivage

Le Projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique (plateforme MDGP) pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

13.4. Budget pour la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes

L'Unité de préparation du projet mettra en place un budget de gestion des plaintes. Ce budget devra être inscrit au budget de gestion du projet. Toutefois, un budget indicatif est proposé (à proposer par le consultant) au tableau x et sera actualisé à la mise en œuvre du projet. Compte tenu du fait que le consultant aura prévu un budget du MDGP dans le PMPP, il ne sera plus question de donner un budget du MDGP dans les autres documents environnementaux et sociaux (CGES, CPR).

Tableau. Mise en œuvre du Mécanisme de gestion

Actions	Responsables	Acteurs associés	Échéance	Budget prévisionnel en FCFA
Elaboration du manuel de MDGP	Spécialiste Développement Social	Coordonnateur National, Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et Consultant	Trois mois avant le démarrage du projet	30 000 000
Elaboration du manuel de la stratégie de communication	Spécialiste Développement Social	Coordonnateur National, Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et Consultant	Trois mois avant le démarrage du projet	20 000 000
Conception et la mise en place de la plateforme MDGP	Spécialiste Développement Social	Coordonnateur National, Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et Consultant	Deux mois avant le démarrage du projet	30 000 000
Création de numéro vert (Moov-Africa et Airtel)	Spécialiste Développement Social	Coordonnateur National, RAFC et Agences téléphonies mobiles.	Un mois avant le démarrage du projet	10 000 000
Atelier de validation des outils	Spécialiste Développement Social	CEP et le Ministère de tutelle.	Deux semaines avant le lancement du projet	5 000 000
Conception des boites à suggestion	Spécialiste Développement Social	CEP	Un mois avant le démarrage du projet	20 000 000
Conception des dépliants, des affiches autocollant	Spécialiste Développement Social	CEP	Un mois avant le démarrage du projet	

Mise en place des différents organes, leur formation et mise a disposition de matériel et outils nécessaires (village, commune, région et national) du mécanisme de gestion des plaintes (en les adaptant aux mécanismes déjà existants et fonctionnels en les renforçant au besoin)	Coordonnateur de la CEP	Spécialiste Sauvegarde Sociale	Trois mois après la finalisation du document du MDGP	20 000 000
Total				135 000 000

XIV. SUIVI ET REPORTING

14.1. Implications des parties prenantes dans les activités du projet

Le PMPP permettra de donner l'occasion aux parties prenantes du projet intéressées et affectées d'exprimer leurs opinions, leurs intérêts et préoccupations au sujet du projet, en veillant à ce que les avantages du projet reviennent aux membres de la communauté. Il est obligatoire que la CEP, par le biais des canaux de communication existants, fasse rapport aux parties prenantes, montrant comment les contributions et les préoccupations des parties prenantes ont été abordées ainsi que celles qui n'ont pas été incluses et pourquoi. Si les parties prenantes ne sont pas satisfaites, elles peuvent utiliser le MDGP pour présenter des plaintes relatives aux impacts du projet ou, en fait, au processus de consultation et d'engagement mis en œuvre par le projet.

Le PMPP sera révisé et actualisé de manière périodique, au besoin, durant la mise en œuvre du projet, afin de s'assurer qu'il contient des informations cohérentes et à jour, et que les méthodes de mobilisation retenues restent appropriées et efficaces dans le contexte et aux différentes phases du projet. Tout changement majeur dans les activités du projet et le calendrier de mise en œuvre sera dûment signalé dans le PMPP.

Des synthèses mensuelles et des rapports internes sur les plaintes émanant du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions correctives/préventives associées, seront préparés par le personnel compétent et transmis à la haute direction du projet. Les synthèses [mensuelles seront l'occasion d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que la capacité du projet à y donner suite dans les meilleurs délais et d'une manière efficace. L'information sur les activités de consultation du public entreprises par le projet durant l'année pourra éventuellement être communiquée aux parties prenantes de la manière suivante :

- Par la publication d'un rapport annuel indépendant sur les interactions du projet avec les parties prenantes, ou ;
- Par le suivi régulier d'un certain nombre d'indicateurs de performance clé par le projet, notamment les paramètres suivants :
- 80 % des parties prenantes satisfaites de la communication du projet sur le MDGP et les informations sur les activités et le calendrier associé avec vue à comprendre si les parties prenantes ont reçu un niveau de l'information qui leur a permis de porter plainte ou nécessaire ou d'être au courant des étapes et activités du projet ;
- 90 % de plaintes sont résolues localement ou avec l'appui du Responsable en Développement Sociale ou encore le staff de la CEP ;
- Au moins 15 Réunions et/ou rencontres annuelles organisées avec les parties prenantes (chaque réunion sera accompagnée d'un procès-verbal partagé entre les participants et la CEP) ;
- Nombre de décisions prises lors des consultations avec les parties prenantes et le nombre de celles qui ont été exécutées.

Le Spécialiste en suivi des indicateurs dans ce domaine est le Spécialiste en Développement Social du projet assisté par le Spécialiste en Suivi-évaluation

XV. RAPPORTS AUX PARTIES PRENANTES

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence du mécanisme de dialogue et de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

La CEP garantit la participation de parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du RESPITE, les parties prenantes (notamment les populations touchées) participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes

Le spécialiste en développement social, assisté de l'expert en sauvegarde environnementale et du spécialiste en suivi-évaluation du projet auront comme tâche principale la coordination permanente de la gestion et de suivi de la mise en œuvre du programme de mobilisation des parties prenantes élaboré. Ils doivent à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet. En plus de l'élaboration des procès-verbaux des réunions et des ateliers, ces experts assureront le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes. Ils évoqueront dans leur rapport de communication et ce tous les 6 (six) mois, les actions de mobilisation mises en place spécifiquement, les problèmes rencontrés et les solutions apportées pour les résoudre.

XIX. CONCLUSION

Le présent PMPP est élaboré dans le but d'intégrer l'évaluation environnementale et sociale préliminaire à la conception et la mise en œuvre du Projet tel que préconisé dans la NES n°1. Il identifie les parties prenantes et décrit principalement les moyens, les échéanciers et modalités de leur mobilisation dans la mise en œuvre du Projet.

A cet effet, une consultation a été menée aux fins d'informer les parties prenantes sur le projet d'une part, et de recueillir leurs avis, préoccupations et recommandations afférents aux interventions du Projet d'autre part.

L'identification des parties prenantes et leur implication à toutes les étapes est un des gages de succès du projet. Il est par conséquent nécessaire que la mise en œuvre du Projet tienne compte des préoccupations et des recommandations de l'ensemble de ces acteurs et que leur participation à toutes les étapes du projet soit assurée par des actions d'information et de communications.

Ainsi, le PMPP s'avère être l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du RESPITE. En effet, dans le cadre des dispositifs du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale, ce plan fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout Projet. Il décline les principales actions à mener pour favoriser l'adhésion et l'implication des différentes parties prenantes, tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Le RESPITE étant préparé dans un contexte d'urgence marqué par le besoin immédiat d'avoir l'accès à l'électricité d'un système d'hybridisme, les activités de communication doivent par conséquent, être développées dans le cadre de la gestion des risques environnementaux et sociaux du Projet.

Annex 1 : Le Registre des réclamations excluant les plaintes liées aux EAS / HS

No du dossier	Date de réception de la plainte	Nom de la personne recevant la plainte	Où / comment la plainte a été reçue	Nom et contact du plaignant (si connus)	Contenu de la réclamation (inclure toutes les plaintes, suggestions, demandes de renseignements) et le type	La réception de la plainte a-t-elle été confirmée au plaignant? (O / N - si oui, indiquez la date, la méthode de	Date de décision prévue	Résultat de la décision (inclure les noms des participants et la date de la décision)	La décision a-t-elle été communiquée au plaignant? O / N Si oui, indiquez quand, par qui et par quel moyen de communication	Le plaignant était-il satisfait de la décision? O / N Énoncez la décision. Si non,	Une action de suivi (par qui, à quelle date)?



LIBERIA ELECTRICITY CORPORATION

**Regional Emergency Solar Power Intervention (RESPITE) Project
P179267**

STAKEHOLDER ENGAGEMENT PLAN (SEP)

October 2022

Table of Contents

1	INTRODUCTION.....	2
1.1	Objective of the SEP	2
1.2	Project Components	2
1.3	National Requirement for Stakeholder Engagement	4
1.4	World Bank Environmental and Social Standard on Stakeholder Engagement	5
2	STAKEHOLDER IDENTIFICATION AND ANALYSIS	6
3	STAKEHOLDER ENGAGEMENT PROGRAM	7
3.1	Purpose of Stakeholder Engagement Program.....	7
3.2	Proposed Strategy for Information Disclosure	8
4	PROPOSED STRATEGY FOR CONSULTATION	12
4.1	Proposed strategy to incorporate the view of vulnerable groups.....	14
5	RESOURCES AND RESPONSIBILITY FOR IMPLEMENTATION	14
5.1	Resources	14
5.2	Management Function and Responsibility	14
6	Project Implementation arrangements, responsibilities, and E&S capacity.....	Error! Bookmark not defined.
7	GRIEVANCE MECHANISM.....	Error! Bookmark not defined.
7.1	World Bank Grievance Redress Service	18
8	Monitoring and Reporting	19
8.1	Reporting Indicators.....	19

1 INTRODUCTION

1.1 OBJECTIVE OF THE SEP

The SEP provides a framework for stakeholder engagement throughout the life of the project cycle (identification, preparation, appraisal, negotiation, completion). The SEP has been designed so that the project can demonstrate engagement that is effective, meaningful, consistent, comprehensive, coordinated and culturally appropriate in line with ESS10 objectives and requirements, the relevant Liberian legal and regulatory framework, and good international industrial practice.

1.2 PROJECT COMPONENTS

The project will support (i) the installation of solar and hydropower generation and battery storage capacity; (ii) near-term (roughly 3-year) O&M contracts for the provision of solar supply; (iii) as needed, necessary grid connection infrastructure; and (iv) grid modernization and upgrades to ensure effective penetration of variable solar generation. The project is expected to reform Liberia's energy sector with objective of increasing low-cost grid-connected renewable energy generation capacity in response to the power crisis in West and Central Africa.

Component 1: Grid Connected Solar PV and Extension of Hydropower Plant in Liberia (USD 85 million equivalent IDA), to finance all costs associated with the Design, Supply, and Installation (DSI) and O&M for the first three years of the 20 MWp solar PV power plant and installation of two turbines (totaling 44MW) to expand the capacity of the existing Mount Coffee hydro plant and any associated works for power evacuation.

Sub-Component 1A: Construction of 20MWp Solar PV power plant (USD 18 million): Support the DSI and O&M and associated transmission lines for a grid connected solar PV power plant with 20 MWp/16 MVA capacity located on Mount Coffee Island. The modules installed will be on 10° angle, south facing fixed structures. The plant will be divided into three parts due to topographical constraints. Since the plant does not induce stability issues, no battery storage is proposed. The plant will be connected to a 22kV busbar at the Mount Coffee hydropower plant (MCHPP) substation. The component will also finance the grid interconnection that will be done after replacement of the 66(132)/22kV transformer. The government has already completed the feasibility study at the proposed site. The proposed site will be on Mount Coffee Island at the existing Mount Coffee hydropower plant. The main advantages of this location are (i) minimal E&S impacts due to absence of human settlement and activities in the vicinity, saving time and cost of construction; (ii) land ownership by LEC, avoiding additional land cost and delay associated with land acquisition; and (iii) proximity to Monrovia and Liberia Electricity Corporation (LEC) industrial premises.

Sub-Component 1B: Expansion of Mount Coffee Hydro Power Plant (MCHPP) (USD 60 million): The project will fund the expansion of an existing 88 MW MCHPP by adding an additional capacity of 44 MW. This will allow MCHPP to have a headline capacity of 121.9 MW. Through the project, the expansion will fund installation of two Francis turbines, each having a maximum capacity of 20.5 MW. The expansion was planned during the MCHPP rehabilitation and as a result the intakes for two additional units were already built. The powerhouse would be expanded for the two new

units. No modifications are needed for the control building. The remaining civil works such as construction of 2 penstocks, erection bay and extension of tailrace channel are ongoing under the existing project.

Sub-Component 1C: Project Implementation Support, Supervision and Technical Assistance (USD 7 million): This sub-component will provide the resources needed to build the capacity of the implementation agency and finance the management of the project including the operation cost of the PIU and the technical and financial audit of the Project. It will finance the recruitment of an engineering firm to supervise and control the quality of the implementation of engineering works financed under the project. It will also support the development and implementation of a dam safety management program which will include enhanced dam monitoring processes and build the capacity of LEC in the operation and maintenance of the dam and appurtenant structures.

Component 2: Solar and Battery Storage in Sierra Leone (USD 71 million equivalent IDA), to finance all costs associated with i) the expansion of an existing 5MWac/ 6MWp power plant to 35MWac with associated substation, adding storage to it and O&M for three years, ii) the addition of about 10MWac ground mounted solar PV with battery storage and O&M for three years and iii) associated network updating for power evacuation.

Component 3: Solar and Battery Storage in Chad (US \$57 million equivalent IDA), to finance the DSI for solar PV, battery storage, connecting line, possible upgrades at the substation level and an O&M contract for the first 3-4 years.

Component 4: Regional Coordination, Institutional Strengthening, Implementation Support and Technical Assistance (US\$36 million equivalent IDA).

(a) *Sub-Component 4A: Regional Coordination & Implementation Support (US\$5 million)*: This component will finance the establishment and operation of the Regional Technical Committee (RTC) and the Regional Coordination Unit (RCU) as specified in the implementation framework (See detail in Section III.A). The RTC will provide a platform for all countries to share knowledge, coordinate to make collective decisions where required and provide overall guidance. The RCU will be responsible for overall quality assurance, coordination and reporting for the project. The RCU, domiciled in Liberia, will be responsible for ensuring compliance with World Bank's Operational Policies and will be adequately staffed.

(b) *Sub-Component 4B: Institutional Strengthening (US\$11 million)*: The sub-component will focus on two specific issues (i) Supporting the national PIUs in the implementation of the project and (ii) Ensuring knowledge exchange between countries and supporting the curation and dissemination of this knowledge at the regional level. This technical assistance (TA) will be managed by the RCU and build technical capacity across all PIUs as there is extremely limited capacity within PIUs on the procurement and operation and maintenance of grid connected solar PV plants. First, the sub-component will focus on training and consulting services to support the implementation of the PIUs. Additional activities will be designed in consultation with other regional projects and organizations to ensure complementarity. Second, the sub-component will support activities to curate knowledge, including (a) the preparation of standardized procurement documents and institutional frameworks for public procurement of solar that can be used to rapidly deploy solar and BESS in a country facing a crisis, and (b) holding workshops and trainings to disseminate the information. The RCU will work with regional bodies such as WAPP to ensure this knowledge is curated. Lastly, this component may support studies required to prepare similar interventions in other countries.

- (c) Sub-Component 4C: Technical Assistance for establishment of river basin management agency and preparation of new hydro project in Liberia (US\$10 million): This sub-component will support Liberia in establishing a river basin management agency, which will be responsible for managing the entire cascade of hydro projects, including watershed and biodiversity management, and provide technical support to the operations and capacity building of the agency. This component will also support preparation of new hydro projects in the country.
- (d) Sub-Component 4D: Regional Integration and Technical Assistance (RITA) (US\$10 million): This sub-component will continue support for activities that commenced under Component 2 of the WAPP APL4 (Phase 1) – Côte D'Ivoire, Sierra Leone, Liberia, and Guinea Power System Re-Development Project (WAPP-CLSG Project, P113266) when financing under that project closes, namely: (i) finalization and operationalization of the legal, regulatory and technical frameworks to enable efficient regional trade between WAPP countries including for the CLSG Interconnection and the North Core Interconnection; (ii) technical integration of the WAPP network by improving the synchronous operation and reliability of interconnectors; (iii) preparation, implementation and monitoring of priority regional projects as per the WAPP Master Plan 2018 including preparatory studies for the solar PV project on Mt Coffee Island (*Sub-Component 1A*) and the Mt Coffee HPP extension (*Component 2*); and (iv) strengthening of the institutional and technical capacity of the WAPP Secretariat to undertake its regional mandate.

Component 5: Regional coordination, Institutional Strengthening, Implementation Support and Contingency (USD30 million equivalent IDA).

Sub-Component 5A: Regional Coordination & Implementation Support (USD 10 million): This component will finance the establishment and operation of the Regional Technical Committee (RTC) and the Regional Coordination Unit (RCU) as specified in the implementation framework (See detail in Section III.A).

Sub-Component 5B: Technical Assistance and Institutional Strengthening (USD10 million): This component will finance any technical support required by the national PIUs in the implementation of the project. The TA will build technical capacity across all PIUs as there is extremely limited capacity within PIUs on grid connected solar PV plants.

Sub-Component 5C: Contingency (USD10 million): This component will finance any technical support required by the national PIUs in the implementation of the project. The TA will build technical capacity across all PIUs as there is extremely limited capacity within PIUs on grid connected solar PV plants.

Note: This Stakeholder Engagement Plan will be modified within three months of Effective Date to include the stakeholder engagement and requirements related to the Regional Coordinating Unit (including GM).

1.3 NATIONAL REQUIREMENT FOR STAKEHOLDER ENGAGEMENT

The Environmental Protection and Management Law (EPML) as well as the Environmental Protection Agency Act (EPA Act) and the EPA Environmental and Social Impact Assessment Procedural Guidelines provides for the participation of stakeholders at all levels of project implementation to ensure that their concerns and inputs are considered as part of the design, planning, project implementation and decommissioning. The law provides provision for public hearing, provides the platforms for complaints by aggrieved persons, and the opportunity to make comments and provide suggestion on project matters.

Several sections of the EPML underscore the need for public consultation, public hearing, and identification of affected persons. For instance, Section 11 (a & d) of the EPML, amongst other things, requires project proponent or applicant to conduct public consultations to be termed as "scoping" with the objective to identify, inform and receive input from the effected stakeholders and interested parties and ensure public participation early in the EIA process.

According to Sections 17 and 18 of the EPML and World Bank ESS10, public consultations are an integral component of the EIA and RAP requirements, and the guidelines identify the following principal elements:

- Developers are required to conduct public consultation during the preparation of EIAs.
- The formal EIA document is made available for public review and comments. Documents to which the public has access include Project Briefs, EIA terms of reference, draft and final EIA reports, and decisions of the appropriate authorities regarding project approval.

Consultations should identify key issues and determine how the concerns of all parties will be addressed in response to the terms of reference for the EIA. The public will be allowed to access information in Liberia (EPA) before project appraisal and in World Bank InfoShop before project appraisal in English. Involvement of the public in the EIA commences with the launch of the EIA process and continues throughout its course. Detailed below are the different requirements of the public involvement throughout the EIA process.

After the submission of an application for an environmental impact assessment permit, the project proponent should publish a "notice of intent" that states the information that may be necessary to allow the stakeholders or any interested party to identify their interest in the proposed project or activity. This information should include: the nature of the project, its related activities, its timeframe and its site of operation and the area that may be impacted.

Before preparing the EIA document, the project proponent should conduct public consultations with the potential affected stakeholders. This procedure is called the "scoping process" which aims to: 1) inform the stakeholders about the project's details, its potential impacts on the physical, biological and socio-economic environments, and the mitigation measures that can be taken in order to minimize these impacts, and 2) get the stakeholders' input on the various related issues. By achieving this, the scoping process is also a guiding tool for the project proponent and its consultants. It helps them in identifying the project's impacts, mitigation measures and alternatives, which will form the essential part of the EIA document. The scoping process consists of publishing the project's details in the affected district's media, holding public meetings to consult directly with the affected communities and stakeholders, and incorporating the views of these stakeholders in the scoping report which is submitted to the EPA.

On the completion of the EIA study report, the public is invited again to participate in the EIA review through public consultation meetings. The public's views on the EIA are taken into consideration by the EPA when deciding about approving or rejecting the project. In some cases, the EPA also decides to hold a public hearing about the project in order to strengthen public participation. These cases include but are not limited to: requests by the public for a public hearing, controversy about the project or expiry of the period stipulated for receipt of comments.

1.4 WORLD BANK ENVIRONMENTAL AND SOCIAL STANDARD ON STAKEHOLDER ENGAGEMENT

The World Bank's Environmental and Social Framework (ESF)'s Environmental and Social Standard (ESS) 10, "Stakeholder Engagement and Information Disclosure", recognizes "the importance of open and

transparent engagement between the Borrower and project stakeholders as an essential element of good international practice” (World Bank, 2017: 97).

Specifically, the requirements set out by ESS10 are the following:

- “Borrowers will engage with stakeholders throughout the project life cycle, commencing such engagement as early as possible in the project development process and in a timeframe that enables meaningful consultations with stakeholders on project design. The nature, scope and frequency of stakeholder engagement will be proportionate to the nature and scale of the project and its potential risks and impacts;
- Borrowers will engage in meaningful consultations with all stakeholders. Borrowers will provide stakeholders with timely, relevant, understandable and accessible information, and consult with them in a culturally appropriate manner, which is free of manipulation, interference, coercion, discrimination and intimidation;
- The process of stakeholder engagement will involve the following, as set out in further detail in this ESS: (i) stakeholder identification and analysis; (ii) planning how the engagement with stakeholders will take place; (iii) disclosure of information; (iv) consultation with stakeholders; (v) addressing and responding to grievances; and (vi) reporting to stakeholders.
- The Borrower will maintain and disclose as part of the environmental and social assessment, a documented record of stakeholder engagement, including a description of the stakeholders consulted, a summary of the feedback received and a brief explanation of how the feedback was considered, or the reasons why it was not.” (World Bank, 2017: 98).

A Stakeholder Engagement Plan proportionate to the nature and scale of the project and its potential risks and impacts needs to be developed by the Borrower. It must be disclosed as early as possible, and before project appraisal, and the Borrower needs to seek the views of stakeholders on the SEP, including on the identification of stakeholders and the proposals for future engagement. If significant changes are made to the SEP, the Borrower must disclose the updated SEP (World Bank, 2017: 99). According to ESS10, the Borrower should also propose and implement a grievance mechanism to receive and facilitate the resolution of concerns and grievances of project-affected parties related to the environmental and social performance of the project in a timely manner (World Bank, 2017: 100).¹

2 STAKEHOLDER IDENTIFICATION AND ANALYSIS

This section identifies key stakeholder groups who will be informed and consulted about the project, including individuals, groups, or communities. It also identifies disadvantaged or vulnerable individuals or groups who may have limitations in participating and/or in understanding the project information or in participating in the consultation process. The SEP, including the stakeholder list, is a “living document” which will be updated regularly throughout the Project life as appropriate.

¹ For more details on the WB Environmental and Social Standards, please follow the link below:
<https://www.worldbank.org/en/projects-operations/environmental-and-socialframework/brief/environmental-and-social-standards>

For the purposes of effective and tailored engagement, stakeholders of the proposed project(s) can be divided into the following core categories:

- **Affected Parties** – persons, groups, and other entities within the Project Area of Influence (PAI) that are directly influenced (actually or potentially) by the project and/or have been identified as most susceptible to change associated with the project, and who need to be closely engaged in identifying impacts and their significance, as well as in decision-making on mitigation and management measures;
- **Other Interested Parties** – individuals/groups/entities that may not experience direct impacts from the Project but who consider or perceive their interests as being affected by the project and/or who could affect the project and the process of its implementation in some way; and
- **Vulnerable Groups** – persons who may be disproportionately impacted or further disadvantaged by the project(s) as compared with any other groups due to their vulnerable status, and that may require special engagement efforts to ensure their equal representation in the consultation and decision-making process associated with the project.

For the RESPITE, the following affected, interested, and disadvantaged groups have been identified:

Affected Parties: People who are directly impacted by the physical, biological, and human environment

- People living near facilities to be constructed by the project
- People whose livelihoods are affected by the project
- Liberia Electricity Corporation – due to its direct role in the implementation phase
- Regional Technical Committee (RTC) and the Regional Coordination Unit (RCU)

Other Interested Parties:

- Environmental Protection Agency
- Ministry of Finance and Development Planning
- Rural Renewable Energy Agency
- Ministry of Mines & Energy
- Ministry of Public Works
- Environmental Protection Agency
- Civil society organizations
- Community-based organizations

Disadvantaged/Vulnerable Individuals or Groups:

- Persons with disabilities
- Children with special needs
- Women/girls
- Orphans
- Elderly

3 STAKEHOLDER ENGAGEMENT PROGRAM

3.1 PURPOSE OF STAKEHOLDER ENGAGEMENT PROGRAM

This SEP is designed to establish an effective platform for productive interaction with the potentially affected parties and others with interest in the implementation outcome of the project. Meaningful

stakeholder engagement throughout the project cycle is an essential aspect of good project management and provides opportunities to:

- Solicit feedback to inform project design, implementation, monitoring, and evaluation
- Clarify project objectives and scope, and manage stakeholders' expectations
- Assess and mitigate project environmental and social impacts and risks
- Enhance project benefits
- Disseminate project information and materials
- Address project grievances

3.2 PROPOSED STRATEGY FOR INFORMATION DISCLOSURE

Both the ESCP that an EIA (or Environmental and Social Impact Assessment and Management Plan, ESIA/ESMP, for project locations that are known) be prepared and publicly disclosed prior to construction. This allows the public and other stakeholders to comment on the possible environmental and social impacts of the project, and the appraisal team to strengthen the framework as necessary, particularly measures and plans to prevent or mitigate any adverse environmental and social impacts. Toward this end, the ESIA/ESMP will be publicly released through the World Bank's InfoShop and in public locations in Liberia (by the EPA and LEC).

This SEP needs to be updated and refined throughout the lifecycle of the Project. During this process the focus and scope of the SEP will be updated to ensure that the PIU addresses external changes and adheres to its strategy. The key life-cycle phases to be considered when implementing stakeholder engagement are briefly discussed below.

Design/Plan: the process of ensuring that systems and components of the Project are designed, installed, and maintained to prescribed / agreed requirements.

Implementation: the process and activities are implemented as planned. Stakeholder engagement within the project preparation and implementation process is critical for supporting the project's risk management process, specifically the early identification and avoidance/management of potential impacts (negative and positive) and cost-effective project design. Stakeholder engagement is an on-going process throughout the life of the project:

- Planning/design (including disclosure)
- Construction and Commissioning
- Decommissioning.

Disclosing and consulting on the draft results of the ESIA process is an integral part of the engagement process. Within the overarching ESIA engagement objectives, the specific objectives for the ESIA phase are to:

- Provide feedback to the stakeholders on the draft impact assessment and associated management/mitigation measures;
- Gather stakeholder input on the impact assessment and outlined mitigation and enhancement measures.

The disclosure and consultation activities will be designed along with some guiding principles:

- Consultations must be widely publicized particularly among the project affected stakeholders/communities, preferably 2 weeks prior to any meeting engagements

- Allow non-technical information summary to be accessible prior to any event to ensure that people are informed of the assessment and conclusions before scheduled meetings
- Location and timing of meetings must be designed to maximize stakeholder participation and availability; - Information presented must be clear, and non-technical, and presented in both local language and mannerism
- Facilitate in a way that allow stakeholders to raise their views and concerns
- Issues raised must be answered, at the meeting or at a later time that is communicated to the community

The documents will be made publicly available in English in compliance with the World Bank's Public Consultation and Disclosure Policy. The documents to be disclosed on the project's website include the Project Appraisal Document (PAD), ESIA/ESMPs including the SEA/SH Prevention and Response Action Plan, the SEP including the Grievance Mechanism (GM), the Labor Management Procedures (LMP) and Environmental and Social Commitment Plan (ESCP). The ESIA/ESMP and RAPs will be presented via community meetings in non-technical language and copies will be made available at the local community level. In addition, a variety of methods of communication will be used to reach most stakeholders. These could include project information brochures, newspaper publication, the project website, workshops, flyers, posters, public meetings, LEC local offices, etc.

The SEP will also release routine information on the project's environmental and social performance, including opportunities for consultation.

Table 1 summarizes the list of information to be readily accessible to different stakeholders, interested and affected public, and that facilitates informed participation.

Table 1: Strategy for Information Disclosure

Project Stage	Documents to be disclosed	Method of Document Disclosure	Timetable and Location	Target Stakeholders	Topic of Consultation	Responsibility
Preparation for design stage	PAD, SEP including the GM, and ESCP	Newspaper publication World Bank, LEC, and EPA websites Workshops	EPA and LEC offices Community information centers	All affected and interested parties	Project concept, benefits and anticipated environmental and social impacts	PIU
Implementation Phase	ESMPs, any revisions to the SEP, SEA/SH Action Plan and reports on project implementation including the GM. These will be summaries of the technical design, project footprint, pathways of transportation and other can be useful for the communities in the area to anticipate activities/risk/impacts.	Website	As ESMPs and SEA/SH Action Plan become available; quarterly for reports on the GM and project implementation	People most likely to be directly affected by environmental and social impacts	Site-specific environmental and social impacts including land acquisition	PIU

4 PROPOSED STRATEGY FOR CONSULTATION

Timing and advanced planning of engagements are key elements that ensure the consultations are relevant. The Table 3 below briefly describe the methods that will be used to consult with each of the stakeholder groups. It is envisaged that the roll out of stakeholder engagement will align to the project cycle. The project cycle does not necessarily occur in a linear way for all stakeholders and project as indicated in Table 3.

In terms of consultations with stakeholders on the project design, activities, and implementation arrangements, etc., the revised SEP, expected to be updated within 3 months after the project effectiveness date as mentioned above, and continuously updated throughout the project implementation period when required, will clearly lay out:

- Type of Stakeholder to be consulted
- Anticipated Issues and Interests
- Stages of Involvement
- Methods of Involvement
- Proposed Communications Methods
- Information Disclosure
- Responsible authority/institution

To ensure adequate representation and participation of the different stakeholders, the project will rely on different methods and techniques (i.e., women will be consulted in small separate groups led by a woman). With the evolving Covid-19 situation, as the Government of Liberia has taken measures to impose restrictions on public gatherings to mitigate Covid transmission, , and the public has also become increasingly concerned about the risks of transmission, particularly through social interactions. Hence alternative ways will be adopted to manage consultations and stakeholder engagement in accordance with the local laws, policies and new social norms in effect to mitigate virus transmission.

These alternate approaches that will be practiced for stakeholder engagement will include: having consultations in small groups, making reasonable efforts to conduct meetings through online channels (such as WebEx, Zoom, Skype, community radio stations); diversifying means of communication and using social media, chat groups, dedicated online platforms & mobile Apps (such as Facebook, Twitter, WhatsApp groups, project websites); and employing traditional channels of communications such TV, radio, dedicated phone-lines, SMS broadcasting, public announcements when stakeholders do not have access to online channels or do not use them frequently.

Table 2: Stakeholder Engagement Methods

Project Phase	Stakeholder Engagement Method	Description and Use	Targeted Group	Timetable/location and date	Responsibility
Project Preparation	LEC and WB Website	The SEP, and ESCP will be published on the LEC and WB websites to solicit feedback	All Stakeholders	By Appraisal (October 28, 2022)	
Project Preparation	Meeting community leaders and stakeholders	Announcement of commencement of major project activities, Grievance Mechanism, potential environmental and social impacts and risks	Communities near the project areas	Community Town hall Upon the establishment of the PIU (by Effective Date)	
Project Preparation and Implementation	Distribution of printed public materials such as Project information leaflets, brochures, fact sheets, etc.	Will be used to convey general information on the Project and to provide regular updates on its progress to local, regional and national stakeholders.	General public and interested stakeholders	Throughout the duration of the project	
Project Implementation	community public meetings, email, phone, written communication	Distribution of project information to government agencies, organizations and companies. Invite stakeholders to public meetings.	General public and interested stakeholders, NGOs, development partners	Throughout the duration of the project	

4.1 PROPOSED STRATEGY TO INCORPORATE THE VIEW OF VULNERABLE GROUPS

As there is currently no PIU for this project, it has hindered the conduct of stakeholder engagement activities during project preparation. Therefore, as agreed in the ESCP, consultations are expected to be carried out within three months after project effectiveness. The updated SEP shall incorporate details of consultations held, present a matrix of feedback, concerns, and recommendations of the stakeholder as well as the responses of the PIU. The outcome of the engagements with stakeholders shall also allow the project to adequately identify and categorize all stakeholders, propose engagement strategies, provide a detailed engagement plan and further identify risks and impacts which may impact project design. In addition, activities related to mapping of gender-based violence (GBV) services and elucidation of the grievance mechanism (GM) to address incidents related to sexual exploitation and abuse/sexual harassment (SEA/SH) will also be completed and rendered operational within three months of project effectiveness and before the start of project activities.

The consultation activities will be based on the principle of inclusiveness, i.e., engaging all segments of the local society, including disabled persons, women/girls, and other vulnerable individuals, as specified above and identified during the project. If required, logistical assistance would be provided to enable representatives from remote areas, persons with limited physical abilities and those with insufficient financial and transportation means to attend stakeholder meetings scheduled by the Project. In cases where vulnerable status may lead to people's reluctance or physical incapacity to participate in large-scale community meetings, the project will hold separate small group discussions with them at an easily accessible venue as a way for the Project to reach out to the groups who, under standard circumstances, may be insufficiently represented at general community gatherings.

5 RESOURCES AND RESPONSIBILITY FOR IMPLEMENTATION

5.1 RESOURCES

Funding for the SEP implementation will be included as part of project cost under component three, proposed project management which would fund all Technical Assistance (TA) and communication strategies conducted at Central level, regional counties, and district levels. A project implementation team will be set up to drive project implementation including oversight of the SEP implementation. The PIU shall comprise of one environmental risk management specialist and social risk management specialist tasked with the responsibility to ensure the day-to-day implementation of the project. Consultants will also be recruited to provide specialized services such as preparation of ESIA/RAP when required. The social specialist shall also have capacity to address SEA/SH risks and additional GBV consultant shall be hired to help develop the SEA/SH Action Plan and adapt the GM with procedures for SEA/SH incidents.

5.2 MANAGEMENT FUNCTION AND RESPONSIBILITY

A project implementation team will be setup to drive project implementation including oversight of the SEP implementation. The Environmental Specialist and Social Specialist of the PIU shall implement, coordinate, and monitor the SEP under the supervision of the PIU coordinator. With the oversight responsibility of the project coordinator, the E&S staff and supporting staff at LEC district offices shall be

responsible for the timely update and the successful implementation of the SEP, as provided in the table below.

Table 2: Summary of key implementation responsibilities for the SEP

Institution/Focus person/Unit	Responsibility
Project Coordinator	<ul style="list-style-type: none"> • Oversight responsibility for the SEP including the PIU
Environmental and Social Officers in the PIU of LEC	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitate the implementation of SEP • Incorporate SEP guidelines related to ensuring inclusive, participatory and accessible stakeholder engagement and consultation processes and as well ensuring communication to the project team related to grievances in contractor’s agreements • Organize and conduct national, county and district level training on SEP and GM • Develop and ensure effective implementation of GM, including procedures for SEA/SH incidents • Facilitate monitoring and coordinate monitoring activities of ESF instruments and project performance in line with the requirements of the ESCP • Keep accurate records of all E&S issues, stakeholder engagement meetings, grievance registry
LEC district offices	<ul style="list-style-type: none"> • Oversight responsibility at the county and district level • Ensure effective implementation of SEP at county and district level • Coordinate district and county level capacity building and training

6 GRIEVANCE MECHANISM

Objective

The main objective of a Grievance Mechanism (GM) is to assist in resolving complaints and grievances in a timely, efficient, and effective manner that satisfies all parties involved. Specifically, it provides a transparent and credible process resulting in outcomes that are fair, effective and lasting. It also builds trust and cooperation as an integral component of broader community consultation that facilitates corrective actions. Once established, the PIUs will set up a functional Grievance Mechanism specifically for the project interventions.

Project related grievances can be submitted for detrimental impact on the community, the environment, or on their quality of life. Stakeholders may also submit comments and suggestions. The GM provides

complaint resolving measures for any dispute, appropriate resolution actions and avoids the need to resort to judicial proceedings. A two-tier grievance resolution mechanism (Community level and Project Level) will be adopted to receive and resolve grievances from the project communities. Grievance committees will be established at the community level to receive and resolve project related grievances in a timely manner without any cost to the complainants. The second tier will require the setting up of a grievance redress committee at the project level (PIU/LEC & Contractor) to receive and resolve grievances that may not be resolved at the local community level. The community-level grievance resolution committee will be the community's or aggrieved person's first point of grievance resolution. If the complaint is not resolved at the community level it shall be forwarded to the project-level, before being escalated elevated to the Judicial System in instances where the project-level committee cannot handle the grievance. It is further anticipated that the grievance mechanism shall provide the ambiance to handle problems in an efficient, transparent, timely, and cost-effective manner and provide a cordial environment for the participation of all stakeholders, including affected parties.

Process of Handling Grievances

Grievances will be handled at the project level by the PIU. The GM will include the following:

The overall grievance resolution framework will include six steps described below. The six steps demonstrate a typical grievances resolution process.

- I. Step 1: Uptake. Project stakeholders will be able to provide feedback and report complaints through several channels such as filling up grievance forms, reporting grievances to implementing entities, submitting grievance via email address or phone number made available by the service providers and technical counterparts and via the boxes stipulated for the grievance uptake. All grievances will be recorded (those that are non-SEA/SH complaints) on a registry (see example Annex 1) and will be submitted to the World Bank for periodic review to monitor resolution, timeliness, and accuracy.

Complaints can be channeled through the following mediums:

- a. In person at the offices indicated above
 - b. **Phone Calls & Text Messages** through the contact details provided when the PIU is established existing PIU and to one to be established for the implementation of RESPITE. For the time being, the existing PIU oversees project preparation.
 - c. **Suggestion box:** located at the office of the PIU, at LEC
- II. Step 2: Acknowledging, Sorting, and processing. Each counterpart or service provider receiving the complaint will conduct a prompt sorting and processing of all grievances. The processing will involve the internal escalation process to specific desks to review, resolve and respond to grievances raised. All complaints, no matter the medium lodged, will be recorded in a grievance form with the assistance of the assigned officers. The assigned officers shall acknowledge receipt of the grievance, within 10 working days of receipt, if the considered a low risk or non-project related complaints (information request, updates, clarifications etc.) could be resolved and closed out on the spot. Where grievances require investigations, the assigned officers will inform complainant of the response timeline. Depending on the level at which the grievance is being resolved, the assigned officer will inform and set up the grievance committee meeting to commence investigations. Those who cannot read or write (illiterates) should be encouraged to also seek the assistance of his/her family member or a trusted friend to ensure transparency.

- III. Step 3: Verification, investigation, and action. This step involves gathering information about the grievance to determine the facts surrounding the issue and verifying the complaint's validity, and then developing a proposed resolution. It is expected that many or most grievances would be resolved at this stage. All activities undertaken during this and the other steps will be fully documented, and any resolution logged in the register.
- IV. Step 4: Resolution and sign-off at the level of the receiving entity, other than the LEC: Once a complaint has been investigated and the committee has reached a conclusion, the results and proposed course of action to resolve the grievance will be communicated to the complainant through a written letter and in person in the language understood by the complainant. If the complainant is satisfied that the proposed decision, he/she will be required to sign a statement confirming that the complainant is satisfied, and this will be the condition to close out a case/grievance. Again, for unlettered persons, any of the family members, community leaders or elders can serve as a witness and assist the person to affix his/her fingerprint to the document if required. The assigned offer at the office of the technical counterpart or service provider will also record the information, pertaining to the decisions for resolution taken in the grievance log, and submit same to the PIU at LEC for reporting.
- V. Step 5: Grievance resolution at the level of the PIU at LEC: If the complaint has not been resolved by mutual agreement, a re-assessment may be undertaken if new information becomes available in support of the claim/complaint. Grievances can be forwarded to LEC for resolution if:
 - a. the complainant is still not satisfied with the resolution
 - b. the complainant does not receive a response within 10 working days

The PIU will also act on grievance received directly from the public and those referred. The safeguards officer will formally acknowledge the grievance and log it for tracking. The PIU will act on the complaint/grievance within ten (10) working days (two weeks) from the day of its filing. Once the grievance is resolved, the PIU will implement Step 4.

- 1. Step 6: Lodging of grievance at a National Court of Jurisdiction: If the Complainant remains dissatisfied with the decisions of the project, he/she can, as a last resort, appeal to a court of competent jurisdiction for resolution. The Laws of Liberia allows any aggrieved person the right of access to Court of law.

The project shall develop a Sexual Exploitation and Abuse/Sexual Harassment (SEA/SH) Prevention and Response Action Plan that outlines the measures addressing SEA/SH risks. The measures will include grievance procedures to address incidents related to sensitive matters such as SEA/SH, with the referral of survivors to relevant gender-based violence service providers, all in a safe, confidential, and survivor-centered manner. The GMs of other projects implemented in Liberia by the PIU will be adapted to incorporate those procedures and will be operational before the recruitment of project workers. The referral system will build on the existing GBV service delivery pathways used by Civil Society Organizations (CSOs) and community-based structure, such as police stations, health facilities, community and social workers, psychosocial support, legal services, (One Stop Center, gender desk and planning officers), and trained members of the community who will serve as Community Monitors within the Project area. The SEP will be amended within three months after project effective date and rendered operational within this time, following Bank clearance.

6.1 WORLD BANK GRIEVANCE REDRESS SERVICE

The general public and individuals who believe that they are adversely affected by a project supported by the World Bank may also complain directly to the Bank through the Bank's Grievance Redress Service (GRS) (<http://projects-beta.worldbank.org/en/projects-operations/products-and-services/grievance-redressservice>). A complaint may be submitted in English, or in local languages, although additional processing time will be needed for complaints that are not in English.

A complaint can be submitted to the Bank GRS through the following channels:

- By email: grievances@worldbank.org
- By fax: +1.202.614.7313
- By mail: The World Bank, Grievance Redress Service, MSN MC10-1018, 1818 H Street Northwest, Washington, DC 20433, USA
- Through the World Bank Liberia Country Office in Monrovia: German Embassy, Congo Town, Monrovia, Liberia.

The complaint must clearly state the adverse impact(s) allegedly caused or likely to be caused by the Bank supported project. This should be supported by available documentation and correspondence to the extent possible. The complainant may also indicate the desired outcome of the complaint. Finally, the complaint should identify the complainant(s) or assigned representative/s and provide contact details. Complaints submitted via the GRS are promptly reviewed to allow quick attention to project-related concerns. In addition, project-affected communities and individuals may submit complaints to the World Bank's independent Inspection Panel, which will then determine whether harm occurred, or could occur, as a result of the World Bank's non-compliance with its policies and procedures. Complaints may be submitted to the Inspection Panel at any time after concerns have been brought directly to the World Bank's attention, and after Bank Management has been given an opportunity to respond. Information on how to submit complaints to the World Bank Inspection Panel may be found at www.inspectionpanel.org.

7 MONITORING AND REPORTING

The PIU will maintain a Stakeholder Engagement Log that chronicles all stakeholder engagement undertaken. The Engagement Log includes location and dates of meetings, workshops, and discussions, and a description of the project-affected parties and other stakeholders consulted. Monitoring reports presented to the Management Team will include Stakeholder Engagement Logs as well as feedback from the GM. There will be annual reporting of the SEP as part of the project monitoring report.

The Environmental and Social Safeguard Officers in the PIU will monitor the Stakeholder Engagement Plan in accordance with the requirements of the Environmental and Social Commitment Plan (ESCP). The team will monitor and document any commitments or actions agreed during consultations, including changes resulting from changes in the design of the project or the SEP.

The SEP will be periodically revised and updated as necessary during project implementation in order to ensure that the information presented is consistent and is the most recent, and that the identified methods of engagement remain appropriate and effective in relation to the project context and specific phases of the development. Any major changes to the project related activities and to its schedule will be duly reflected in the SEP.

7.1 REPORTING INDICATORS

Information on public engagement activities undertaken by the Project during the project may be conveyed to the stakeholders in two possible ways:

- Publication of a standalone annual report on project's interaction with the stakeholders.
- A number of Key Performance Indicators (KPIs) will also be monitored by the project on a regular basis, including the following parameters:
 - Number of public hearings, consultation meetings and other public discussions/forums conducted within a reporting period (e.g. monthly, quarterly, or annually);
 - Frequency of public engagement activities;
 - Geographical coverage of public engagement activities – number of locations covered by the consultation process;
 - Number and details of vulnerable individuals involved in consultation meetings;
 - Number of public grievances received within a reporting period (e.g. monthly, quarterly, or annually) and number of those resolved within the prescribed timeline;
 - Number of press materials published/broadcasted in the local, regional, and national media.

The project will establish GM database that only designated officers can access for entering, tracking corrective action, updating complaint status and generating GM report. The assigned officer will be responsible for producing GM report quarterly as part of the project reporting channels. Key indicators will include

- Number of grievances received
- Number of grievances resolved within the stipulated timeframe
- Percentage of SEA/SH grievances referred to GBV service providers
- Number of outstanding grievances
- Reasons for outstanding cases
- Most reported issues and Correctional Action taken by the project to address these issues etc.

8.0 SEP Implementation Budget

Funding for the SEP implementation will be included as part of the project. An estimated amount of US\$184,100.00 will be required for SEP implementation, although this is a preliminary estimate.

Table 3: Budget for Implementation of SEP

Project Stage/Activities	Responsible	Estimated Cost per Year (US\$)	Estimated projected Cost (4yrs) in US\$
Public consultation during to update SEP	PIU/ Social Development Specialist	10,000.00	10,000.00
Community discussion, Town hall meetings, workshops & announcements (quarterly basis)	PIU	15,000.00	60,000.00
Radio broadcast	PIU	600.00	2,400.00
Direct Communication, scratch cards, Internet throughout the duration of the project	Social Development Specialists	300.00	1,200.00
Print, flyers, brochures, reports	PIU/ Social Development Specialists	8,000.00	32,000.00
GM Establishment (Year 1)	Social Development Specialists	2,500	2,500.00
GM Implementation (throughout the duration of the project)	Social Development Specialists	1,000	4,000.00
Operations of GM Committee	PIU	3,000	12,000
GBV/SEA/SH Action Plan	PIU		40,000
Disclosure of instruments	PIU	5000	20,000.00
Total Budget			\$184,100.00

Annex 1: Grievance Registry (for non-SEA/SH complaints)

Case no.	Date Claim Received	Name of Person Receiving Complaint	Where/how the complaint was received	Name & contact details of complainant (if known)	Type of Claim Add content of the claim (include all grievances, suggestions, inquiries) *please note if the complaint was related to the project. If not, note it here and refer complainant to PIU for further processing	Was Receipt of Complaint Acknowledged to the Complainant? (Y/N – if yes, include date, method of communication & by whom)	Expected Decision Date	Decision Outcome (include names of participants and date of decision)	Was Decision communicated to complainant? Y/N If yes, state when, by whom and via what method of communication	Was the complainant satisfied with the decision? Y/N State the decision. If no, explain why and if known, will pursue appeals procedure	Any follow up action (and by whom, by what date)?



REPUBLIC OF SIERRA LEONE

**REGIONAL EMERGENCY SOLAR POWER INTERVENTION (RESPITE) PROJECT
(P179267)**

STAKEHOLDER ENGAGEMENT PLAN

October 2022

TABLE OF CONTENTS

LIST OF ABBREVIATIONS AND ACRONYMS	iv
1.0 INTRODUCTION	1
1.1 Overview	1
1.2 Purpose, Objective and Rationale of SEP	2
1.3 Project Description.....	3
2.0 APPLICABLE REGULATIONS AND REQUIREMENTS	6
2.2 Key National Legislations and Policies on Stakeholder Engagement and Information Disclosure	6
2.2 World Bank Requirements.....	7
3.0 SUMMARY OF PREVIOUS STAKEHOLDER ENGAGEMENT ACTIVITIES	8
4.0 STAKEHOLDER IDENTIFICATION AND ANALYSIS	8
4.1 Stakeholder Identification.....	8
4.2 Stakeholder analysis	10
5.0 STAKEHOLDER ENGAGEMENT PROGRAM	16
5.1 Stakeholder Engagement Considerations.....	16
5.2 Specific Communication Requirements.....	17
5.3 <i>Methods of Consulting Disadvantaged / Vulnerable Individuals or Groups</i>	19
5.4 Stakeholder Engagement Activities	21
5.5 Stakeholder Engagement Resources and Responsibilities	25
5.5.1 Responsibilities	25
5.5.2 Resources	25
6.0 GRIEVANCE MECHANISM	28
7.0 MONITORING AND REPORTING	31
7.1: Reporting Stakeholder Engagement Activities	34
8.0 ANNEXES	35
Annex 1: Photo of initial Stakeholder Engagement & Site visit at Lungi	35
Annex 2: RESPITE Grievance Resolution Procedure and Complaints Log Sheet.....	36
Annex 3: Grievance Registry (for non-SEA/SH or non-sensitive complaints)	39
LIST OF FIGURES	
Figures 1a and 1b: Beneficiary Project Districts	3
Figure 1c: Proposed site at Newton in Sierra Leone.....	4

Figure 2. Proposed site at Lungi in Sierra Leone.....	5
Figure 3: Grievance Mechanism	28

LIST OF TABLES

Table 1: List of Stakeholders identified for RESPITE Project.....	9
Table 2: Stakeholder Groups and their Interest and Influence on the Project.....	10
Table 3: Stakeholder Engagement Techniques.....	18
Table 4: Methods of consulting disadvantaged /vulnerable individuals or groups.....	20
Table 5: Stakeholder Engagement Activities.....	22
Table 6: Budget Estimate for Stakeholder Engagements and Disclosures.....	26
Table 7: Key Performance Indicators for Monitoring Framework.....	34

LIST OF ABBREVIATIONS AND ACRONYMS

AF	Additional Financing
ARAP	Abbreviated Resettlement Action Plan
CLSG	Côte d'Ivoire-Sierra Leone-Sierra Leone-Guinea
CSOs	Civil Society Organizations
EDSA	Electricity Distribution and Supply Authority
DSI	Design and Supply Installation
EGTC	Electricity Generation and Transmission Company
ESHIA	Environmental, Social and Health Impact Assessment
ESMP	Environmental and Social Management Plan
ESMS	Environmental and Social Management Specialist
ESMU	Environmental and Social Management Unit
ESURP	Energy Sector Utility Reform Project
EWRC	Electricity and Water Regulatory Commission
FM	Financial Management
FMS	Financial Management Specialist
GoSL	Government of Sierra Leone
GPC	General Project Coordinator
GM	Grievance Mechanism
IDA	International Development Association
IFC	International Finance Corporation
LV	Low Voltage
MLCPH	Ministry of Lands Country Planning and Housing
MoE	Ministry of Energy
NGOs	Nongovernmental Organizations
NPA	National Power Authority
O&M	Operation and Maintenance
PAPs	Project-affected People (or persons)
PIT	Project Implementation Team
PIU	Project Implementation Unit
PMT	Project Management Team
PMU	Project Management Unit
PV	Photovoltaic
RAP	Resettlement Action Plan
RPF	Resettlement Policy Framework
SEA/SH	Sexual Exploitation and Abuse/Sexual Harassment
WDC	Ward Development Committee
WAPP	West African Power Pool

1.0 INTRODUCTION

1.1 Overview

Sierra Leone is one of the countries in the West Africa sub-region with one of the lowest electrification rates where only 23% of Sierra Leonean have access to electricity, which is below the Sub-Saharan average of 30%. The country like many other countries in Sub-Saharan Africa is also faced with inadequate infrastructure, high losses and inadequate generation capacity have tried to meet demand through oil-based Emergency Power Plants (EPPs), which has resulted in high costs of electricity supply. Rising oil prices have further increased the liabilities of electricity utility companies/provider who are unable to pay for their power purchases and often turn to the government for additional support to keep the lights on. With very limited fiscal space to support the rising sector arrears, countries are staring at an acute power supply crisis that threatens to upend their economic growth.

The Ukraine war exacerbated the situation with the rising prices especially fuel/oil price which is leading to important fiscal impacts for the region given the continued dependence on oil-based generation. The Regional Emergency Solar Power Intervention (RESPITE) Project is an emergency response to the Ukraine war and supports clean energy transition. Ukraine war and resulting oil price rise is leading to important fiscal impacts for the region given the continued dependence on oil-based generation. The proposed project will increase the supply of clean energy on the grid, help four (4) West African countries Sierra Leone, Liberia, Chad, and Cameroon countries to move away from expensive and polluting diesel and HFO generation, reduce fiscal impacts of rising oil prices and provide some space for countries to address food crisis resulting from the Ukraine war. Therefore, the Government of Sierra Leone will implement the Regional Emergency Solar Power Intervention (RESPITE) Project to be financed by World Bank (WB). The proposed electrification project supports the government sector strategy and builds on WB's sustained engagement in the country's energy sector. The main objective of the project is to increase electricity access rates and improve financial performance of the power sector. The proposed activities, when completed, will enhance the capacity of the distribution network to take and distribute additional electricity from New 10MW solar PV generation plant at Lungi to load centers in Port Loko, Papel, Lungi airport, Lungi Lol, and additional 30 mw solar PV generation plant with battery energy storage system at Newton to be linked to existing 161kv and 33kv lines near the site respectively.

The project aims to improve electricity generation in Sierra Leone as part of a World Bank initiative by way of solar PV generation and battery energy storage, interconnection and other generation capacity and further improve the technical and commercial performance of the Electricity Distribution and Supply Authority (EDSA).

This Stakeholder Engagement Plan (SEP) has been prepared in accordance with the World Bank's Environmental and Social Framework (ESF) under the standard 10 (ESS10) on Stakeholders Engagement and Information Disclosure (ESS10), which requires the preparation, disclosure, adoption, and implementation of a Stakeholder Engagement Plan (SEP), as well as to maintain and operate an accessible grievance mechanism as described in the SEP in a manner consistent with ESS10 and acceptable to the Bank.

Stakeholder engagement is about building and maintaining constructive relationships over time. In this context, it is the two-way interaction between stakeholders and the government implementing agencies that gives stakeholders a voice in decision-making with the objective of improving the development outcomes of the intervention. It is an ongoing process that extends throughout the life of the project and encompasses a range of activities and approaches, from information sharing and consultation, to

participation, negotiation, and partnerships. The nature and frequency of this engagement would reflect the level of project risks and impacts.

1.2 Purpose, Objective and Rationale of SEP

The purpose of this Stakeholder Engagement Plan is to describe the project's strategy and program for engaging with stakeholders in a culturally appropriate manner: encompassing guiding principles, how stakeholders will be identified and involved throughout the course of the project, provide information on previous engagements undertaken, prescribe processes and procedures to be followed for stakeholder engagement and information disclosure, and outline the responsibilities of the relevant institutions and contractors in the implementation of upcoming engagement activities etc. The goal is to ensure the timely provision of relevant and understandable information to all stakeholders. It is also to create a process that provides opportunities for stakeholders to express their views and concerns and allows the project to consider and respond to them.

Key principles that will undergird effective engagement include:

- Providing meaningful information in a format and language that is readily understandable and tailored to the needs of the target stakeholder group(s)
- Providing information in advance of consultation activities and decision-making
- Disseminating information in ways and locations that make it easy for stakeholders to access it
- Respect for local traditions, languages, timeframes, and decision-making processes
- Two-way dialogue that gives both sides the opportunity to exchange views and information, to listen, and to have their issues heard and addressed
- Inclusiveness in representation of views, including women, vulnerable and/or minority groups
- Processes free of intimidation or coercion
- Clear mechanisms for responding to people's concerns, suggestions, and grievances
- Incorporating feedback into project or program design and reporting back to stakeholders

The objectives of the SEP include the following:

- **Ensuring open and transparent understanding between the project and stakeholders:** A good stakeholder engagement should ensure an open, inclusive and transparent process that is sensitive to cultural and social environments of the stakeholders.
- **Involving stakeholders in implementation:** Local knowledge and information plays an important role in project preparation, implementation and management including scoping, impact assessments, disclosure and validation of all safeguard instruments.
- **Building relationships:** Open, fair and transparent dialogue and engagement will help establish and maintain a productive relationship between the project team and stakeholders.
- **Engaging vulnerable groups:** Often, the concerns of vulnerable people are not adequately addressed but an open and inclusive approach to consultation would increase the opportunity of stakeholders to provide comments on the Project, and to voice their concerns. Some stakeholders, however, need special attention in such a process due to their vulnerability. Special measures will be considered to ensure that the perspectives of vulnerable stakeholders are heard and considered.
- **Managing expectations:** The expectations of stakeholders are usually very high and it is important to ensure that the Project does not unrealistically raise the expectations of stakeholders on proposed project benefits. The engagement process will serve as a mechanism for understanding and managing stakeholder and community expectations, where the latter will be achieved by

disseminating accurate information in a timely and accessible way. Information will be made freely, transparently, and objectively by EDSA to all stakeholders.

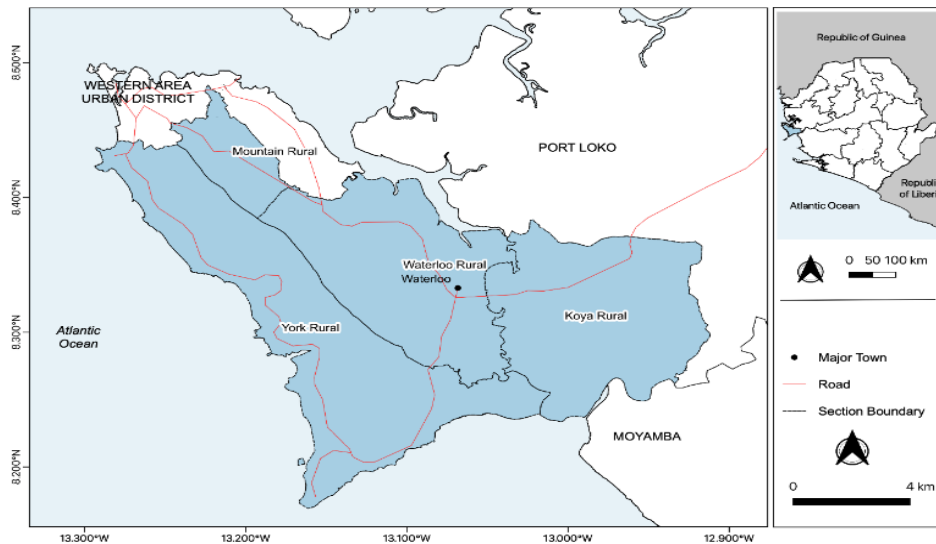
- **Ensuring compliance:** The stakeholder engagement process will ensure compliance with both local regulatory requirements and international best practice.
- Provide project-affected parties with accessible, inclusive, and culturally sensitive means to raise issues and grievances, and allow the EDSA/MOE to respond to and manage such grievances effectively.

1.3 Project Description

The proposed project is aligned with GoSL’s sector development and electrification goals as stipulated in new Medium-Term National Development Plan (2019–2023), entitled “Education for Development: A New Direction for Improving People’s Lives through Education, Inclusive Growth, and Building a Resilient Economy”.¹ The new MTNDP aims at increasing the country’s electricity access from about 15 to 30 percent, including the electrification of all district headquarter towns by 2023. The government has conducted various studies and analysis, supported by donors, to derive a general path to gradually increase electricity access rate.

The Project will be implemented in two of Sierra Leone’s 15 districts. The total population in these two districts, Port Loko and Western Rural District, account for about 18.8% of the countries total population (Statistics Sierra Leone, 2015). See Figures 1a and 1b for beneficiary project districts.

Figure 1a: Beneficiary Project Districts



¹ http://moped.gov.sl/wp-content/uploads/2022/06/sierra_leone_national_development_plan-1.pdf

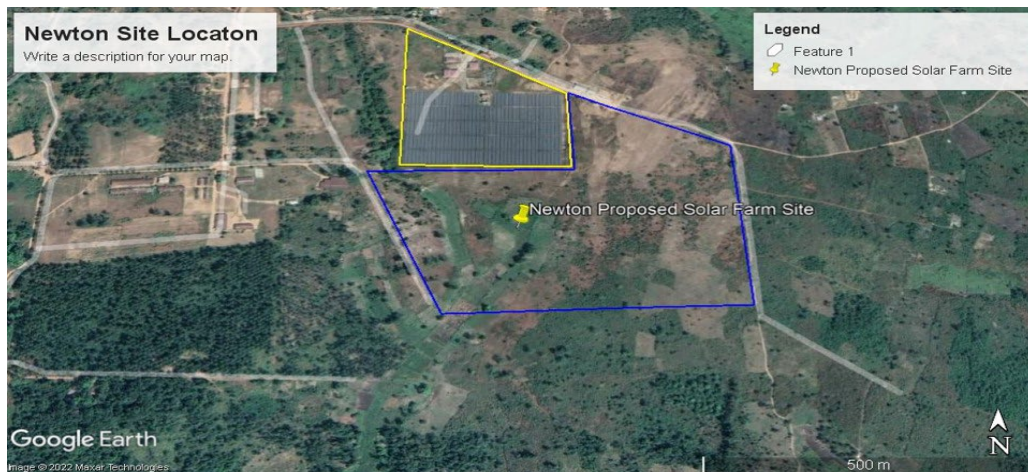
Figure 2b: Beneficiary Project Districts



The short-term target is to electrify headquarter towns of all districts where the population, industrial and commercial activities are concentrated.

In specific, the project will support the development of 45MWp (30MWac) with 5 MWh Battery storage and addition of 5 MWh battery storage to the existing 6MWp/4.9MWac solar plant at Newton (USD 45 million): A 6MWp solar power plant has been developed in the Newton area (see below, Figure 1c) through a grant from Abu Dhabi Fund for Development (ADFD). The RESPITE project will finance the design-supply-installation (DSI) and O&M for additional storage capacity for the existing plant and adding 45MWp (30MWac) of ground mounted solar PV. The proposed site is at 8.322621°, -12.993666 with the government already having acquired the 120 acres of land. The site will be linked to the proposed Waterloo substation through a 33kV line and further to the 161kV Bumbuna transmission line to Newton.

Figure 1c: Proposed site at Newton in Sierra Leone



Source: Government of Sierra Leone

The project will also support the Construction of 15MWp (10MWac) solar PV plant in Lungi Airport Area with 5MVa storage (USD 20 million): A 15MWp (10 MWac) solar PV site is planned in the Lungi area (see Figure 2) that houses the Lungi International airport and the government has identified land (8.663171, -13.187704) for this purpose. The proposal is for a 15MWp (10MWac) fix tilt PV power plant connected to the existing MV switching station at Lungi through 11kV lines. The project will finance the DSI and Operations and Maintenance (O&M) for the 15MWp (10MWac) solar PV plant and 5MVa/5MWh storage system as well as the construction of 11kV connection to the existing 11kV substation at Lungi Airport.

Figure 2: Proposed site at Lungi in Sierra Leone



Source: Government of Sierra Leone

Finally, the project will support the Bumbuna-Freetown 161kV transmission line capacitive requirement for voltage performance and Supply and installation of 33kV and 11kV lines to optimize the integration of the Newton Solar Park (USD 6 million): This sub-component will finance the works associated with increasing the wheeling capacity of the existing 161kV transmission line from 70MW to 90MW. The 161kV line is around 205km long which results in a high impedance that induces voltage drop along this line, especially during peak demand operations, and impacts significantly both the power transfer and voltage profiles in Freetown. The planned solar PV plant at Newton will evacuate part of its generation in the 161kV transmission line and also will use 33kV sub- transmission line that is being built under the existing ESURP project (P12304). The project will cover the cost of design, procurement, and installation of devices for reactive power compensation (capacitor banks) for voltage regulation support and the 33kV and 11kV distribution lines needed to optimize the use of the solar park generation. Increasing the 161kV line capacity will alleviate grid congestion and help in meeting the rapidly growing demand in Western Areas.

2.0 APPLICABLE REGULATIONS AND REQUIREMENTS

This SEP is prepared in accordance with Environmental and Social Standard 10 of the World Bank's Environmental and Social Framework (ESF), and the national institutional and regulatory requirements pertaining to stakeholder participation in development initiatives. The SEP will comply with stakeholder consultation and information disclosure requirements as stipulated in national legal instruments and international best practice.

2.2 Key National Legislations and Policies on Stakeholder Engagement and Information Disclosure

The national laws, regulations and policies that are related to stakeholder engagement and information disclosure as follows:

The Constitution of Sierra Leone: Section 3 of the Sierra Leone Constitution guarantees the fundamental human rights and freedoms of the individual without regard to race, tribe, place of origin, political opinion, colour, creed or sex, which must be exercised in consonance with the rights and freedoms of others and for the public interest. Paragraph 25 of Section 3, which states that no person shall be hindered in the enjoyment of his freedom of expression including the freedom to hold opinions, receive and impart ideas as well as information without interference, is consistent with the provisions of ESS10 that admonishes for full disclosure of project information to all stakeholders.

The Local Government Act, 2004 (as Amended in 2017): The Local Government Act, 2003 has a number of areas where stakeholder consultation is required. For example, Section 23 makes provision for local councils to be consulted by central government ministries, departments, agencies, NGOs, etc. in development projects. Then Section 85 (4) notes that "A local council shall, before approving or reviewing a development plan, consult residents of the locality, agencies of Government and non-governmental and international organizations that have interest in working in the locality". It is therefore expected that the PIU, in collaboration with the Local Councils, will actively engage and consult project stakeholders, especially those at the community level and other disadvantaged segments of the society.

The Environment Protection Agency Act, 2008 (as Amended in 2010): The EPA Act is the legislation governing the protection of the environment in Sierra Leone. The Third Schedule (under Section 26) of the Act describes the content of Environmental Impact Assessment (EIA) and admonishes that EIA must report on communities, interested parties and Government ministries consulted and by extension issues consulted on. In terms of information disclosure, a requirement of ESS10, Section 27 (1) of the Environment Protection Agency Act, 2008 stipulates that the Agency upon receiving the draft EIA report shall circulate it to professional bodies, associations, ministries and governmental organizations for their comments. Under Section 27 (2), the Agency is also required to openly display the EIA report in two consecutive issues of the Gazette as well as in the newspapers to allow for public viewing. The proponent is expected to address the comments from the public as received through the Executive Director within fourteen (14) days of receipt of the comments.

The Town and Country Planning, 1976 (as Amendment in 2001): The Town and Country Planning Act mandates the Minister of Housing and Country Planning to consult the various Local Councils and Paramount Chiefs in the planning and management of cities and towns in Sierra Leone. The Minister is also mandated by this Act to direct the posting of all relevant information such the surveyed maps, layouts, values of buildings or lands in the planning area to guide any compensation in case where the Project takes land.

Sexual Offences Act, 2012: The confidentiality of victims (survivors) during investigation and prosecution are guaranteed under the Act. The Act also provides for medical assistance for survivors. This project's grievance mechanism (GM) will ensure that in line with this Act, the GM process to address SEA/SH incidents will respect confidentially, be survivor centered, and will provide access to services. **The GBV Referral Protocol:** The GBV Protocol document is a technical guide that aims to ensure that all survivors/victims of GBV (domestic and sexual violence) receive prompt and comprehensive response from service providers.

2.2 World Bank Requirements

WB has outline ten (10) comprehensive set of specific Environmental and Social Standards (ESS) that projects are expected to meet. Stakeholder engagement in line with the World Bank requirements is associated with ESS 10. The World Bank's Environmental and Social Framework (ESF)'s Environmental and Social Standard (ESS) 10, "Stakeholder Engagement and Information Disclosure", recognizes "the importance of open and transparent engagement between the Borrower and project stakeholders as an essential element of good international practice". Specifically, the requirements set out by ESS10 are the following:

- "Borrowers will engage with stakeholders throughout the project life cycle, commencing such engagement as early as possible in the project development process and in a timeframe that enables meaningful consultations with stakeholders on project design. The nature, scope and frequency of stakeholder engagement will be proportionate to the nature and scale of the project and its potential risks and impacts.
- Borrowers will engage in meaningful consultations with all stakeholders. Borrowers will provide stakeholders with timely, relevant, understandable, and accessible information, and consult with them in a culturally appropriate manner, which is free of manipulation, interference, coercion, discrimination and intimidation.
- The process of stakeholder engagement will involve the following, as set out in further detail in this ESS: (i) stakeholder identification and analysis; (ii) planning how the engagement with stakeholders will take place; (iii) disclosure of information; (iv) consultation with stakeholders; (v) addressing and responding to grievances; and (vi) reporting to stakeholders.
- The Borrower will maintain and disclose as part of the environmental and social assessment, a documented record of stakeholder engagement, including a description of the stakeholders consulted, a summary of the feedback received and a brief explanation of how the feedback was taken into account, or the reasons why it was not." (World Bank, 2017: 98).

ESS 10 require that a Stakeholder Engagement Plan (SEP) proportionate to the nature and scale of the project and its potential risks and impacts needs to be developed by the Borrower. It must be disclosed as early as possible, and the Borrower needs to seek the views of stakeholders on the SEP, including on the identification of stakeholders and the proposals for future engagement. If significant changes are made to the SEP, the Borrower must disclose the updated SEP. According to ESS10, the Borrower should also propose and implement a grievance mechanism to receive and facilitate the resolution of concerns and grievances of project-affected parties related to the environmental and social performance of the project in a timely manner.

Identification of stakeholders will ensure wide participation in project acceptability and the project design. To ensure that there is citizen participation in the project life span, this SEP has been prepared clearly stipulating the process of consultation and disclosure of key project information to the public and relevant stakeholders during the preparation and implementation of the project.

3.0 SUMMARY OF PREVIOUS STAKEHOLDER ENGAGEMENT ACTIVITIES

During the project identification and preparation stage, several consultations took place at the national level involving the Ministry of Energy (MoE), Electricity Distribution and Supply Authority (EDSA), Electricity Generation and Transmission Company (EGTC), Ministry of Lands Country Planning and Housing (MLCPH) and other interested parties and at the respective local levels involving other agencies and key stakeholders. There were Stakeholder consultations to discuss the project locations, areas of influence, concept, design, institutional arrangement, potential impacts, mitigation measures, stakeholder engagement plan, environmental and social commitment plan and MoE/EDSA commitments. The key issues discussed and the conclusions and recommendations ensuing from these stakeholder engagement sessions are;

- The Lungi Community Stakeholders have agreed to provide the available Parcels of Land for the New 10MW solar PV generation plant with battery energy storage systems
- The Site was identified at Oku Town, Lungi
- Ministry of Lands Country Planning and Housing (MLCPH) was given the task of preliminary survey
- About 45arces to be surveyed at Oku Town, Lungi
- About 225arces to be surveyed at Newton Community

4.0 STAKEHOLDER IDENTIFICATION AND ANALYSIS

The WB ESS 10 recognizes three broad categories of stakeholders, namely i) Project Affected Parties; ii) Other Interested parties; and iii) Disadvantaged / vulnerable individuals or groups.

Project_affected_parties includes those likely to be affected by the project because of actual impacts or potential risks to their physical environment, health, security, cultural practices, well-being, or livelihoods. These stakeholders may include individuals or groups, including local communities. They are the individuals or households most likely to observe/feel changes from environmental and social impacts of the project.

The term “Other interested parties” (OIPs) refers to: individuals, groups, or organizations with an interest in the project, which may be because of the project location, its characteristics, its impacts, or matters related to public interest. For example, these parties may include regulators, government officials, the private sector, the scientific community, academics, unions, women’s organizations, other civil society organizations, and cultural groups.

It is particularly important to understand project impacts and whether they may disproportionately fall on disadvantaged or vulnerable individuals or groups, who often do not have a voice to express their concerns or understand the impacts of a project.

4.1 Stakeholder Identification

The first step in the process of stakeholder engagement is to identify and understand who the stakeholders are and understand their needs and expectations for engagement and their priorities and objectives in relation to the Project. This information shall be used to tailor engagement to each type of stakeholder. As part of this process, it will be particularly important to identify individuals and groups who

may find it more difficult to participate and those who may be differentially or disproportionately affected by the project because of their marginalised or vulnerable status.

With respect to the RESPITE Project, different categories of stakeholders will be involved, these are:

1. **Central government:** Include ministries, departments and agencies of the Government of Sierra Leone that will either be impacted by the project or have influence over its outcome
2. **Municipalities:** Includes Government of Sierra Leone’s institutions, agencies and elected officials within the beneficiary municipalities that will either be impacted by the project or have influence over its outcome
3. **Non-governmental/Donor:** Donors and non-governmental agencies and sector coordination entities that will either be impacted by the project or have influence over its outcome
4. **Civil Society:** Representatives from organizations that represent the interests and the opinions of the public
5. **Public:** Public representatives, both individuals and groups, at District/Ward level who will either be impacted by the project or have influence over its outcome
6. **Private Sector:** Private businesses/firms that may be positively or negatively affected

Table 1 presents a preliminary list of all potential stakeholders who have a role and responsibility for the implementation of the Project at all levels, as well as relevant stakeholders that could be involved in any way with the implementation of the RESPITE activities or affected by its activities. The project will continue to identify and engage additional stakeholders throughout the project implementation. The scale and extent of the engagement will be dependent on the nature of the impacts on the different stakeholder groups and the extent of the influence of the group on the project.

Table 1: List of Stakeholders identified for RESPITE Project

Project Proponents	Affected Parties	Other Interested Parties	Vulnerable groups
<ul style="list-style-type: none"> • Ministry of Energy • Ministry of Finance 	<ul style="list-style-type: none"> • Project affected individuals and communities • Electricity users • EDSA, EGTC and EWRC workers • Small business that require electricity • Community leaders, religious leaders • Workers at construction sites • Ministry of Lands Housing and Country Planning • Ministry of Information and communication • Ministry of Local Government and Rural Development 	<ul style="list-style-type: none"> • Local communities • Chiefs • NGOs • CSOs • Ministry of Health and Sanitation • Ministry of Health and Sanitation • Ministry of Water Resources • National Protected Areas Authority • Ministry of Basic and Senior Secondary Schools • Ministry of Technical and Higher Education • Community Organizations • The public 	<ul style="list-style-type: none"> • Elderly people • Women • Children • Persons with disabilities (including visual and hearing impaired, physical disabilities and cognitive disabilities) • Commercial sex workers • Illiterate people • The homeless • Landless persons

	<ul style="list-style-type: none"> • Ministry of Labour and Social Security • Ministry of Social Welfare and Gender • Ministry of Environment • Environment Protection Agency • District and Local Councils • Sierra Leone Roads Authority • Operations and maintenance team of substations, and transmission lines 	<ul style="list-style-type: none"> • Other national and international Independent Power Producers (IPPs) • The police and military (security forces) • Market associations • Youth groups • Residents of the beneficiary towns • Businesses locally and with international links • Media (local and national) 	
--	--	--	--

Cooperation and negotiation with stakeholders will require the identification of persons within groups who act as legitimate representatives or advocates of their groups’ interests in the engagement process. Community representatives, for instance, will be very important links for information dissemination to their people and to project staff.

4.2 Stakeholder analysis

The opinion of affected persons and other stakeholders shall be sought through regular public consultations and the engagement will be directly proportional to the impact on the particular group or individual and their level of influence on the project. The interests of the different stakeholder groups and individuals, how they will be affected by the project and to what degree, and what influence they could have on the project will form the basis from which to build the project stakeholder engagement strategy. Again, cognizance should be taken of the fact that not all stakeholders in a particular group or sub-group will necessarily share the same concerns or have unified opinions or priorities. Also, the means of engagement will be informed by what are culturally acceptable and appropriate methods for each of the different stakeholder groups targeted. Table 2 presents an analysis of roles, interest and influence of key stakeholder groups on the ESLEAP which will be applicable to RESPITE, but this will be confirmed during preparation and the SEP will be revised accordingly within three months of project effectiveness.

Table 2: Stakeholder Groups and their Interest and Influence on the Project

Stakeholder Groups	Role/involvement in project	Interest	Influence
Project Proponents:			
<ul style="list-style-type: none"> • Ministry of Energy 	Responsible for oversight and overall coordination of the project. Responsible for policy formulation. Regulate generation, distribution, and transmission. Will lead the implementation of two components.	High	High

Stakeholder Groups	Role/involvement in project	Interest	Influence
	The Ministry and EDSA will also assume the responsibility for environmental and social risk management		
<ul style="list-style-type: none"> Ministry of Finance 	Provide oversight and control of disbursement of project funds to implementing agencies. Reporting and monitoring of compliance	High	High
Affected Parties:			
<ul style="list-style-type: none"> PAPs potentially losing land and other assets for the construction of substations and power lines 	Lose lands or right to their lands or livelihoods and would therefore be important in the consultation and engagement process	High	Low
<ul style="list-style-type: none"> Electricity users 	Participate in consultation on energy supply and tariff	Moderate	Low
<ul style="list-style-type: none"> Energy Distribution and Supply Authority 	Main implementing agency Responsible for the overall implementation of the project and sub-projects and works directly and in close collaboration with MoE and has oversight over the PIT. Responsible for the implementation of Environmental and Social safeguards instruments of projects and stakeholder management. All projects have a GM within the ESMU of EDSA. Coordinate and organize disclosure, work with District and Local Councils. EDSA is responsible for the distribution network, connection and for electricity sales to customers	High	High
<ul style="list-style-type: none"> Energy Generation and Transmission Company 	Responsible for power generation and transmission at high voltage levels	High	High
<ul style="list-style-type: none"> Energy and Water Regulatory Commission 	Regulate the generation, transmission and sale of electricity and issue permit for operation of EDSA. They will probably be involved in tariff setting and regulation issues for the new RESPIT especially because some of the towns are going to be having new connections.	High	High
<ul style="list-style-type: none"> Small business that requires electricity 	Participate in consultation on energy supply and tariff	Moderate	High
<ul style="list-style-type: none"> Community leaders (including Chiefs), religious leaders 	Stakeholder management. GM within at community levels. Coordinate and organize work with District and Local Councils	High	High

Stakeholder Groups	Role/involvement in project	Interest	Influence
<ul style="list-style-type: none"> Workers at construction sites 	Undertake construction activities, will ensure OHS/SEA/SH requirements measures are followed	Moderate	Moderate
<ul style="list-style-type: none"> Ministry of Local Government and Rural Development 	Local monitoring of project and through their District Council can help in monitoring, providing land and enhancing compensation and livelihood issues for PAPs. They are directly responsible for working with the District and Local councils who have important structures to help in site monitoring of the project. They are expected to play a key role in lands, resettlement, compensation, and environmental impacts monitoring.	High	High
<ul style="list-style-type: none"> Ministry of Labor and Social Security 	In collaboration with the PIU, will provide oversight over labour and social issues. They are important for oversight of contractors to make sure that workers are treated fairly and work with the laws of Sierra Leone	Moderate	Moderate
<ul style="list-style-type: none"> Ministry of Social Welfare and Gender 	Oversight on Gender and Social Issues. Works closely with the Police and advocacy groups on gender-based violence issues. This Ministry will be critical in monitoring and resolving GBV and other gender-related issues	High	High
<ul style="list-style-type: none"> Ministry of Environment 	Provide oversight on compliance on environmental and social safeguards and on EPA. Review and issue licenses for ESHIA. They are the main stakeholders in terms of environmental and social safeguards monitoring and compliance	High	High
<ul style="list-style-type: none"> Environment Protection Agency 	The lead environmental regulator and is the agency in the Ministry of Environment that is directly responsible for oversight, compliance with E&S concerns, facilitate public disclosure of E&S documents. They require stakeholder engagement, consultations and public disclosure of all safeguard instruments.	High	High
Other Interested Parties			

Stakeholder Groups	Role/involvement in project	Interest	Influence
<ul style="list-style-type: none"> Local communities/ Chiefs/local leaders/Ward Development Committee 	Involve in stakeholder consultations and inputs. Receive information through sensitizations/awareness, community engagements, and the Media	High	High
<ul style="list-style-type: none"> NGOS/CSOs in the project area of influence 	Advocates the interests of communities on land-related issues including compensation. Involved in consultations and monitoring of corporate social responsibilities, make contributions to ESHIAs and other reports	Moderate	High
<ul style="list-style-type: none"> Ministry of Health and Sanitation 	In charge of all public health, clinics and hospitals in the Districts where the electricity is improved and will enhance healthcare for all. They can be important stakeholders	High	Moderate
<ul style="list-style-type: none"> Ministry of Water Resources 	In charge of all water bodies and catchment areas in the country and would play important role in the event any of the towers/poles go through water bodies. They also help in the provision of water services to substations and project site.	Low	Low
<ul style="list-style-type: none"> National Protected Areas Authority 	In charge of all protected Areas and would ensure projects are not impacting Pas. They will constitute the stakeholders and would be important should any of the project activities go through any Protected Areas which is under their jurisdiction.	Moderate	Moderate
<ul style="list-style-type: none"> Ministry of Basic and Senior Secondary School 	Responsible for education in school and the schools would be connected to the grid for the enhancement of the Government's flagship program "free and quality education"	Moderate	Moderate
<ul style="list-style-type: none"> Ministry of Technical and Higher Education 	Responsible for University and higher institutions in the Districts and would benefit from sustainable and regular electricity which will enhance education in the country	Moderate	Moderate
<ul style="list-style-type: none"> Local Community Organizations 	Advocates the interests of communities on land-related issues including compensation. Involved in consultations and monitoring of corporate social responsibilities, make	Moderate	Moderate

Stakeholder Groups	Role/involvement in project	Interest	Influence
	contributions to ESHIAs and other reports		
<ul style="list-style-type: none"> Other national and international Independent Power Producers (IPPs) 	Provides alternative source of supply to the electricity sector	High	Low
<ul style="list-style-type: none"> Sierra Leone Police 	Provide security and protection services for all and during construction, demolition, and traffic management. Project can bring crime, violence, and other offences Used to report Gender Based Violence through their Family Support Unit	Moderate	Moderate
<ul style="list-style-type: none"> Market associations 	Advocates the interests of the associations on land-related issues including compensation. Involved in consultations and monitoring of corporate social responsibilities, make contributions to ESHIAs and other reports	Moderate	Low
<ul style="list-style-type: none"> Youth groups 	Advocates the interests of communities on land-related issues including compensation. Involved in consultations and monitoring of corporate social responsibilities, make contributions to ESHIAs and other reports	High	Moderate
<ul style="list-style-type: none"> Residents of the beneficiary towns 	Advocates for better energy supply and tariff. Participate in consultation and receive information through public media	High	Moderate
<ul style="list-style-type: none"> Businesses locally and with international links 	Advocates the interests of Businesses on energy supply/tariff-related issues.	High	Moderate
<ul style="list-style-type: none"> Media electronic, print, and social media 	Help raise awareness on the project, public disclosure of , GM, SEP, ESCP	Moderate	High
<ul style="list-style-type: none"> Office Attorney General and Minister of Justice 	Draft compensation agreements, provide guidance on GM and participate in compensation and sign-off meetings	Moderate	Moderate
<ul style="list-style-type: none"> Ministry of Agriculture 	Provide valuation of crops and trees for compensation and support linkages to livelihood promotion initiative	Moderate	Moderate
<ul style="list-style-type: none"> Parliament/Energy Committee 	Provides oversight on energy projects and EDSA including RESPITE	Moderate	High
<ul style="list-style-type: none"> District and Local Councils 	Assist in project implementation including land acquisition, employment, asset valuation and other	High	High

Stakeholder Groups	Role/involvement in project	Interest	Influence
	issues to do with the livelihood of the people in the project areas of influence. Verify asset valuations, support in providing land and manage the councilors		
Vulnerable/Disadvantaged groups are likely to be part of the PAPs and may have difficulty in fully engaging			
<ul style="list-style-type: none"> Elderly people 	Receive information on the RESPITE project	Low	Low
<ul style="list-style-type: none"> Women 	Receive information and would benefit from sustainable electricity generation especially for small businesses	Low	Low
<ul style="list-style-type: none"> Children 	Receive information, they are mainly school going, exposed to potential abuse	Low	Low
<ul style="list-style-type: none"> Persons with disabilities (including visual and hearing impaired, physical disabilities and cognitive disabilities) 	Receive information on the RESPITE Project	Low	Low
<ul style="list-style-type: none"> The homeless/Landless persons 	Participations in community consultations & Receive information and protection from the appropriate sources/Institutions responsible.	Low	Low

5.0 STAKEHOLDER ENGAGEMENT PROGRAM

Stakeholder engagement is an important inclusive process conducted throughout the project cycle and is critical to the successful implementation of projects. The engagement will be free of manipulation, interference, coercion, and intimidation; and conducted based on timely, relevant, understandable, and accessible information, in a culturally sensitive format.

In this section the program elaborated to facilitate effective stakeholder engagement throughout project implementation and operation is outlined. It addresses key factors considered in elaborating the program, the specific communication tools to be adopted for different stakeholder groups, the specific stakeholder engagement activities and the resource requirements and responsibilities for implementation.

5.1 Stakeholder Engagement Considerations

The following factors were considered in the planning of the stakeholder engagement program presented in this document:

i) Time and resources

Trust of the stakeholders is important and takes time to develop and build relationships with stakeholders. From the outset of the project, relationships with stakeholders will be developed, nurtured, and allowed to grow. Time and resources are always critical components of the stakeholder engagement process that require different levels of engagement (consultation, involvement, collaboration and yet some others multiple levels). The various dimensions of the process, including education on the concepts of engagement, capacity to implement a broad engagement strategy and the complex issues that requires technical and specialized knowledge will be allocated adequate resources to meet international best practice.

ii) Managing expectations

The key to securing stakeholder engagement revolves around managing their expectations and satisfying their requirements. Stakeholders usually have high and unrealistic expectations of benefits that may accrue to them from a project. Therefore, EDSA from the outset shall be clear on what they can and cannot do, establishing a clear understanding of their roles and responsibilities. The engagement processes shall provide EDSA with an opportunity to develop relationships with stakeholders and potential project partners who can assist with implementing corporate social responsibility projects. The consultation process is an opportunity to manage expectations, challenge misconceptions, disseminate accurate project information, and gather stakeholder opinions, which are feedback to the client and other project specialists.

iii) Securing stakeholder participation

EDSA will respect cultural norms and values and show respect and understanding that disregard for these can prevent stakeholders from freely participating in meetings. Often there are conflicting demands within a community, and it can be challenging to identify stakeholders who are representative of common interests. This shall be avoided by employing local consultants who are sensitive to local power dynamics, which will require project proponents to develop an awareness of the local context and implementing structures to support and foster effective stakeholder engagement.

iv) Consultation fatigue

Engagement fatigue can hinder projects, particularly those where individuals are not actively involved in decision-making but are brought in for consultation or opinions. Evidence suggest that stakeholders can

easily tire of consultation processes, especially when promises are unfulfilled, and their opinions and concerns are not taken into consideration. Often stakeholders feel their lives are not improving because of a project and this can lead to consultation meetings being used as an area to voice complaints and grievances about the lack of development. This shall be avoided by coordinating stakeholder engagement activities throughout project implementation and to avoid making promises to stakeholders.

v) COVID-19 restrictions

In general, a precautionary approach will be taken to the consultation process to prevent contagion, given the highly infectious nature of COVID-19. The following will be considered while selecting channels of communication, in light of the current COVID-19 situation:

- Avoid public gatherings (taking into account national restrictions or advisories), including public hearings, workshops and community meetings;
- If smaller meetings are permitted/advised, conduct consultations in small-group sessions, such as focus group meetings. If not permitted or advised, make all reasonable efforts to conduct meetings through online channels;
- Diversify means of communication and rely more on social media and online channels. Where possible and appropriate, create dedicated online platforms and chatgroups appropriate for the purpose, based on the type and category of stakeholders;
- Employ traditional channels of communications (TV, newspaper, radio, dedicated phone-lines, and mail) when stakeholders do not have access to online channels or do not use them frequently. Traditional channels can also be highly effective in conveying relevant information to stakeholders, and allow them to provide their feedback and suggestions;
- Assess and deploy alternative tools to engage stakeholders such as the use of community radio, use of key community influencers and peer groups, visual aids, and social media;
- Where direct engagement with project affected people or beneficiaries is necessary, identify channels for direct communication with each affected household via a context specific combination of email messages, mail, online platforms, dedicated phone lines with knowledgeable operators;
- Each of the proposed channels of engagement should clearly specify how feedback and suggestions can be provided by stakeholders.

5.2 Specific Communication Requirements

A variety of communication methods will be used as appropriate for each set of stakeholders and stage of project implementation. In general, these include: a) public and individual meetings, b) announcements in media and portals, c) provision of general information on notice-boards at public locations, and d) regular mail and email correspondence and publication of relevant project information on the website of the EDSA, MoE and other relevant institutions (including the World Bank).

There are a variety of engagement techniques used to build relationships with stakeholders, gather information from stakeholders, consult with stakeholders, and disseminate project information to stakeholders. When selecting a particular consultation technique, appropriate consultation methods, and the purpose for engaging with a stakeholder group shall be considered. The general framework of techniques to be adopted under the project for the different stakeholder groups are presented in Table 3 below.

Table 3: Stakeholder Engagement Techniques

Stakeholder group	Engagement Technique	Phase of the projects
Projected affected people/land owners/adjacent communities	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Public consultation meeting, group meetings and individual meetings as necessary 	-Before starting implementation of the project activities -During the construction works - throughout project implementation
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Public consultation meeting, and individual meetings as necessary 	-Before starting implementation of the project activities -During the construction works
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informing through the media – radio/TV/social media (announcements), 	-Before starting implementation of the project activities -During the construction works
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direct information through the local authorities ▪ Communication through bulletin boards (placed in appropriate places) and posting project information/notices there 	-Before starting implementation of the project activities -During the construction works -During the operational phase of the distribution centres
Community/Local and regional authorities	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publishing information on the extent, timing and duration of planned works and any expected disruptions and inconveniences on the central bulletin board in the branch offices of the Municipalities at least two weeks prior to the start of any construction works, 	Before starting with implementation of the project activities
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Public consultation meeting, and individual meetings as necessary 	-Before starting implementation of the project activities -During the construction works
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informing through the media – radio/TV/social media (announcements), 	-Before starting implementation of the project activities -During the construction works
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direct information through the local authorities ▪ Communication through bulletin boards (placed in appropriate places) and posting project information/notices there 	-Before starting implementation of the project activities -During the construction works -During the operational phase of the distribution centres
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Group meetings with local communities and businesses 	-Before starting implementation of the project activities -During the construction works -During the operational phase of the electricity infrastructure.

Stakeholder group	Engagement Technique	Phase of the projects
	<ul style="list-style-type: none"> Direct communication with residents, businesses etc. 	<ul style="list-style-type: none"> -Before starting implementation of the project activities -During the construction works -During the operational phase of the electricity infrastructure.
	<ul style="list-style-type: none"> Direct information via a contact person or person responsible for the implementation of the SEP 	<ul style="list-style-type: none"> -Before starting implementation of the project activities -During the construction works -During the operational phase of the electricity infrastructure.
Governments and regulatory bodies/National institutions	<ul style="list-style-type: none"> Official correspondence 	<ul style="list-style-type: none"> -Before starting implementation of the project activities -During the construction works -During the operational phase of the electricity infrastructure.
	<ul style="list-style-type: none"> Meetings, public hearings 	<ul style="list-style-type: none"> -Before starting implementation of the project activities -During the construction works
	<ul style="list-style-type: none"> One on one meetings 	<ul style="list-style-type: none"> -Before starting implementation of the project activities -During the construction works
Non-governmental organizations, business associations and professional organizations	<ul style="list-style-type: none"> Public consultation meetings, and individual consultation, meetings as necessary 	<ul style="list-style-type: none"> -Before starting implementation of the project activities -During the construction works
	<ul style="list-style-type: none"> Direct email communication 	<ul style="list-style-type: none"> -During the operational phase of the electricity infrastructure.
	<ul style="list-style-type: none"> Media/ press releases. 	
Contractors, Suppliers, clients, service providers	<ul style="list-style-type: none"> Information through tender procedure and Contracts 	Before starting implementation of the project activities
	<ul style="list-style-type: none"> Communication via supervising engineers 	During the construction works
	<ul style="list-style-type: none"> Toolbox talks at construction sites on health and safety topics 	During the construction works
	<ul style="list-style-type: none"> Monthly reports on progress of works to be submitted by contractors during construction works 	During the construction works

5.3 Methods of Consulting Disadvantaged / Vulnerable Individuals or Groups

It is particularly important to understand whether the Project may disproportionately fall on disadvantaged or vulnerable individuals or groups who often do not have voice to express their concerns or understand the impacts of the project. The National Disability Policy (NDP) refers to the United Nations definition of persons with disability as persons ‘who have long-term physical, mental, intellectual or sensory impairments which in interaction with various barriers may hinder their full and effective

participation in society on an equal basis with others’. Impairments are problems in body function or structure such as a significant deviation or loss. Disability may be experienced by people of any age, including children, young and older people, exacerbating sometimes the existing vulnerability of some (e.g., children and elderly people). Persons with disabilities often lack equitable access to the same opportunities enjoyed by their peers without disabilities.

Disadvantaged/vulnerable individuals and groups who often do not have voice to express their concerns or understand the impacts of a project are sometimes excluded from stakeholder engagement. Table 4 shows potential disadvantaged/vulnerable individuals/groups and limitations they may have regarding participating in the consultation process.

Consultations will better determine the needs and strategy for community dialogue and awareness-raising and will be detailed. Awareness campaigns, trainings, dissemination activities about the different entry points, among other activities, will ensure the sustainability of the actions taken and will prepare the community to address cases properly in the future and after project completion.

Table 4: Methods of consulting disadvantaged /vulnerable individuals or groups

Vulnerable Groups & Individual	Specific Needs & Characteristics	Preferred Means of Consultation	Additional Resources Required
Ebola/COVID-19 Survivors	Stigma, limited voice	Focus group meetings, meeting with association of Ebola/COVID-19 survivors.	Engagement of local NGOs to embark on sensitization related to the mitigation of COVID-19 transmission and engage those who survived Ebola and COVID-19
Stakeholders in remote area/high illiteracy including the homeless	Limited voice, low representation, no access to information,	Focus group meetings, engagement at local level, including use of radio & townhall meetings	More information dissemination through local radio & town criers, posters, local language skits & discussions. community level engagement & consultation at district headquarters
Physically-challenged persons with visual & hearing impairment	Lack of access to meeting places, transportation & language barriers, visual impairment	Meet identifiable associations of persons with disabilities	Information translated to indigenous languages, sign language/translators, braille, accessible meeting locations
Women, girls, poor & disadvantaged, children, pregnant school-age girls	Limited voice, low representation, lack of access to information, cultural & traditional barriers, poverty stigma	Focus group meetings, use of gender champions, focus group meetings with disadvantaged children & their guardians	Engage local NGOs & CBOs who work with vulnerable people at community level to help disseminate information & organize consultations
Residents in informal settlements &	Limited voice, poor representation in decision table, lack of	Focus group meetings, engagement at local level, including use of	More information dissemination through local radio & town criers, posters, local language skits & discussions, community

flood-prone or inaccessible areas	access to information, inaccessible to meeting places	radio & townhall meetings	level engagement & consultations at district headquarters
Drug addicts, commercial sex workers	Stigma, gender-based violence, limited voice	Focus group meetings	

5.4 Stakeholder Engagement Activities

Stakeholder engagement is the practice of influencing a variety of outcomes through consultation, negotiation, communication, compromise, and relationship building. The SEP seeks to define technically and culturally appropriate approach to consultation, disclosure, and grievance resolution.

Table 5 below outlines the activities earmarked to engage, consult, and provide relevant project information to project stakeholders throughout project preparation, implementation, and subsequent operations. Stakeholder engagement will be a continuous process and the consultations thus far are not final but will be ongoing throughout the life cycle of the project.

Table 5: Stakeholder Engagement Activities

Project Stage	Topic of consultation / message	Engagement Technique	Appropriate application of the technique/measures	Target Stakeholders	Institutional Responsibility
Preparation	<ul style="list-style-type: none"> • Agreeing on components and institutional arrangements and E&S mitigation measures for Enhancing Sierra Leone Energy Access Project • Risk, mitigation and management 	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondence (Phone, Emails); • Formal and informal meetings; • specialized agencies dealing with vulnerable groups • Radio and Television with sign language interpretation • Radio and TV Discussion and Phone-in Programs • Engagement with representatives of specialized agencies dealing with vulnerable groups • WhatsApp calls and video messaging • Print and electronic media • Posters and brochures 	<ul style="list-style-type: none"> • Stakeholder invitation to meetings • Contribution of stakeholders and feedback • Dissemination of information to all stakeholders and public • Training in environmental and social issues 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministry of Energy • EDSA • Relevant MDAs • World Bank Group • NGOs/CSOs • Ministry of Social Welfare, Gender and Children’s Affairs • All stakeholders • General public • District and Local Councils • PAPs, • Elderly persons • Illiterate people • Persons with disabilities • Direct beneficiaries 	<ul style="list-style-type: none"> • MoE • EDSA
Implementation	Plan project implementation and strategies for District and Local Council involvement	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondences (Phone, Emails); • Formal and informal meetings • Radio and Television Discussion and Phone-in Programs 	<ul style="list-style-type: none"> • Invite stakeholders to meetings and follow-up • Soliciting stakeholder input into the project preparation, land 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministry of Energy • EDSA • Contractors • World Bank Group • Ministry of Energy • Ministry of Social Welfare, Gender 	<ul style="list-style-type: none"> • MoE • EDSA • Contractor

	<p>Site preparation and clearing</p> <p>Project environmental and social risk identification (noise, dust, air pollution, loss of land, soil erosion, runoff, waste generation, health and safety), mitigation and behavioural change</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disclosure of safeguards instruments 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministry of Energy Website http://www.energy.gov.sl/ and EDSA website https://www.edsa.sl/ • Print and electronic media • Call centres) 	<p>acquisition, RoW issues and general safeguards issues</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seeking views and opinions of PAPs • Enable stakeholders to speak freely about project related issues • Build public trust and confidence • Resolve concerns and grievances as appropriate • Present project information and progress updates; • Disclose ESMF, ESMP, RAP, SEP, GM and other relevant project documentations • Training in environmental and social issues • Implementation of ESMP and GBV plan 	<p>and Children's Affairs</p> <p>Security forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevant MDAs • General public • District and Local Councils • PAPs, • Elderly persons • The homeless • Illiterate people • Persons with disabilities • The homeless • Direct beneficiaries • Contractor • Impacted Communities, • Persons with disabilities • Elderly persons • Illiterate people 	
Construction of substation and Transmission and Distribution lines	<ul style="list-style-type: none"> • T & D design • Land acquisition and preparation • Transport of equipment to site 	<ul style="list-style-type: none"> • Formal meetings • Correspondences (Emails, Phones/WhatsApp) • Site visits 	<ul style="list-style-type: none"> • Present Project information to stakeholders • Allow stakeholders to comment – opinions and views 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministry of Energy • Ministry of Lands • SLRA • Contractors • Land owners • PAPs 	<ul style="list-style-type: none"> • MoE • EDSA • Contractors

	<ul style="list-style-type: none"> • Clearing RoW/ tower route for safety of vendors • Construction of substations • Stringing of lines and cables • Install new transformers, generators, solar and other equipment 	<ul style="list-style-type: none"> • Public Address Systems • Press statements/public notices • Public disclosure • Posters/flyers • Workshops 	<ul style="list-style-type: none"> • Disseminate technical information • Record discussions and decisions • Training in environmental and social issues • Adopt Safety procedures 	<ul style="list-style-type: none"> • SLRA • District and local councils • Ministry of Social Welfare, Gender and Children's Affairs 	
Operation and maintenance of Transmission and Distribution Lines and Right Of Way	<ul style="list-style-type: none"> • Vegetation loss and control • Loss of income from fruit trees • Maintenance of ROW and construction site • Tower maintenance and EMF issues • Adequate supply of PPEs and waste management 	<ul style="list-style-type: none"> • Formal meetings • Correspondences (Emails, Phones/WhatsApp) • Site visits • Public Address Systems • Press statements/public notices • Public disclosure • Posters/flyers • Workshops 	<ul style="list-style-type: none"> • Present Project information to stakeholders • Allow stakeholders to comment – opinions and views • Disseminate technical information • Record discussions and decisions • Training in environmental and social issues • Adopt Safety procedures 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministry of Energy • SLRA • Contractors • Land owners • PAPs • SLRA • District and local councils • Ministry of Social Welfare, Gender and Children's Affairs 	MoH EDSA SLRA District and Local Councils

5.5 Stakeholder Engagement Resources and Responsibilities

5.5.1 Responsibilities

The successful implementation, management and coordination of the project will depend on EDSA, MoE and PIU, the capacity within the institutions, and appropriate and functional institutional arrangements.

The Project Implementation Team (PIT) will be responsible for the preparation and physical implementation of the project. The team will benefit from the services of specialized consultants with experience on World Bank Projects. This unit will be under the oversight of the Deputy Director General Manager, comprising the following staff:

Project Coordinator: responsible for the overall management of the project and the day to day coordination of the various components.

Senior Procurement Specialist: will be responsible for all procurement and contract management of the project.

Financial Management Specialist: an experienced individual supported by a finance assistant will be responsible for all financial transactions including withdrawal applications, Bank Guarantee and provide guidance on all financial matters of the project.

Project Engineer: a supervision engineer responsible for the monitoring of the implementation of the project. S/he will work closely with other members of the PIT.

Environmental and Social Management Unit

There is no well-structured environmental and social unit at EDSA but the embedded consultant will work to support the establishment and training of the ESMU at EDSA. The Environmental and Social Safeguards Unit will be responsible for the implementation of the SEP.

The ESMU will comprise of the following specialists:

Project Manager/ Coordinator: responsible for the overall environmental and social safeguards of the project and works closely with the gender and social development specialist. Provides leadership, guidance, project level information on safeguards for all stakeholders, and ensure the adequacy of ToRs for safeguards consultancies. Overseeing all environmental and social safeguards training and capacity building.

Social Development Specialist: will be responsible for all social and gender related issues. S/He will oversee all stakeholder engagement, manage the GM and liaise with all project managers to ensure requirements are understood and followed.

Environmental Specialist: This Environmental Specialist position is currently the only person responsible for all safeguards issues at EDSA and will work closely with the Senior Environmental specialist to receive additional training. The Environmentalist will form an integral member of the ESMU to be established at EDSA.

5.5.2 Resources

The management, coordination and implementation of the SEP and its integral tasks will be the responsibility of the Environmental and Social Management Unit (ESMU) of the Project Implementation Unit. The Gender and Social development Specialist will provide management oversight of SEP and will

work closely with the Senior Environment Specialist and the PIT for expertise in their different functions to ensure a successful implementation of the SEP.

i) Training

Training will be organized for all personnel involved in the implementation of the SEP. The Gender and Social Development officer and field team will be given additional training and capacity building on the SEP and the GBV/SEA through workshop that will be organized by EDSA. The environmental and social officer of the contractors will also be trained on SEP especially on GM and GBV/SEA/SH.

ii) Budget

The estimated budget for the implementation of the SEP is \$25,000 (see Table 6), specific activities will be submitted to EDSA, and the RESPITE in time for approval before the activities are conducted. To facilitate planning, design and implementation of the project, meetings will be held with various stakeholders of the project.

Table 6: Budget Estimate for Stakeholder Engagements and Disclosures

No	Description	No of units	Unit Cost (Le)	Total Cost (Le)	USD
1	Community consultations	10 (twice per community)	2,000,000	20,000,000	1,239.15
2	Hall rentals for public engagements and disclosure for 5 Communities	5 (Communities)	1,000,000	5,000,000	191.66
3	Publication/Printout of E&S Instrument	Bulk	10,000,000	10,000,000	619.57
4	GM Meetings for Towns	20 (4X/Communities)	2,000,000	40,000,000	2,478.30
5	Food and drinks	1,250 (250People/comm unity)	50,000	62,500,000	3,872.34
6	Transportation fair to Local Councilors for support to disclosure	50 (People)	100,000	5,000,000	383.33
7	Transportation fair to Project Affected Persons/stakeholders during public disclosure	50 (People)	50,000	2,500,000	191.66
8	Launch of project (hall rental, food, publicity, printing and transportation)	Bulk	10,000,000	10,000,000	766.65
9	Media houses print and electronic	4 Media houses x 6 engagement	100,000	2,400,000	184.00
10	Information Communication/Sensitization/ Training during the Project Cycle	Bulk	161,401,000	161,401,000	10,000.00

11	Paramount Chiefs/Chiefs during public disclosure	15	150,000	2,250,000	172.50
	Total			356,051,000	20,099.16
12	Contingency (10% of the Total budget)	1		35,605,100	2,009.92
	Grand Total			391,656,100	22,109.08

Note: Exchange rate as of 6th October, 2022 = **16, 140.1**

6.0 GRIEVANCE MECHANISM

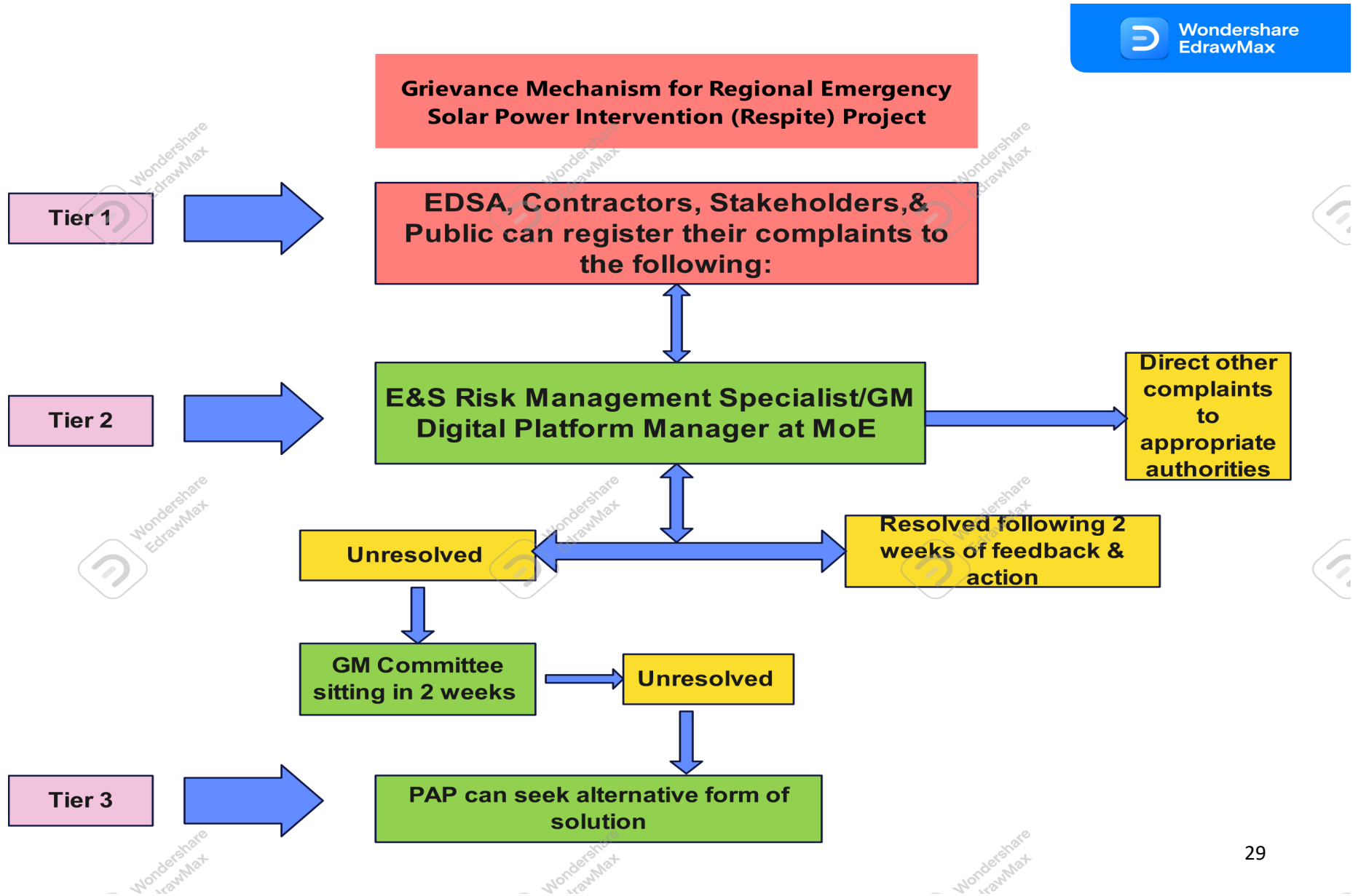
A comprehensive project wide GM will be instituted to enable a broad range of stakeholders channel their concerns, questions, and complaints to the various implementation agencies, through multiple grievance uptake channels.

The mechanism details the processes involved in registering grievances at no cost to the complainant. Grievance resolution procedures is in place with the sole objective of minimizing disputes that may arise in relation to the project design and implementation. Each tier of the complaint should be addressed within two weeks of feedback and action. If unresolved, the complaint is moved to the next tier with the complainant having the option of seeking redress in the courts of Law.

The Energy Sector Utility Reform Project (ESURP) has a finalized an operational GM (Figure 2) including GM registry/log (Annex 2) which will be used for RESPITE. It will establish digital platforms and accommodate emerging issues around SEA/SH for confidential reporting and referral to service providers as well as survivor centered procedures for management of SEA/SH complaints. Multiple channels at the local level will be established to ensure safe and accessible procedure during consultations with women in small, women specific groups and will be led by a woman). The digital platform will an integrated platform for all Energy Projects including the RESPITE Project, while the Grievance mechanism is stakeholders based due to the Project areas/communities.

The web application will be housed at MOE and provides access to EDSA and contractors to register complaints received at sub-project level or the field. It also provides channels for direct complaints from the general, project stakeholders, PAPs etc. to complain directly. The safeguards specialist at MOE will man the platform to ensure timely sorting and escalation of grievances to resolving officer. Local level structures will include the councilors and GBV service providers that will support grievance receipt and escalate to contractors, EDSA or MOE as appropriate for resolution. The project will identify an NGO GBV service provider to setting up and ethically manage SEA/SH complaints. Each tier of the complaint should be addressed within two weeks of feedback and action. If unresolved, the complaint is moved to the next tier with the complainant having the option of seeking resolution in the courts of Law. The GM process for SEA/SH will be practical, functional mechanism that can respond to complaints in a timely, ethical and confidential manner. This will be done within three months of project effectiveness and the SEP will be accordingly updated.

Figure 3: Grievance Mechanism for RESPITE



7.0 MONITORING AND REPORTING

Monitoring and reporting is a key component of the SEP. EDSA shall adopt a participatory monitoring and evaluation system to ensure that the ESMU is able to bring to the fore the active participation of all stakeholders and respond to identified issues and alter schedules and the nature of engagement activities to make them more effective. The effective involvement of stakeholders in the monitoring and evaluation process will enhance acceptance of the project and improve sustainability of the project. Arrangements for monitoring of the engagement process by EDSA and supplemented by independent monitors to ensure complete and objective information, performance monitoring indicators, and outcomes for engagement activities that involve all key stakeholders in the monitoring process shall be completed. The monitoring would include tracking of the commitments made to stakeholders at various stages of the plan and inform them of progress on those commitments. The successful implementation of the SEP will hinge on the following:

- A clearly defined methodology
- Adequate resources
- Transparency and accountability
- Inclusiveness of all key stakeholders
- Trust in EDSA
- Awareness to promote stakeholder engagement

Early short-term monitoring would be done, and adjustments made during engagement. This would be followed by review of the outputs at the end of the engagement to evaluate the effectiveness of the SEP as implemented.

A series of key performance indicators for each stakeholder engagement stage have been developed as part of the SEP and presented in Table 7. Stakeholder engagement activities will continue through the project life cycle. Therefore, the review of ESIA and other safeguards instruments by all key stakeholders including the vulnerable would be conducted to the end of the project.

Table 7: Key Performance Indicators for Monitoring Framework

Phase activities				
Indicator name	Description/definition	Frequency	Data Source	KPI
Project development and initial consultations	Share update and consult with key stakeholders on the project	Quarterly	Project reports	The five affected communities in the project Districts and Freetown consulted (1, 250 people) 250 per community including women and vulnerable people Preliminary stakeholder information gathered
Planning for construction	Share updates on project	Quarterly	Project reports	Public disclosure done, Five (5) billboards up in the affected communities
ESF Instruments/ESIA Implementation	Share updates and ESFM, RF, SEP, ESCP, ESMP, CESMP and disclosure of instruments	Quarterly	Project reports	ESF instruments, SEP, ESCP, ESMP, SEA/SH Action Plan, RAPs, LMP) to be disclosed on EDSA and MoE websites and with EPA. Publicly disclosed with participation of all stakeholders. Communities provided feedback
	Contract preparation with appropriate ESF requirements as per the World Bank's Environmental and Social Framework (ESF) and applicable Environmental and Social Standards (ESSs)	Once	Project reports	EDSA to include provisions on Bidding Documents drawing on from ESF instruments

	Full complement of safeguards staff identified and recruited to provide implementation support. Contractors prepare their CESMP	Biannually	Project reports	EDSA/PIT ESMU strengthened CESMP prepared and implemented
	GM implementation and percentage of cases received and resolved	Quarterly	Project reports	Number of complaints received; logged; resolved; pending and reported; Number of complaints referred to other organisations Number of complaints submitted by age and gender of complaint
	<ul style="list-style-type: none"> • Female beneficiaries • Vulnerable people 	Quarterly	Project reports	<ul style="list-style-type: none"> • Reports on number of females engaged • Report on number of vulnerable people engaged
	Develop standard reporting forms for monthly, quarterly and annual reports for consultations, update on GM, training. Compliance monitoring checklist prepared and in use by contractors and the PIT	Quarterly	Project reports	Number of monthly, quarterly and annual reports received. EFM, ESMP to guide management and monitoring process

7.1: Reporting Stakeholder Engagement Activities

Performance will be reviewed periodically and updated following engagement sessions conducted in the field. Any major changes to the project related activities and schedule will be duly reflected in the SEP. Monthly summaries and reports on ESIA, grievances, enquiries and reports on status of implementation of associated and corrective actions will be done and collated by responsible staff for the attention of the senior management of the EDSA.

Evaluation of performance will be done to determine the extent to which the engagement activities and outputs meet those in the SEP. The following will be considered during assessing performance:

- Materials disseminated: Types, frequency, and location
- Venue and time of engagement and participation including specific stakeholder groups (women, community leaders, including Chiefs, elders and youth)
- Attendance (number attending public or formal meetings)
- Meeting minutes with attendance registers and photographic evidence
- Comments received on specific issues; types of stakeholder and details of feedback provided
- Number and type of stakeholders meeting the team by phone, email and other means
- Comments received and passed on to the project by community leaders, government and other stakeholders
- Number and type of feedback/grievances and the nature and timing of resolution
- Extent to which feedback and comments are addressed and led to corrective measures
- Level of satisfaction of project activities

8.0 ANNEXES

Annex 1: Photo of initial Stakeholder Engagement & Site visit at Lungi



Annex 2: RESPITE Grievance Resolution Procedure and Complaints Log Sheet

The GM will be a project wide GM and will be available for use by all project stakeholders including those directly and indirectly impacted, positively or negatively. This will offer an opportunity to project affected persons to submit questions, concerns/complaints, comments, suggestions and obtain resolution or Feedback.

MOE will provide oversight to GM process in coordination with EDSA, contractors, local councilors and the GBV service provider (NGO). A web application will be housed at MOE and provides access to EDSA and contractors to register complaints received at sub-project level or the field. Complaints can also be made to the local councilor who will then channel the complaint to EDSA, MOE or contractors to be filed in the digital platform for tracking of resolution. Complaints from the general, project stakeholders, PAPs etc. may also be made directly through the digital platform either by calling, sending text, WhatsApp etc. The project will identify an NGO GBV service provider to setting up and ethically manage SEA/SH complaints.

The GM implementation process will involve the following steps:

- The safeguards specialist at MOE will operate the platform to ensure timely sorting and escalation of grievances to resolving officer
- Assign a focal person (s) from ESDA, Contractors and Councilors for component and community level grievance uptake and reporting
- Train assigned focal person (s) to receive and log complaints in the GM Database (see Annex 3 for sample registry)
- Constitute GM Committee to resolve grievances
- Screen, classify and refer complaints to appropriate unit for redress
- Monitor, track and evaluate the process and results
- Provide feedback to complainant within two weeks, and an opportunity for appeal if not satisfied with resolution approach

COMPLAINTS LOG SHEET

RESPITE

Ministry of Energy

NAME OF COMPLAINANT.....

Address

Date of Complaint.....

Subject of Complaint

(If complaint is more than 50 words, please prepare separately and attach to this form)

.....
.....
.....

NAME OF COUNCILLOR (Ward)/ESMS/SUPERVISING ENGINEER/GM IC

MEMBERS.....

Address

Date Complaint Received

Comments/Recommendations

.....
.....
.....
.....

I am satisfied with this recommendation

I am **not** satisfied with this recommendation

Date

Signed Name..... Complainant

Signed Name Councilor

GM IMPLEMENTATION COMMITTEE (GM-IC)

Meeting Location

Date Complaint Received

Comments/ Recommendation

.....
.....
.....
.....

I am satisfied with this recommendation/ I am **not** satisfied with this recommendation

Signed..... NameComplainant

Date

Signed NameCommittee Chair

SignedNameESMS, RESPITE

ALTERNATIVE FORM OF RESOLUTION

NAME OF LEGAL REPRESENTATIVE

Address

Date Complaint Received

Comments/Recommendations

.....
.....

I am satisfied with this recommendation/ I am **not** satisfied with this recommendation

Signed Name Complainant

Date

Signed Name Legal Representative

NAME OF COURT

Address

Date Complaint Received

Court ruling

.....

I shall abide by this ruling

Signed.....NameComplainant

Date

Annex 3: Grievance Registry (for non-SEA/SH or non-sensitive complaints)

Case no.	Date Claim Received	Name of Person Receiving Complaint	Where/how the complaint was received	Name & contact details of complainant (if known)	Type of Claim Add content of the claim (include all grievances, suggestions, inquiries) *please note if the complaint was related to the project. If not, note it here and refer complainant to PIU for further processing	Was Receipt of Complaint Acknowledged to the Complainant? (Y/N – if yes, include date, method of communication & by whom)	Expected Decision Date	Decision Outcome (include names of participants and date of decision)	Was Decision communicated to complainant? Y/N If yes, state when, by whom and via what method of communication	Was the complainant satisfied with the decision? Y/N State the decision. If no, explain why and if known, will pursue appeals procedure	Any follow up action (and by whom, by what date)?

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Projet Regional d'Urgence en Energie Solaire (RESPITE) (P178267)

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Novembre 2022

Sigles et acronymes

ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
CDQ	Développement de Quartier
CES	Cadre Environnemental et Social
CEET	Compagnie Energie Electrique du Togo
CCaGP	Comité Cantonal de Gestion des Plaintes
CGP	Comité de Gestion des Plaintes
CNGP	Comité National de Gestion des Plaintes
CRGP	Comité Régional de Gestion des Plaintes
CVD	Comités Villageois de Développement
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
GES	Gaz à Effet de Serre
HS	Harcèlement sexuel
IDH	Indice de Développement Humain
MERF	Ministère de l'Environnement et de Ressources Forestières
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MST	Maladies sexuellement transmissibles
NES	Norme environnementale et sociale
OMS	Organisation Mondiale de la Sante
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PFN	Point Focal National
PGMO	Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre
PGRH	Procédures de Gestion des Ressources Humaines
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
SCADA	Supervisory Control and Data Acquisition/Système de contrôle et d'acquisition de données
SOP	Series of projects
UGP	Unité de Gestion de Project
USP	Unités de Soins Périphériques
VIH-SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine- Syndrome d'immunodéficience acquise
VBG	Violences Basées sur le Genre

1. Introduction

1.1. Contexte et justification du projet

Le Togo étant un pays tropical bénéficie, d'un bon ensoleillement sur toute son étendue pendant l'année. Selon l'Atlas solaire mondial, les données de la Banque mondiale, la moyenne annuelle de l'énergie solaire incidente (GHI) sur le Togo varie autour de 2000 kWh/m². Les régions climatiques chaudes et sèches du pays bénéficient des meilleures radiations solaires, ce qui constitue un atout pour exploiter l'énergie solaire.

Le Projet régional d'intervention d'urgence en énergie solaire (RESPITE) est un projet régional mis en œuvre par la Banque mondiale qui vise à accompagner les pays dans le développement de l'énergie solaire. Ainsi le Togo a adhéré au projet en proposant de développer une centrale solaire de 35 MW à Dalwak, à Dapaong, dans la région des Savanes.

Le projet sera exécuté par une unité de coordination régionale et des unités de coordination nationale dans chacun des pays de mis en œuvre.

Au Togo, les principales composantes du projet sont :

- i) Études ;
- ii) Équipements et travaux ;
- iii) Contrôle et surveillance des travaux ;
- iv) Mesures environnementales et sociales ;
- v) Gestion de projet ;
- vi) Audit technique et financier du projet.

➤ **Études**

Elles concernent les études technique, économique et d'impact environnemental et social du projet déjà réalisées ainsi que les différents coûts inhérents à la préparation et au suivi du projet, à savoir : i) les études de conception et d'ingénierie ; ii) les études de faisabilité technico-économiques et iii) les études d'impact environnemental et social.

➤ **Équipements et travaux**

Cette composante concerne les études d'exécution détaillée, l'acquisition de tous les matériels, l'installation du chantier, la réalisation des travaux de Génie Civil, la fourniture, la pose et la mise en service des équipements de la centrale (panneaux, onduleurs, câbles, transformateurs...) et des ouvrages d'évacuation (pylônes, câbles, disjoncteurs, sectionneurs...). Elle comprend également la création et l'aménagement des voies et aménagements de circulation à l'intérieur de la centrale, la construction des bâtiments d'exploitation et des locaux pour les équipements ainsi que la fourniture des pièces de rechange. Elle comprendra enfin la réalisation des ouvrages d'adduction d'eau potable au titre des mesures d'accompagnement du projet sur les aspects environnementaux et sociaux.

➤ **Contrôle et surveillance des travaux**

Les prestations de contrôle et surveillance des travaux comprennent : (i) le suivi technique, administratif, financier et environnemental de l'exécution des travaux ; (ii) la vérification des notes de calcul et les plans de Génie Civil des travaux et équipements ; (iii) les réceptions en usine et sur site des équipements, la validation des essais pour les mises en service et les réceptions provisoires des travaux et (iv) le contrôle de la qualité des travaux et des quantités mises en œuvre conformément au Cahier de Prescriptions Techniques Particulières. Les prestations de contrôle et surveillance couvriront également les différents travaux connexes dans le cadre du projet.

➤ **Mesures environnementales et sociales**

Cette composante prend en compte les mesures de sensibilisation et d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux à mettre en œuvre dans le cadre des travaux. Elle concerne également la gestion du foncier, des infrastructures et des personnes vulnérables, la gestion de la biodiversité, le reboisement compensatoire, le suivi et la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, le renforcement des capacités des différents acteurs, la surveillance et le suivi environnemental et social. Elle prend également en compte les mesures d'accompagnement aux acteurs.

La construction de la centrale solaire est potentiellement associée à des risques et impacts environnementaux et sociaux majeurs. C'est pourquoi il est classé « projet à risque substantiel » selon la législation nationale et les critères de classification des risques environnementaux et sociaux de la Banque mondiale. Certaines Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale sont pertinentes pour s'appliquer au projet afin de prévenir les risques et atténuer les impacts négatifs qui pourraient découler de la mise en œuvre du projet sur l'environnement et la population. Il s'agit de la NES 1 « Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux » ; NES 2 « Emploi et conditions de travail » ; NES 3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution » ; NES 4 « Santé et sécurité des populations » ; NES 5 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire » ; NES 6 « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques » ; NES 8 « Patrimoine culturel », et NES 10 « Mobilisation des parties prenantes et information ».

En conséquence, le Gouvernement se doit de préparer les instruments de sauvegardes ci-après : (i) un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ; (ii) un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).; (iii) une Étude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES); (iv) un Cadre de Réinstallation (CPR), (v) Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et (vi) une Procédure de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO).

Ces instruments devront être établis, revus et validés par le gouvernement du Togo, notamment l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE), conformément à l'article 38 de la Loi N° 2008-005 du 30 mai 2008 portant Loi-cadre sur l'environnement, dans ses dispositions relatives aux études d'impact sur l'environnement et au décret n° 2017-040/PR du 23 mars 2017 fixant la procédure des études d'impact environnemental et social en République Togolaise et soumis à la Banque mondiale. Ils seront divulgués dans le pays ainsi que sur le site Web de la Banque mondiale avant l'évaluation du projet par la Banque.

C'est dans le cadre de la préparation de ces instruments, que le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est élaboré.

La mise en œuvre du présent Projet impliquera plusieurs acteurs étatiques, non étatiques et communautaires dont la mobilisation et l'engagement sont fortement recommandés. L'ensemble des individus, groupes d'individus, communautés affectées, les services techniques centraux et déconcentrés, les autorités traditionnelles et locales, la société civile et les ONG locales concernées par les activités du projet doivent être impliqués dans la mise en œuvre du projet.

L'implication de ces acteurs et des populations assurera une bonne collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP) afin de minimiser et mitiger les risques environnementaux et sociaux du projet. Selon la Norme environnementale et sociale (NES) N°10, relative à l'engagement des parties prenantes et la diffusion de l'information, l'UGP doit préparer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour fournir aux parties prenantes l'information sur le projet qui soit compréhensible et accessible et les consulter sous une forme adaptée à leur culture, de manière libre de toute manipulation, sans interférence, coercition, discrimination et intimidation.

1.2. Description sommaire du projet

Le projet de construction d'une centrale solaire de 35 MW à Dalwak, à Dapaong, dans la région des Savanes est conçu par le gouvernement du Togo avec l'appui de la Banque dans un contexte d'urgence énergétique pour soulager les besoins des communautés pour les services électriques.

Le projet vise la construction (i) d'une centrale solaire photovoltaïque de 35 MWc avec une sous-station d'évacuation HTA et (ii) d'une ligne Moyenne Tension 33 kV d'environ 13 km avec une travée ligne au poste existant de la CEB à Dapaong. L'énergie produite sera injectée au poste existant de la CEB à Dapaong.

La centrale sera composée du parc solaire constitué des panneaux solaires photovoltaïques, des onduleurs, du SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition/Système de contrôle et d'acquisition de données) et des transformateurs de puissance. Des pistes de 3 et 6 m de large sont également aménagées sur le site avec des aménagements d'évacuation des eaux de pluie et de ruissellement. Un bâtiment d'exploitation incluant l'alimentation BT, le système d'alimentation secours, le système de comptage et le monitoring et SCADA de la sous-station. Une clôture périphérique de 2,2 m de hauteur sera construite afin de limiter la visibilité, l'intrusion de personnes sur le site et les déplacements de sables par le vent.

Les installations (centrale et réseau d'évacuation) comprendront les équipements suivants : i) 01 champ solaire de 35 MWc composé de 150 780 panneaux photovoltaïques monocristallins de 325 Wc chacun ; ii) 14 onduleurs compacts triphasés de puissance 2,5 MW chacun; iv) 01 réseau électrique basse tension (BT) composé (a) d'un circuit électrique en courant continu et courant alternatif ainsi que les tableaux électriques correspondants ; (b) un circuit auxiliaire pour les consommations internes ; (c) des protections et compteurs d'énergie et (d) un système de prise de terre ; vi) 01 réseau électrique MT de 33 kV reliant les transformateurs BT/MT ; vii) des transformateurs 33/161 kV d'une capacité totale 40 MVA avec les protections nécessaires au poste de la CEB; viii) des systèmes de mesure et comptage de l'énergie produite ; ix) un système SCADA de contrôle et commande de la centrale incluant l'intégration et la communication au centre de conduite et de dispatching ; x) un système de sécurité pour éviter tout type d'intrusion, incluant un système de vidéosurveillance et un système de détection d'intrusion ; xi) une station de mesure d'ensoleillement et des paramètres météorologiques et tous les biens meubles et immeubles destinés à l'exploitation et à la maintenance des ouvrages de la centrale.

La sous-station HTB sera réalisée en cohérence avec les standards de la CEB au poste de la CEB et sera composée au minimum de : i) d'un jeu de barres simple 161 kV ; ii) d'une travée départ ligne 161 kV équipée.

Au poste de la CEB à Dapaong, il est prévu la création d'une nouvelle travée départ ligne aérienne 161 kV qui sera composée entre autres de : i) 2 sectionneurs d'aiguillages tripolaires sans MALT 161 kV ; ii) 1 disjoncteur tripolaire 161 kV ; iii) 3 transformateurs de courant 161 kV ; iv) 1 sectionneur de ligne tripolaire 161 kV avec Mise à la terre (MALT) ; v) 3 transformateurs de tension 161 kV ; vi) des circuits bouchon et boîte de couplage ; vii) 3 parafoudres de phase 161 kV et viii) 1 portique d'ancrage de la ligne 161 kV.

Le projet solaire photovoltaïque proposé, en plus de combler le manque d'électricité, devrait également générer des opportunités d'emploi pour la population locale. Le développement de tels projets d'énergie et d'infrastructure associée comme les lignes d'évacuation d'énergie, les routes d'accès, etc., en particulier dans la partie nord du Togo, aidera à devenir un catalyseur pour améliorer l'économie. En outre, la centrale solaire permettrait d'économiser environ 78 000 tonnes

de CO2 par an par rapport à l'énergie thermique sans aucun effet sur l'environnement et les risques naturels.

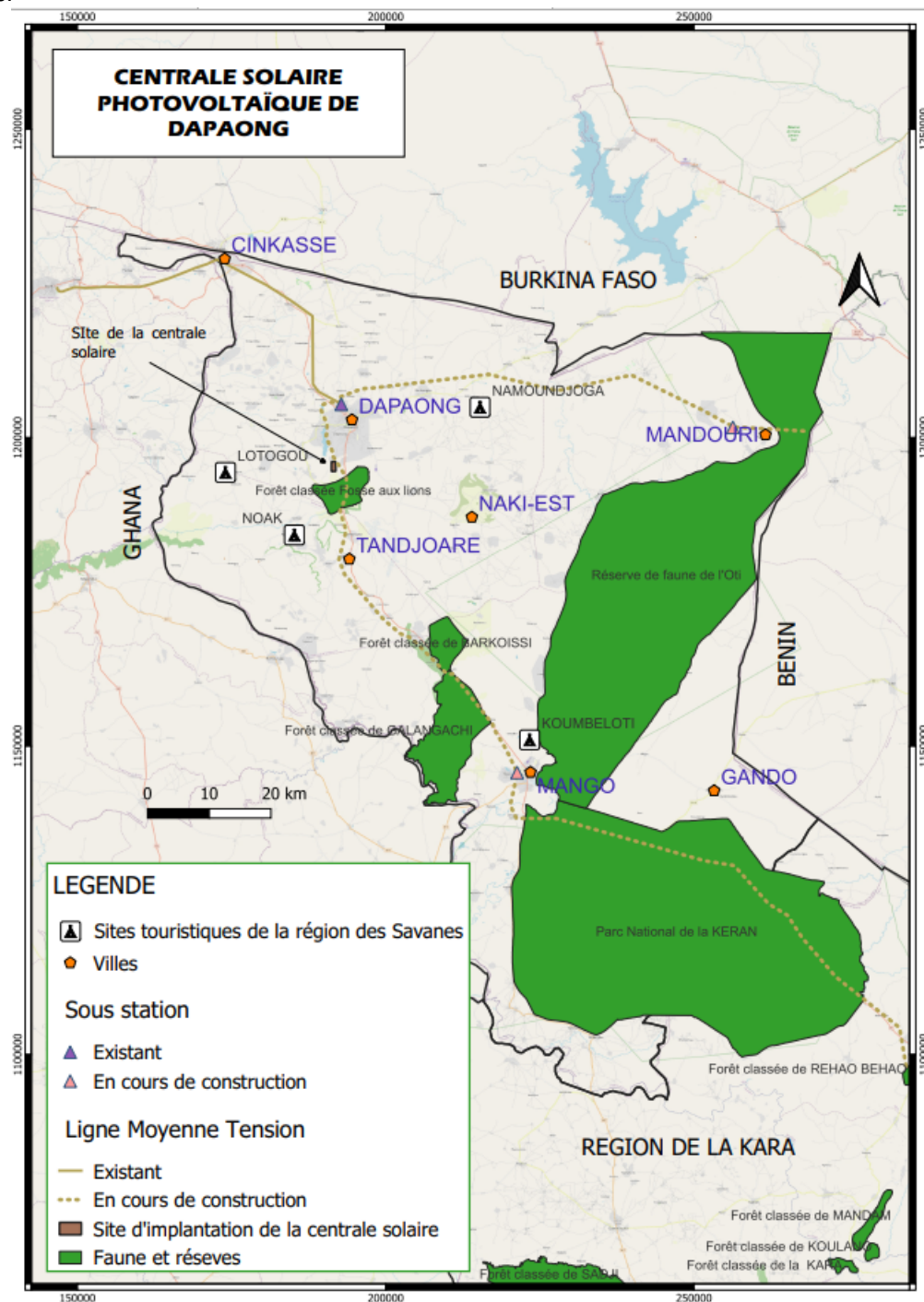


Figure 1 : Situation géographique de la centrale photovoltaïque de 35MW de

1.2.1 Dapaong

Le site retenu pour abriter la centrale solaire de Dapaong se situe dans la localité de Dalwak dans la région des Savanes. Il est situé à moins de 2 km de la route nationale (RN°1) et est à proximité de la ligne de transmission de 161 kV (en construction).

L'analyse technique et la faisabilité ont été menées en se basant sur les données disponibles d'un rapport de préfaisabilité, les rapports de la zone proche, les données de divers sites web, Google Earth,

ECOWAS, PVGIS etc. et résumées comme suit :

- a) Le type de sol est principalement du sable latéritique rougeâtre reposant sur un socle latéritique suivi de roches. Sur cette base, le pieu foré coulé sur place peut fonctionner ici avec un diamètre et une longueur nominale.
- b) Le site est observé comme étant légèrement ondulé avec une végétation intermittente. La pente moyenne le long du site est d'environ 2-3° dans la direction du sud.
- c) Le site est situé dans les zones tropicales de la partie sud-ouest de l'Afrique, près de l'équateur. Le climat est dominé par les cycles annuels de mousson avec de fortes précipitations de mai à septembre. La température varie de 20 à 40°C et l'humidité de 70 à 100% pendant plus de 9 mois.
- d) Le GHI solaire, selon diverses sources disponibles comme PVSyst, SolarGIS, PVGIS, se situe dans une fourchette de 2060-2105 kWh/m²/an.

Le Maître d'Ouvrage du projet est l'État togolais représenté par le Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Energie et des Mines. La coordination est assurée par la Direction Générale de l'Energie (DGE). La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) sera assurée par l'Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (AT2ER). Une Unité de Gestion du Projet (UGP) sera créée au sein de l'AT2ER et composée des représentants de la DGE. L'UGP coordonnera le recrutement de l'Ingénieur Conseil, l'élaboration des dossiers d'appels d'offres et de consultation ainsi que les rapports de dépouillement des offres et les projets de marché, la réalisation des études techniques d'exécution ainsi que le suivi de l'exécution des travaux. L'UGP sera également assistée par un bureau d'Ingénieurs-Conseils pour la supervision des travaux.

Les prestations relatives au contrôle et surveillance des travaux, au suivi-évaluation et à l'audit technique et financier seront effectués par des bureaux d'études. Les prestations relatives à la sensibilisation des populations riveraines seront réalisées par une Association locale ou une Organisation Non Gouvernementale.

1.3 Description de l'état initial du site, du cadre physique, biologique et humain

1.3.1 État initial du site

Le projet de construction du parc solaire de Dapaong se déroulera dans la préfecture de Tône. Le site est situé à Dalwak (figure 2) et occupe une superficie totale évaluée à 111 ha.

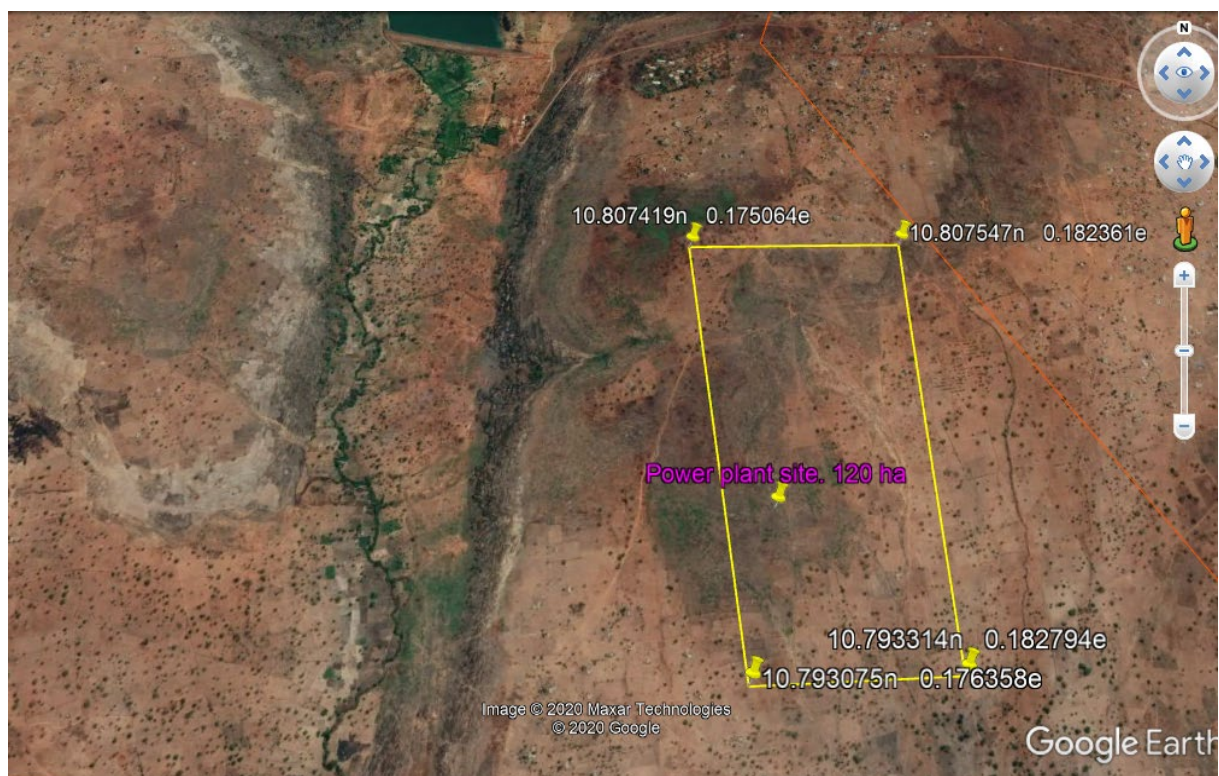


Figure 2 : Situation géographique du site de Dapaong (Source: AT2ER (2020))

1.3.1.1 Autorités coutumières et administratives

Les types d'autorités locales identifiés sont le chef de canton, les chefs de villages, les chefs de quartiers, les sages, et les notables. La voie coutumière est la procédure traditionnelle de désignation d'une autorité, elle est parfois supplantée et déterminée par des convenances politiques. La Commune de Dapaong fait partie de la préfecture de Tône dans la Région des Savanes. Elle est composée de 18 comités de développement de quartier. Avec la loi n°2017-003 portant création des Communes et son décret d'application n°2017-144/PR fixant le ressort territorial et chef-lieu des Communes des Régions Maritime et des Savanes, la Commune de Dapaong comprend désormais les cantons de Pana, Bitchienga, Kourientre, Poissongui, Natigou en plus des cantons de Dapaong et Toaga. La gouvernance du territoire communal se fait par les acteurs suivants : le Préfet au niveau préfectoral qui assure la tutelle, la Délégation spéciale au niveau de la Commune, les Chefs traditionnels et les Comités de Développement de Quartier (CDQ) au niveau des quartiers de la ville et les Comités Villageois de Développement (CVD) au niveau des villages.

1.3.1.2. Caractéristiques sociodémographiques et ethnique

Le site de la zone est au carrefour de trois localités tous appartenant au canton de Dapaong. Il s'agit de Nakpagli, Napiembougou et Dalwak. Nakpagli compte 337 habitants dont 154 hommes et 183 femmes ; Napiembougou compte 1193 habitants dont 597 hommes contre 596 femmes, et Dalwak compte 502 habitants dont 237 hommes et 265 femmes (census 2010). Cette répartition de la population est conforme à la tendance générale avec une légère dominance du sexe féminin. Ces localités sont habitées par des populations diversifiées et essentiellement allochtones. La zone du projet est essentiellement composée d'ethnie Moba. En général, la commune Tône 1 est majoritairement composé de Moba, Gourma, Mossi et de Peulh. Toutes les autres ethnies du Togo et les ressortissants des autres pays de la sous-région en l'occurrence les Anoufo, les Kabyè, les Tem, les Losso, les Lamba, les Ewé et Mina, les Bassar, les Yanga, les Haoussa, les Djerma et les Yorubas sont présents dans la commune.

1.3.1.3. Caractéristiques de l'habitat

La commune Tône 1 connaît un habitat diversifié selon la situation géographique. En effet, dans la zone urbaine, l'habitat est remarquable par son architecture et l'occupation du sol. De manière générale, les habitations sont majoritairement de formes rectangulaires, de type moderne avec parpaing brique cuite ou stabilisée. Elles sont couvertes de tôle en Zinc ou en dalle. Les habitations sont pour la plupart ordinaires et de moyen standing. On note une tendance à la clôture des habitations. Dans la zone du projet, on note que les habitations se composent schématiquement d'un ensemble de constructions rectangulaires ou rondes en adobe pour la plupart, couvertes de tôles ondulées.

1.3.1.4. La question genre dans la zone

Les principales actions menées pour enrayer les violences à l'endroit des femmes sont la prévention pour éviter le phénomène et la prise en charge des victimes. A cet effet, il existe au sein de la Commune, un centre d'écoute des jeunes dont les activités majeures sont des sensibilisations ciblées sur le terrain, des sensibilisations médiatiques, des conseils, l'appui à la conciliation et au changement de comportements, le suivi et le référencement des victimes de violences vers les services adaptés (santé, justice, gendarmerie, action sociale).

Du point de vue éducatif, les filles et les garçons ont accès à l'éducation primaire. Cet accès est favorisé par les actions des ONG œuvrant dans le domaine de l'équité genre et de l'Etat qui a rendu gratuit l'enseignement primaire. Plusieurs actions sont menées pour favoriser une meilleure éducation de la femme dans la Commune de Dapaong.

Des pratiques socioculturelles néfastes à la santé des femmes ne sont pas remarquables dans la localité. Il est à souligner que pour la plupart des femmes mariées le pouvoir de prise de décision incombe principalement aux maris. Les violences faites aux femmes sont assez fréquentes (surtout à l'égard des enfants domestiques) mais sont très souvent dissimulées en raison de la répression et des condamnations morales selon les autorités communales.

En général, l'extension électrique et l'amélioration des conditions de circulation permettront d'éviter l'échec scolaire et la déperdition scolaire notamment celle des filles dans la zone du projet.

1.3.1.5 La question des personnes vulnérables et les filets sociaux

Les personnes vulnérables ont été identifiées à partir des critères d'âge (plus de 60 ans), le nombre de femmes et d'enfants à charge. La vulnérabilité est d'autant plus grande, lorsque l'on est célibataire avec des enfants à charge. Elle l'est encore davantage lorsque l'on a plusieurs femmes et plusieurs enfants. Le recensement a identifié 47 PAP vulnérables dont 44 hommes et 3 femmes. Ces personnes sont tous exploitants agricoles sur le site du projet.

À l'instar des villes du Togo, l'inclusion des couches vulnérables dans les actions de développement, reste un défi majeur dans la Commune de Dapaong. Il existe cependant des initiatives au niveau local portées par des institutions publiques et la société civile, à l'endroit des couches vulnérables telles les personnes handicapées, les femmes, les enfants et les jeunes.

Pour ce qui concerne les « filets sociaux » qui sont des programmes de transferts non contributifs axés d'une manière ou d'une autre sur les populations pauvres ou vulnérables, plusieurs actions ont été menées dans la Commune par différents acteurs dont principalement l'ANADEB. L'engagement citoyen dans la zone

1.3.1.6. Prise de décision

La commune Tône 1 dans son fonctionnement, implique les représentants des populations et les acteurs locaux. Pour ce faire, ces acteurs sont invités à participer le plus souvent aux sessions du conseil communal. Ces sessions offrent, l'occasion aux acteurs d'échanger fondamentalement sur les questions de mobilisation et de gestion des ressources financières. Par ailleurs, pour assurer une

meilleure coordination des actions de développement sur son territoire, la Commune Tône 1 a redynamisé, avec l'appui de la coopération allemande un cadre de concertation dénommé Comité de Coordination Locale (CCL)/quadrilogue réunissant 54 acteurs communaux et basé à l'échelle communale sur les Comités de Développement de Quartier (CDQ). Le CCL/Quadrilogue est donc une instance consultative pour la Délégation spéciale et est composé des membres des services techniques déconcentrés de l'Etat (STDE), les responsables des associations et ONG locales, les représentants des quartiers (chefs et CDQ), les opérateurs économiques, les associations d'usagers et des partenaires techniques et financiers de la Commune. Il se réunit chaque trimestre ou en cas de besoin. Ce cadre est un atout pour la réalisation du projet de centrale solaire pour le bien des communautés. En effet, ce cadre pourra assurer l'implication des acteurs communautaires et des services déconcentrés, dans le suivi de activités menées sur le site, afin de préserver les intérêts et santé des populations riveraines.

1.3.1.7 Education

Le contexte éducatif est marqué par la présence et l'animation des écoles formelles pour enfants et adolescents et des structures d'éducation des adultes. Aux environs du site du projet, une école primaire publique est présente à Nakpagli et une école publique confessionnelle à Dalwak. Pour le niveau secondaire, au premier cycle, les élèves riverains au site du projet ont le choix entre le CEG confessionnel de Dalwak ou ceux de Dapaong et pour le second cycle, les élèves doivent rallier Dapaong. La distance parcourue pour atteindre un établissement scolaire public est une cause de la déperdition scolaire dans la zone.

1.3.1.8 Sante

La Commune de Dapaong a un Centre Hospitalier Régional (CHR), un Hôpital de District, 5 Centres Médico-Sociaux (CMS), 9 Unités de soins périphériques (USP), 03 hôpitaux spécialisés (CRAO-RF, Centre de santé Mentale Yendubé, Hopital Pédiatrique Yendubé), des cliniques (Win'Pang, SOS, Saint Luc, MECAP-Fr, Migbaré, Yendoubouame, Source de vie divine), des centres publics (CMA, Infirmerie prison civile, Infirmerie ENI, Infirmerie CEG Dapaong ville, Infirmerie du Lycée Nassablé, Centre MAGUY, ...), un cabinet médical et un dispensaire communautaire. Elle dispose de 6 pharmacies. La zone qui abrite le projet, dispose uniquement d'un CMS abrité par Dalwak.

1.3.1.9 Région et patrimoine culturel

Au niveau des croyances religieuses, trois religions sont fondamentalement pratiquées dans la zone du projet. Il s'agit notamment de l'islam, du christianisme et de l'animisme.

La plupart des habitants de la zone sont restés conservateurs, et associent au christianisme et à l'islam, l'animisme. On note, une assise de l'église catholique dans la zone du projet avec la présence d'un domaine servant de lieu de pèlerinage à proximité du site du projet et un cimetière catholique en expansion. La réalisation de ce projet viabilisera le lieu de pèlerinage et offrira plus d'attrait à la zone de pèlerins. Ce projet renforcera la sécurité des pèlerins.

1.3.1.10 Agriculture

L'agriculture cohabite avec les habitations sur le site. Ainsi, le site sert à l'agriculture et aux habitations des exploitants. Ceci révèle que le site objet du projet, n'est pas seulement un lieu d'agriculture, mais également un site d'habitation des exploitants. Sur le plan des spéculations, il se pratique des cultures pérennes et annuelles. Plus spécifiquement, on distingue divers produits cultivés dans la culture annuelle. Il s'agit : du maïs, de l'arachide, soja, mil, sorgho, du haricot et du sésame. Pour l'agriculture pérenne, on note le karité et le néré. La période de culture couvre la période mai-novembre selon les exploitants.

1.3.1.11 Activités pastorales

L'élevage est fortement pratiqué dans la commune. L'élevage des bovins, ovins, des caprins, des porcins et de volailles est dominant. Il existe une plateforme de Pintade mise en place en 2016 qui regroupe des acteurs de la filière Pintade. L'élevage est associé à l'agriculture avec l'usage des produits agricoles pour l'alimentation du bétail et ensuite. Ce secteur est animé principalement par les hommes. L'élevage se pratique de manière rudimentaire avec du pâturage libre laissant la plupart des animaux en divagation. Ce secteur est aussi animé par des bouviers nomades qui s'introduisent sur le territoire togolais à la recherche de l'espace vert. Selon les investigations, il n'y a pas de couloir de transhumance dans la préfecture de Tône. Ce mouvent de bétail, engendrent des conflits avec les agriculteurs de la zone, à cause des dégâts opérés par les animaux transhumants et par la réticence des bouviers à réparer les torts causés. De même, selon les investigations, il y'aurait une complicité entre les éleveurs locaux et les bouviers pour introduire les animaux sur le territoire de Tône. En général, cette activité nuit à l'agriculture et aux revenus des paysans. Dans la zone du projet l'élevage est associé à l'agriculture. Cette activité constitue une importante source de revenu pour les populations à côté de l'agriculture.

1.3.1.12 La pêche

La pêche bien que peu organisée, se pratique sur les barrages de Dalwak, Tantigou et sur les retenues d'eau de la Commune. Dans la périphérie de la commune Tône 1, la pêche se déroulent dans les emprises de certains cours d'eau. Cette pêche est limitée par l'envasement des barrages.

1.3.1.13 Commerce

Le commerce informel est un des secteurs de l'économie de la commune Tône 1. Les échanges commerciaux dans la Commune ont animé par diverses offres et acteurs. Dapaong étant le chef-lieu de la région des Savanes, son marché central, qui s'anime les mercredis et samedis, reste le premier et le plus important des équipements commerciaux de la région.

En dehors des produits manufacturés, le marché de Dapaong est un espace de transaction et de promotion des produits agricoles dans leurs formes transformées ou non. C'est un espace de soutien et d'exposition des offres du secteur agricole. De ce point de vue, le secteur commercial par le biais du marché de Dapaong et le secteur agricole sont en interaction.

1.3.1.14 L'univers de l'électricité et ses contraintes dans la zone du projet

L'accès à l'électricité par la CEET est limité dans la région des savanes. A Dapaong et dans les autres localités de la région, des interruptions du courant électrique sont fréquentes et répétitives, constituant un handicap aux opérateurs économiques de la zone. Bars, hotels, ateliers de coiffure, stations-services, centres informatiques et de traitement de texte, pharmacies etc. sont mis en difficulté quotidiennement, entachant même le fonctionnement de l'administration publique. Dans ce contexte, les populations constatent un déficit du courant électrique dans la zone et l'incapacité de la CEET à satisfaire toutes les composantes de la population de la ville de Dapaong.

Sur le site du projet et ses environs immédiats, il y a une absence d'extension électrique. Quelques habitations disposent de plaques solaires, c'est la nouvelle tendance et une alternative pour ceux qui ne sont pas connectés au réseau de la CEET.

L'essentiel des moyens d'éclairage est constitué de torche, et de lampe à pétrole. De même, en cas d'interruption du courant électrique pour ceux qui sont connectés au réseau de la CEET, les torches, les lampes chargeables, les lampes tempête, ainsi que les téléphones portables servent à éclairer.

Le projet de développement d'une centrale solaire soulagera l'univers économique de la zone du projet.

1. Pratiques religieuses et patrimoine culturel

Au niveau des croyances religieuses, trois religions sont fondamentalement pratiquées dans la zone du projet. Il s'agit notamment de l'islam, du christianisme et de l'animisme.

La plupart des habitants de la zone sont restés conservateurs, et associent au christianisme et à l'islam, l'animisme.

On note, une assise de l'église catholique dans la zone du projet avec la présence d'un domaine servant de lieu de pèlerinage à proximité du site du projet et un cimetière catholique en expansion. La réalisation de ce projet viabilisera le lieu de pèlerinage et offrira plus d'attrait à la zone de pèlerins. Ce projet renforcera la sécurité des pèlerins.

2. Visage de l'agriculture sur le site et effets du projet

L'agriculture cohabite avec les habitations sur le site, Ainsi, le site sert à l'agriculture et aux habitations des exploitants. Ceci révèle que le site objet du projet, n'est pas seulement un lieu d'agriculture, mais également un site d'habitation des exploitants.

Sur le plan des spéculations, il se pratique des cultures pérennes et annuelles.

Plus spécifiquement, on distingue divers produits cultivés dans la culture annuelle. Il s'agit : du maïs, de l'arachide, soja, mil, sorgho, du haricot et du sésame. Pour l'agriculture pérenne, on note le karité et le néré. La période de culture couvre la période mai-novembre selon les exploitants.

Au titre du fertilisant d'origine animale, on note l'usage du fumier qui est une conséquence logique de l'association de l'élevage à l'agriculture. Les exploitants du site exploitent donc le potentiel qu'offre l'élevage pour l'agriculture. Dans ce contexte, 89% des enquêtés déclarent posséder du bétail contre 11% qui n'en disposent pas.

Ce bétail se nourrit pour la plupart en pâturage libre et en fourrage ce qui explique les animaux en divagation dans la zone du projet.

3. Activités pastorales

L'élevage est fortement pratiqué dans la commune. L'élevage des bovins, ovins, des caprins, des porcins et de volailles est dominant. Il existe une plateforme de Pintade mise en place en 2016 qui regroupe des acteurs de la filière Pintade. L'élevage est associé à l'agriculture avec l'usage des produits agricoles pour l'alimentation du bétail et ensuite, du fumier pour appuyer la terre qui progressivement s'appauvrit davantage. Ce secteur est animé principalement par les hommes. L'élevage se pratique de manière rudimentaire avec du pâturage libre laissant la plupart des animaux en divagation. Ce secteur est aussi animé par des bouviers nomades qui s'introduisent sur le territoire togolais à la recherche de l'espace vert. Selon les investigations, il n'y a pas de couloir de transhumance dans la préfecture de Tône. Cependant, la préfecture de Tône apporte sa contribution en cas de besoin sur la question dans la zone. Ce mouvant de bétail, engendrent des conflits avec les agriculteurs de la zone, à cause des dégâts opérés par les animaux transhumants et par la réticence des bouviers à réparer les torts causés. De même, selon les investigations, il y'aurait une complicité entre les éleveurs locaux et les bouviers pour introduire les animaux sur le territoire de Tône. En général, cette activité nuit à l'agriculture et aux revenus des paysans. Dans la zone du projet l'élevage est associé à l'agriculture. On y élève de la volaille, ovin et caprin dans un système rudimentaire et traditionnel. Cette activité constitue une importante source de revenu pour les populations à côté de l'agriculture.

4. La pêche

La pêche bien que peu organisée, se pratique sur les barrages de Dalwak, Tantigou et sur les retenues d'eau de la Commune. Dans la périphérie de la commune Tône 1, la pêche se déroulent dans les emprises de certains cours d'eau. Cette pêche est limitée par l'envasement des barrages.

5. L'espace commerciale

Le commerce est un des secteurs de dynamique économique de la commune Tône 1. Ce secteur est marqué par l'exercice dans l'informel. Les échanges commerciaux dans la Commune ont animé par diverses offres et acteurs. Dapaong étant le chef-lieu de la région des Savanes, son marché central, qui s'anime les mercredis et samedis, reste le premier et le plus important des équipements commerciaux de la région.

En dehors des produits manufacturés, le marché de Dapaong est un espace de transaction et de promotion des produits agricoles dans leurs formes transformées ou non. C'est un espace de soutien et d'exposition des offres du secteur agricole. De ce point de vue, le secteur commercial par le biais du marché de Dapaong et le secteur agricole sont en interaction.

Outre le marché central, la ville dispose de petits marchés relais au niveau des quartiers : Tingban-Gabong, Worgou, Nassablé, CEET, Carnaval, Carrefour BTD (actuel ORABANK) etc. ce dernier marché constitue une tribune d'exposition des offres concernant l'oignon. Les principales sociétés commerciales de la place sont : le dépôt de brasserie, les ETS : Tchakala, Simpara, le Super marché Magnificat, Hop, Yanfouom ; de nombreuses boutiques privées et de six compagnies de distribution de carburant : MRS, Shell (T-oil), Sun, T-Mobile, Total et Cap Esso représentées par 9 stations d'essence. La Commune dispose aussi d'un abattoir situé à Nalolg ainsi qu'un quai d'embarquement de bétail à Nassablé

6. Dispute foncière sur le site solaire et site alternative

Dans toute la zone du projet, le principal mode d'accès à la terre est l'héritage, il existe des velléités d'achat pour des causes plus générales. Ce dernier marché concerne celui du transfert de terres coutumières, sans document administratif, avec une simple attestation de vente non authentifiée. Les parcelles du site objet du projet ne disposent pas de document de propriété officiel, seuls les droits coutumiers fondés sur l'héritage, meublent l'environnement foncier sur le site. Cette situation contribue aux litiges fonciers. Ainsi, le site du projet connaît des litiges fonciers dont les tribunaux de Dapaong, Kara sont très sollicités.

Les litiges fonciers sont observables sur le site du projet. Ils opposent trois collectivités de deux quartiers et d'un village. Il s'agit de la collectivité Yalbome, de la collectivité Djengue Nawate et de la collectivité Lango. Pour la collectivité Yalbome tout le site est leur propriété. Par rapport au litige avec la collectivité Lango, la collectivité Yalbome a présenté une décision de justice qui leur attribue une partie du site située à l'Est et au Sud, incluant les terres de la collectivité Lango; décision que cette dernière conteste jusqu'à présent. Sur le litige foncier entre la collectivité Yalbome et la collectivité Djengue Nawate, il porte sur la partie Nord du site. Selon la collectivité Yalbome, l'affaire est actuellement pendante à la justice.

Il existe également une décision de justice en faveur de la collectivité Yalbome. Les décisions de justice bien que constituant les derniers recours après l'échec des voies à l'amiable ne sont pas acceptés par la collectivité Lango et ses membres. Cette posture se justifie, par le fait que les terres objet du litige sont vitales pour cette collectivité, elles sont les supports des activités agricoles du village et constituent à la fois le lieu d'habitation depuis des décennies.

Lors d'une discussion avec l'UGP, celle-ci affirme que le litige et les tensions foncières entre les communautés ont été résolus, d'autant plus qu'elles soutiennent toutes le projet et souhaitent l'accès à l'électricité qu'il apporte. Le 19 octobre 2022, une réunion d'engagement des parties prenantes s'est tenue avec les communautés en question (le procès-verbal a été documenté), où elles ont accepté que le projet aille de l'avant malgré les problèmes hérités. Elles ont également noté qu'il y a 70 ha de terres sur les 120 ha réserver pour le site qui n'ont pas de problème de litiges foncières, qui peuvent facilement être utilisées pour le projet.

Par conséquent, le projet utilisera la terre alternative, cependant, un examen préalable sera nécessaire pour s'assurer qu'il est également exempt de problèmes de revendications territoriales. Le

projet évitera également d'utiliser la zone sous propriété foncière contestée pour prévenir la possibilité de conflits sociaux, et cela comprend l'accès à ces terres pour les activités du projet telles que les routes d'accès ou toute incursion/utilisation foncière sur les terres précédentes liées à la mise en œuvre du projet sur le nouveau site.

7. Impacts et risques environnementaux et sociaux potentiels du projet

3.1 Les activités du projet

Les activités envisagées dans le cadre du projet sont les suivantes :

- Les travaux d'aménagement du site
- La construction de la clôture de protection du site
- Les travaux d'aménagement de la route d'accès au site du projet
- Le transport et l'installation des équipements sur le site
- Les travaux de construction de la centrale et des réseaux électriques de distribution
- L'exploitation de la centrale et la production de l'énergie
- L'approvisionnement du site en biens et services etc.

Suivant les composantes ou activités envisagées sur le projet, l'équipe d'élaboration (spécialiste et consultants) du présent PMPP a identifié les impacts et risques en croisant les activités du projet avec les composantes des milieux biophysique et humain.

3.1.1 Risques et impacts négatifs sociaux

Les principaux risques et impacts sociaux sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau des risques et des impacts sociaux négatifs potentiels et mesures génériques d'atténuation et de prévention

Risque et impacts négatifs sociaux potentiels	Mesures génériques
<p>Risque d'atteinte à l'intégrité, à la santé, et à la sécurité des travailleurs, des usagers et des riverains des sites de construction, de réhabilitation et d'équipements des structures sanitaires périphériques et spécialisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les employés d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés (Chaussures de sécurité, bottes ordinaires, bottes de pêcheurs, bouche-oreilles, gants, gilets ordinaires, gilets de sauvetage, etc. ; - Exiger et veiller au port effectif des équipements de protection ; - Déclarer les travailleurs à la CNSS pour les risques d'accident du travail ; - Mettre en place une cellule de santé et sécurité au travail au sein du personnel sur les chantiers qui veillera au respect des dispositions en interne ; - Faire des réunions hebdomadaires sur la sécurité du chantier (Quart de sécurité) ; - Sensibiliser régulièrement les travailleurs au respect et à l'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail - Mettre en place des panneaux de signalisation temporaire sur le chantier ; - Renforcer la sécurité au niveau des voies empruntées par les véhicules et engins des entreprises des travaux ; - Informer la population riveraine de l'imminence des travaux et la sensibiliser sur les gênes auxquelles elle sera confrontée au moment des travaux - Vérifier d'une façon permanente et appliquer les bonnes pratiques internationales de l'Organisation International de travail (OIT) : Convention 102 de l'OIT sur la sécurité sociale, 1952 (Convention technique) ; Convention 187 de l'OIT sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006 (Convention fondamentale) ; Convention 170 du BIT relative à la sécurité et à l'hygiène sur les lieux du travail
<p>- Risque de mécontentement lié à une faible compensation par rapport aux espérances des populations affectées par le Projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indemniser les personnes affectées à leur juste valeur tel que le prévoit la constitution de la République togolaise et la Banque Mondial - Assister les personnes affectées et les personnes vulnérables et les personnes dont les parcelles agricoles sont affectées à la restauration de leurs moyens de subsistance par le remplacement d'une autre parcelle ou par la reconversion de la personne dans un autre domaine d'activités génératrice de revenu comme l'élevage par exemple
<p>- Risque d'exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS),</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la main d'œuvre étrangère sur les us et coutumes de localités de la zone du projet

<p>violences sexuelles, physiques, psychologiques, violence contre les enfants (VCE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les populations locales surtout les femmes et les jeunes filles sur les risques de changement de comportement avec les externalités négatives liés à l'appât de gains faciles - Sanctionner les travailleurs qui enfreignent aux règles coutumières et pratiquent des comportements dégradants pour les femmes - Vérification permanente et application de bonnes pratiques internationales de l'Organisation International de travail (OIT) : Convention 111 de l'OIT sur la discrimination (emploi et profession), 1958 (Convention fondamentale)
<ul style="list-style-type: none"> - Risque de conflits fonciers 	<ul style="list-style-type: none"> - Négocier avec les communautés (Communes et populations) pour la mise à disposition des sites - Indemniser les propriétaires terriens à leur juste valeur tel que le prévoit la constitution de la République togolaise - Assister les personnes affectées et les personnes vulnérables et les personnes dont les parcelles agricoles sont affectées à la restauration de leurs moyens de subsistance par le remplacement d'une autre parcelle ou par la reconversion de la personne dans un autre domaine d'activités génératrices de revenu comme l'élevage par exemple (Petits ruminants-ovins, caprins-, volailles, lapins domestiques, etc.
<ul style="list-style-type: none"> - Risque de conflits avec le voisinage 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la main d'œuvre étrangère sur les us et coutumes de localités de la zone du projet - Négocier avec les communautés (Communes et populations) pour la mise à disposition des sites - Indemniser les propriétaires terriens à leur juste valeur tel que le prévoit la constitution de la République togolaise
<ul style="list-style-type: none"> - Risque de destruction des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> - Indemniser les personnes affectées à leur juste valeur tel que le prévoit la constitution de la République togolaise - Assister les personnes affectées et les personnes vulnérables et les personnes dont les parcelles agricoles sont affectées à la restauration de leurs moyens de subsistance par le remplacement d'une autre parcelle ou par la reconversion de la personne dans un autre domaine d'activités génératrice de revenu comme l'élevage par exemple
<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte au patrimoine culturel et archéologique dont la probabilité d'occurrence n'est pas nulle à cause des fouilles dans le cadre de la construction de logements et abris pour animaux, etc.; - 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des sondages géotechniques préalablement aux travaux - Arrêter les travaux dans la zone concernée en cas de découverte d'un patrimoine culturel ou archéologique - Aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler ;

	<ul style="list-style-type: none"> - S'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges ; - Aviser l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques : les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable ait donné l'autorisation de les poursuivre.
- Risque de contracter des maladies sexuellement transmissibles (MST), y compris le virus VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des sensibilisations de masse des ouvriers et de la population des communes et localités concernées par le projet sur les IST- VIH/SIDA - Distribuer des préservatifs lors des sensibilisations de masse - Distribuer systématiquement des préservatifs aux travailleurs des entreprises des travaux ; - Suivre les risques de contamination par les IST- VIH/SIDA à travers des dépistages volontaires des travailleurs des entreprises des travaux ainsi que de la population - Former dans les communes et localités situées concernées par le projet des pairs éducateurs volontaires en matière d'IST- VIH/SIDA pour la sensibilisation de porte à porte - Faire un reporting trimestriel des activités de sensibilisation menées
- Risque de contamination au COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> - Exiger les preuves de vaccination et les tests PCR négatifs à tous les travailleurs de l'entreprise des travaux et ceux nouvellement recrutés pour les travaux - Désinfecter régulièrement les locaux des bases-vie et les véhicules de navette pour garantir la sécurité sanitaire en milieu de travail ; - Maintenir les mesures barrières mises en place par le Gouvernement afin de lutter contre la propagation de la pandémie, notamment le port de cache-nez ; - Sensibiliser les travailleurs et les populations au risque de propagation et de contamination du coronavirus, sur les mesures barrières et l'importance de la vaccination.

4. Consultations réalisées sur le parc solaire pendant la réalisation des collectes de données pendant la phase de due diligence d'un possible financement de l'Union Européenne

4.1.1 Entretien individuel

Une série d'entretiens individuels a été organisée avec le préfet de Tône, le maire de la commune Tône1, le secrétaire général de la préfecture et celui de la commune de Tône1, le chef canton de Dapaong, le directeur régional de l'agriculture, le directeur régional de la CEET, le chargé des études à la direction régionale de l'environnement et des ressources forestières à Mango, l'évêché qui dispose d'un domaine pour les pèlerinages et de grandes rencontres catholiques à proximité du site du projet. Les entretiens avec les autorités locales ont été conduites avec un guide d'entretien élaboré à cet effet.



Photo 19 : Entretien avec le Maire de la commune Tône 1



Photo 20 : Entretien avec le directeur régional de la CEET à Dapaong



Photo 21 : Entretien avec l'équipe de l'évêché de Dapaong

4.1.2 Consultation du public

Des consultations du public ont été organisées avec les collectivités propriétaires terriennes, les populations et forces vives de Dapaong et avec les exploitants du site sous forme de consultations du public. A cet effet, les responsables de la mairie, Chefs de quartier, Présidents et membres des CDQ, Chefs traditionnels et coutumiers, Représentants de la société civile (ONGs intervenant en matière d'environnement, Représentants des Associations agricoles, de commerçants, Associations de femmes, Associations de jeunes, etc.), ont été sollicités à participer à des discussions.



Photo 22 : Consultation des collectivités propriétaires terriens du site de Dapaong



Photo 23 : Consultation avec la population et forces vives de la commune Tône 1

Les personnes affectées, notamment les exploitants agricoles sur le site ont également participé à des discussions avec l'équipe d'étude sociale sur les impacts du projet, les problèmes qui peuvent entraver la réalisation du projet, les inquiétudes ressenties et les solutions aux problèmes soulevés.



Photo 24 : Consultation des exploitants agricoles sur le site



Photo 25 : Consultation avec les exploitants à Nakpagli

4.2 Résultats et opinions des consultations

4.2.1. Autorités préfectorales, municipales et cantonales

Au niveau du préfet et du Maire, la réalisation du projet de centrale solaire sera un soulagement pour l'ensemble des populations et des opérateurs économiques de la préfecture car, les interruptions récurrentes du courant électrique affectent le fonctionnement du château d'eau de la ville de Dapaong.

De même, le chef canton a marqué son adhésion a projet et évoqué le cas des litiges fonciers sur le site en estimant que la justice tranchera et que cela ne peut empêcher la réalisation du projet.

4.2.2 Au niveau de la direction régionale de la CEET

Pour le directeur régional de la CEET, cette initiative soulagera la CEET par rapport aux plaintes d'interruption d'énergie électrique dans le milieu, ce sera également un grand soulagement pour les populations et les opérateurs économiques de la région des savanes.

4.2.3. Au niveau des populations de la commune de Tône 1

Les populations de la ville de Dapaong ont suggéré que des sensibilisations soient accentuées dans le cadre de ce projet, au niveau des ouvriers venant d'ailleurs, afin qu'il n'y ait pas des conséquences d'actes sexuels irréversibles, qui engendrent des charges supplémentaires aux parents et des cas sociaux. Ils ont par ailleurs mis l'accent sur le recrutement de la main d'œuvre locale pendant les phases du projet. La nécessité d'accorder une attention particulière à une indemnisation équitable et juste des biens affectés dans le cadre du projet a été évoquée par les populations de la ville de Dapaong.

4.2.4. Au niveau des collectivités, propriétaires terriens

Ils ont demandé que le déroulement du projet se poursuive même si, pendant la délimitation survient des litiges fonciers. Ces litiges fonciers ne sauraient être un obstacle au développement de la région. À partir du moment où les litiges fonciers sont encadrés dans le cadre du processus d'indemnisation par un mécanisme juridique, chaque propriétaire s'en remet à ce mécanisme. Comme les exploitants du site, les propriétaires ont mis l'accent sur une indemnisation équitable et juste des biens affectés dans le cadre du projet.

Pour les populations de la ville de Dapaong, l'insécurité est grandissante dans le milieu avec des coupures de courant qui rendent sombre et vulnérable la ville. Par ailleurs, selon les mêmes acteurs, faute d'extension, on note dans la ville de Dapaong et ses périphéries une multiplication des branchements illicites et de fortune. Selon les populations et forces vives de la ville de Dapaong, l'initiative de la centrale solaire est une opportunité pour la prospérité des activités économiques, et un facteur d'attraction des investissements dans le milieu.

4.2.5 Au niveau des exploitants agricoles sur le site

Sur le registre des entretiens de groupe, on note qu'au niveau des exploitants sur le site, l'initiative est la bienvenue et va soulager les projets de développement dans la zone. Cependant, les exploitants sont préoccupés par la question des terres, objet d'un enjeu important dans le cadre du projet de centrale solaire. La réalisation de ce projet selon les exploitants, signifierait la fin des activités agricoles sur le site, ce qui mettra en difficulté les exploitants. Le milieu connaît un déficit de terres cultivables, il se pose donc la question des compensations.

Ainsi, les exploitants demandent que des alternatives compensatoires soient muries et proposées, pour une réalisation harmonieuse du projet avec un accent mis sur la subsistance des personnes affectées. Un aménagement agricole à proximité si possible ou un appui à l'élevage est projeté dans le cadre de la réinstallation, pour répondre efficacement à la détérioration des conditions de vies, à la perte des moyens de subsistances et des revenus

Tableau synthétique de résultats des consultations des acteurs

Acteurs consultés	Date et lieu	Points discutés	Divergence	Convergences
Directeur CEET Dapaong	Le 21 décembre 2020 à Dapaong	Perception du projet Contraintes dans la mise en œuvre Suggestions	Néant	Nécessité d'être impliqué à la mise en œuvre du projet Sécuriser le domaine du projet. Impliquer les communautés à la base
Directeur régional du tourisme, arts et culture de la région des Savanes	21 décembre 2020 à Dapaong	Perceptions du projet Contraintes dans la mise en œuvre au secteur du tourisme Impacts probables dans le secteur du tourisme	Néant	Le projet aura des avantages pour le secteur du tourisme Aucun site touristique ne se trouve sur les sites du projet
Le Directeur régional de l'environnement de la région des Savanes	21 décembre 2020 à Dapaong	Perceptions du projet Les impacts environnementaux Des mesures à envisager Examen du site par rapport aires protégées.	Néant	Nécessité d'une EIES Impliquer les communautés à la base
Le maire de la commune Tône 1	22 décembre 2020 à Dapaong	Perceptions du projet Contraintes dans la mise en œuvre pour la commune Les impacts positifs escomptés Suggestions	Néant	Régler les litiges sur le site rapidement La réinstallation des populations Indemnisations des biens affectés Impliquer les communautés à la base
Le maire de la commune Tône 1	16 novembre 2021 à Dapaong	Les contraintes des problèmes de fourniture de l'énergie électrique Perceptions du projet	Néant	Régler les litiges sur le site rapidement La réinstallation des populations

		Les impacts projetés Adhésion au projet Suggestions		Indemnisations des biens affectés Impliquer les communautés à la base
Préfet de Tône	16 novembre 2021 à Dapaong	Les contraintes des problèmes de fourniture de l'énergie électrique Perceptions du projet Les impacts projetés Collaboration de la préfecture Suggestions	Néant	Régler les litiges sur le site rapidement La réinstallation des populations Indemnisations des biens affectés
Directeur de la CEET Dapaong	16 novembre 2021, à Dapaong	Situation de la distribution de l'énergie électrique dans le milieu L'emplacement du poste de distribution de la CEB Contraintes our la CEET Avantages pour la CEET	Néant	Disponibilité du projet et de la CEET à collaborer Installer des infrastructures et équipements durables
Propriétaires du site du projet	18 novembre 2021, à Dapaong	Les pertes d'exploitation et de propriétés L'opportunité de ce projet pour l'ensemble des couches sociales de la préfecture de Tône Les litiges fonciers Acceptation du projet sur site Compensation et réinstallation	Propriété du site Respect de la décision de justice	Régler au plus vite le litige Indemnisation des cultures et autres biens Rétablissement des moyens des subsistance Electrification de la zone du site
Population de la commune Tône1	18 novembre 2021, à Dapaong	Perceptions du projet Avantages perçus Impacts probables	Néant	Impliquer la population et les autorités locales Être objectif dans l'identification des impacts

		Les indemnisations des personnes affectées		Sensibilisations accentuées dans le cadre de ce projet, à l'endroit des ouvriers venant d'ailleurs et des femmes du milieu Recrutement de la main d'œuvre locale
Exploitant du site	22 novembre 2021 à Dapaong	Perceptions du projet Impacts probables Les indemnisations des personnes affectées Rétablissement des sources de subsistance	Néant	Indemnisation des cultures et autres biens Rétablissement des moyens des subsistance Avertir à temps les exploitants
Evêché de Dapaong	23 novembre 2021 à Dapaong	Perceptions du projet Impacts probables Le domaine de l'évêché touché par le projet Les mesures prévues en ce qui concerne le domaine	Néant	Mise au courant de l'avancement du projet et surtout sur le moment exact de la réalisation afin que des dispositions idoines soient prises Mettre au courant les parents des défunts enterrés sur le site Fournir les preuves de la propriété du site Etre objectif dans l'identifications des impacts et mesures
Chef canton de Dapaong	24 novembre 2021	Perceptions du projet Impacts probables Litige foncier Collaboration	Néant	Privilégié le règlement à l'amiable des litiges Indemnisation des cultures et autres biens Un projet de réinstallation permettant le rétablissement des moyens de subsistance va pallier les effets du

				verdict de la justice concernant e litige foncier Rétablissement des moyens des subsistance Avertir à temps les exploitants
--	--	--	--	---

5. Activités de consultation envisagées durant la phase de mise en œuvre du projet

Les objectifs, les activités, les risques et impacts potentiels du projet ainsi que leurs mesures de mitigation seront expliqués en détail aux parties prenantes. Pendant ces consultations, leurs avis, préoccupations et attentes seront recueillis et pris en compte dans la mesure du possible.

Pendant la mise en œuvre, les consultations vont accompagner les activités suivantes :

- l'exécution du plan de gestion des risques d'exploitation et abus sexuel/harcèlement sexuel (EAS/HS) ;
- la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;
- le plan d'engagement des parties prenantes ;
- le plan de la gestion de la main d'œuvre ;
- la mise en œuvre des plans d'action de réinstallation ;
- la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale ; et
- l'information et la sensibilisation sur le projet.

4.1 Consultation et participation des parties prenantes

Les consultations seront régulièrement organisées pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, principalement celles qui peuvent être affectées par les risques et impacts sociaux potentiels durant le cycle de vie du projet. La gestion des risques sociaux du projet sera sous la responsabilité du Spécialiste en développement social et genre.

Les consultations des parties prenantes seront menées dans le respect des mesures barrières à la COVID-19.

5 Rappel du contexte, des objectifs et de la méthodologie du PMPP

Ce PMPP vise à favoriser le développement de relations solides, constructives et réactives avec les personnes affectées par le projet, mais aussi les autres parties intéressées et qui sont importantes pour une gestion réussie des risques sociaux et environnementaux du projet. Il s'agit de façon spécifique de :

- identifier toutes les parties prenantes ;
- générer la confiance et la transparence dans le processus de participation pour réussir à engager les parties prenantes d'une manière significative ;
- établir une approche de mobilisation des parties prenantes du projet, en particulier les parties touchées par ce dernier afin d'asseoir une relation constructive dans la préparation et la mise en œuvre du projet ;
- évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;

- partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices de manière continue pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet;
- bien guider la conception et la mise en œuvre des mesures d'évitement ou de mitigation des risques environnementaux et sociaux;
- adresser les besoins, les préoccupations et les attentes des parties prenantes et les documenter;
- documenter les communications et les ententes avec les parties prenantes ;
- divulguer et assurer la mise en place effective et accessible du mécanisme de gestion de plaintes ;
- assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- Intégrer le respect des conventions et des protocoles locaux avec les considérations liées à l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes dans le respect de la parité hommes et femmes par le biais du dialogue interculturel et au besoin pour les groupes vulnérables ou marginalisés.

6. Identification et analyse des parties prenantes

6.1 Identification des parties prenantes

Les parties prenantes regroupent les parties touchées par le projet et les autres parties concernées. Les parties touchées par le projet sont celles qui sont ou pourraient être affectées par le projet.

Les autres parties concernées sont celles qui peuvent avoir un intérêt dans le projet et pourraient, soit:

- Influencer positivement ou négativement les opinions des parties touchées ;
- Compromettre la mise en œuvre du projet ou la pérennité de ses résultats.

6.2. Parties prenantes

En vue d'assurer la prise en compte effective de tous les acteurs impliqués directement ou indirectement dans le processus de réalisation du projet de développement du parc solaire dans la préfecture de Tône et de leurs intérêts particuliers et de leurs préoccupations, il a été procédé à une identification des parties prenantes afin que les attentes ainsi que les intérêts de ceux-ci soient pris en considération dans la phase de réalisation de l'EIES. Les parties prenantes ont été classées en parties prenantes institutionnelles et en parties prenantes à la base, à savoir les communes et les populations locales.

Les « parties prenantes institutionnelles » renvoient à toute structure étatique partie prenante au projet en raison des compétences et des attributions qui lui sont reconnues en vertu des dispositions légales au Togo. Ce sont les ministères à travers leurs services techniques compétents.

Les « parties prenantes à la base » sont désignées ainsi, du fait de leur proximité sociale et/ou géographique avec la zone d'intervention du projet, qui font d'elles des acteurs ayant des intérêts particuliers dont la prise en compte est nécessaire pour l'appréciation réaliste des impacts directs du projet.

Les différentes préoccupations et enjeux des différentes parties prenantes ont été identifiés à partir des consultations que le consultant a menées auprès de ces dernières.

Les parties prenantes touchées regroupent: les autorités locales (Préfet, maire, Chefferies traditionnelles), populations locaux, collectivités et propriétaires terriens, la CEB, la CEET.

Par ailleurs, un accent sera mis sur les personnes qui seront affectées par les activités du projet. Ce sont entre autres :

- les communautés à proximité de la centrale solaire
- les victimes survivantes de VBG (EAS/HS) du fait des activités de mise en œuvre du projet
- Les exploitants agricoles du site

6.2.1 Communautés locales

Pour les communautés à proximité de la centrale solaire et des exploitants agricoles, il s'agit des communautés installées depuis plusieurs années sur des terres plus proches (Nakpagli) et un peu distant du site (Dalwak). Ces communautés sont constituées essentiellement des collectivités d'ethnie Moba, vivant de l'agriculture et de l'élevage. Les communautés installées à proximité du site, dans le village de Nakpagli sont dépendantes de site du projet, en ce sens que ce dernier abrite leurs champs.

Ces communautés vivent de l'agriculture réalisée sur le site du projet et de l'élevage dont le site sert de pâturage. Cette population composée d'hommes et femmes est vieillissante, du fait des migration et du retard en matière de développement du milieu. L'électricité à coup sûr joue un grand rôle dans cette migration des jeunes vers les grandes villes (Dapaong, Kara, Lomé). Les exploitants agricoles sont âgés de 23 ans au minimum et 89 ans au maximum sur le site du projet. Ils sont pour la plupart installés à Nakpagli et à Dalwak et sont d'ethnie Moba. Ce sont des personnes installées sur les lieux sur une centaine d'années et qui dépendent de l'agriculture et de l'élevage.

En matière de communication, il existe des méthodes traditionnelles de communication surtout pour les annonces. Il s'agit particulièrement du crieur public par le gong. Ce dernier est l'outil le plus utilisé par les autorités locales (chef) pour transmettre des messages à la masse. La ville est couverte par l'ensemble des chaînes de radio et de télévision publiques. Il s'agit de : de la Radio Lomé et Kara et de la Télévision togolaise. La ville compte à ce jour 04 stations de radios privées à savoir : - La Radio Courtoisie elle est gérée par l'Association Dogou Mane (ADM) et émet en français et en langue locale toute la journée sur 95.5 FM. - La radio Maria, radio religieuse qui émet toute la journée sur 88.5FM. Subventionnée par le diocèse de Dapaong, elle diffuse en français et en langue locale sur des thèmes religieux, socioculturels et des questions de développement. - La Radio Communautaire des Savanes (RCS) une radio de proximité qui a pour vocation le développement communautaire émettant sur 102.5 FM, - La radio MECAP installée par l'ONG MECAP/FR/TOGO émet sur 90.5 FM. Certaines de ces radios locales synchronisent avec les chaînes nationales (Radio Lomé, Canal FM,) et internationales (RFI, DW, VOA, RADIO VATICAN). Ces moyens de communication sont entièrement et régulièrement consommés par la population du site à travers des postes radio ambulants

6.2.2. Parties prenantes institutionnelles et leurs préoccupations par rapport au projet

Comprises comme des entités morales détentrices d'enjeux officiels en raison de la légitimité qui leur sont reconnues au plan juridique, les parties prenantes institutionnelles à prendre en compte dans l'EIES sont :

Ministère délégué auprès du Président de la République, chargé de l'énergie et des mines :

Direction Générale des Énergies

Enjeux :

- Exécution du projet dans les délais,
- Consultation effective des populations réellement concernées par le projet,

- Consultation des acteurs institutionnels chargés des énergies dans la région des savanes, notamment la Direction Régionale de la CEET et les agences,
- Choix d'un site le plus large possible afin de permettre des extensions futures de la centrale,
- Mise en œuvre effective d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) et surtout le suivi de la mise en œuvre dudit PAR.

Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE)

Enjeux :

- Prise en compte des problèmes environnementaux et sociaux sur les différents sites au cours du cadrage et au moment de la réalisation de l'EIES,
- Réalisation de l'EIES en tenant compte des normes internationales les plus élevées afin de rassurer les potentiels investisseurs du projet.

Direction Étude et Planification de la CEET

Enjeux :

- Alimentation en énergie électrique de la population locale à travers un poste qui devra être installé près du site,
- Réalisation de l'EIES selon la réglementation en vigueur et les normes internationales, notamment celles de la Banque mondiale.

Direction régionale des savanes de la CEET

Enjeux :

- Réalisation du projet le plus tôt possible

Les préoccupations de la Direction régionale des savanes de la CEET ont été justifiées par le fait que l'origine de l'énergie électrique exploitée dans la région est importée du Ghana. Lorsque la source du Ghana a des soucis techniques, la CEET met à contribution ses deux groupes électrogènes relais qui peuvent pour la circonstance rencontrer des difficultés de démarrage, entraînant des désagréments au sein de la population et notamment au niveau des opérateurs économiques.

Par ailleurs, dans le cas de l'usage des groupes électrogènes, l'investissement est onéreux à cause du coût du gasoil. Les groupes électrogènes émettent également des gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques.

En conséquence, pour le Directeur régional de la CEET, ce projet sera un soulagement pour toute la région et permettra d'attirer les opérateurs économiques dans le secteur industriel qui sont pour le moment hésitants.

Agence de la CEET de Mango

Enjeux :

- Réalisation du projet le plus tôt possible

Les préoccupations de l'agence de la CEET de Mango ont été justifiées, et le déficit en fourniture d'énergie électrique à la population accentué par des demandes de plus en plus croissantes. Le projet permettra de soulager toute la population de la Région des Savanes et la CEET, qui investit de grands moyens pour la fourniture de l'énergie électrique dans la région.

Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières

Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)

Enjeux :

- Respect des textes en matière d'environnement par les promoteurs du projet,
- Réalisation de l'EIES selon la réglementation en vigueur,
- Élaboration d'un Plan d'action de réinstallation (PAR) afin de prendre en compte les personnes qui seront affectées par le projet,
- Suivi et contrôle de la mise en œuvre du PGES,
- Suivi de la mise en œuvre du PAR.

Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural

Direction préfectorale de l'agriculture de l'Oti

Enjeux :

- Indemnisation des populations affectées par le projet, notamment au niveau des cultures et au niveau des arbres à valeur économique,
- Respect des procédures de réinstallation des personnes affectées par le projet.

Direction régionale Soutien Production (DRSP) de la NSCT Savanes

Enjeux :

- Présence du domaine de l'ex SOTOCO au Sud-Ouest du site 1 Akpessou qui demeure la propriété de la NSCT.

Sur ce point, la Direction Régionale Soutien Production de la NSCT Savanes a été formelle sur le statut foncier du site. Selon le DRSP Savanes, ce site est toujours la propriété de la NSCT. Par conséquent, il ne peut y être installé un quelconque projet étranger à la NSCT.

Ministère de l'Économie et des Finances

Commission d'expropriation (COMEX)

Enjeux :

- Mobilisation des fonds pour l'expropriation et la réinstallation des personnes affectées par le projet.

Ministère de la Culture et du Tourisme

Direction régionale de la culture et du tourisme des Savanes

Enjeux :

- Réalisation du projet le plus tôt possible,
- Développement du tourisme dans la Région des Savanes

En matière de communication, il existe des méthodes traditionnelles de communication surtout pour les annonces. Il s'agit particulièrement du crieur public par le gong. Ce dernier est l'outil le plus utilisé par les autorités locales (chef) pour transmettre des messages à la masse. La ville est couverte par l'ensemble des chaînes de radio et de télévision publiques. Il s'agit de : de la Radio Lomé et Kara et de la Télévision togolaise. La ville compte à ce jour 04 stations de radios privées à savoir : – La Radio Courtoisie elle est gérée par l'Association Dogou Mane (ADM) et émet en français et en langue locale toute la journée sur 95.5 FM. – La radio Maria, radio religieuse qui émet toute la journée sur 88.5FM. Subventionnée par le diocèse de Dapaong, elle diffuse en français et en langue locale sur des thèmes religieux, socioculturels et des questions de développement. – La Radio Communautaire des Savanes (RCS) une radio de proximité qui a pour vocation le développement communautaire émettant sur 102.5 FM, – La radio MECAP installée par l'ONG MECAP/FR/TOGO émet sur 90.5 FM. Certaines de ces radios locales synchronisent avec les chaînes nationales (Radio Lomé, Canal FM,) et internationales (RFI, DW, VOA, RADIO VATICAN). Ces moyens de communication sont entièrement et régulièrement consommés par la population du site à travers des postes radio ambulants.

6.2.3 Les travailleurs directs et indirects du projet

Une autre catégorie est constituée de :

- les travailleurs directs et indirects du projet, comme le personnel de UGP et des entreprises prestataires de service et de l'exploitant de la centrale

6.2.4 Individus et groupes défavorisés ou vulnérables

Il est particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui peuvent avoir plus de difficultés à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation de vulnérabilité. Dans le cadre du présent projet, les personnes et groupes vulnérables sont entre autres :

- les femmes ;
- les jeunes sans emplois ;
- les personnes âgées incapables de se déplacer pour assister aux réunions ;
- les personnes en situation de handicap, et susceptibles d'être défavorisées, les personnes, vivant avec des maladies chroniques ;
- les personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté notamment 273 628,3 FCFA¹ par personne et par an ;
- les communautés dans les zones éloignées et inaccessibles susceptibles d'être privées d'informations
- les analphabètes et susceptibles d'être privées d'informations
- les communautés dans les zones impactées par des phénomènes météorologiques liés aux changements climatiques, moins résilientes

Plus concrètement, les personnes vulnérables identifiées sont celles qui sont âgées de plus de 60 ans, celles ayant plus de deux femmes, des enfants à charge et dépendantes de activités agricoles sur le site, celles souffrant des maladies chroniques La vulnérabilité est d'autant plus grande, lorsque l'on est célibataire avec des enfants à charge et sans sources fixe de revenus. Elle l'est encore davantage, lorsque l'on a plusieurs femmes et plusieurs enfants et sans source de revenus. Parmi les personnes vulnérables, on note des veuves/veufs,. On note environ 47 PAP vulnérables dont 44 hommes et 3 femmes. Ces personnes sont tous exploitants agricoles sur le site du projet, d'ethnie Moba et dépendent fondamentalement de ces activités.

¹ Données publiées 29 octobre 2020 par le gouvernement

6.3 Synthèse des besoins des parties prenantes

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des besoins des parties prenantes du projet à savoir les parties prenantes touchées et autres parties prenantes concernées.

Tableau : Synthèse des besoins des parties prenantes

Composantes	Communauté	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communication privilégiés	Besoins spéciaux	Responsables
Partie prenantes touchées							
Composantes 2, 3 et 4	Communauté d'accueil du projet	Les riverains et usagers de la Centrale solaire	Enfants et adultes des deux sexes ; Présence de personnes ou groupes vulnérables. Niveau d'instruction de faible à nul	Langues française et locales (Mooré, Moba, tchokossi, Ngangam, Kabyè, Lamba, Nawda, Tém, Temberma, Sola, Tchamba, Ana, etc.)	Informations transmises à la radio ; Kiosques d'information ; Affiches ; brochures, visites, téléphone/WhatsApp, entretiens directs ou semi-directs, focus-groupes, crieurs publics.	<p>Être consultés sur leurs besoins et attentes concernant le projet et ses activités</p> <p>Information sur les risques et les mesures de prévention en matière environnementale, sociale et de santé et sécurité au travail</p> <p>Mécanismes de gestion des plaintes : plaintes sensibles liées à la VBG et plaintes non sensibles</p> <p>Mise à disposition des registres et des classeurs de plaintes ;</p> <p>Implication dans le processus d'évaluation et de gestion des risques, impacts et des mesures d'atténuation (VBG, COVID-19, etc.)</p>	<p>- Ministère chargé de l'Energie, UGP</p> <p>- Spécialiste en développement social et genre du projet (SDSG);</p> <p>-Spécialiste en sauvegarde environnementale (SSE) du projet ;</p> <p>-UGP</p>
Composantes 2, 3 et 4		Les femmes et jeunes filles, les victimes	Femmes adultes et filles ; Présence de personnes ou groupes	Langues française et locales (Moré, Moba, tchokossi, Ngangam,	Affiches ; brochures, des visites/focus groupes, téléphone/WhatsApp,	Être consultés sur leurs besoins et attentes concernant le projet et ses	Spécialiste en développement social et genre (SDSG) ;

Composantes	Communauté	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communication privilégiés	Besoins spéciaux	Responsables
		survivantes de VBG/EAS/HS	vulnérables. Niveau d'instruction : Moyen à faible	Kabyè, Lamba, Nawda, Tém, Temberma, Sola, Tchamba, Ana, etc.)	entretiens directs ou semi-directs, Prestataires des services VBG	<p>activités</p> <p>Information sur les risques et les mesures de prévention en matière environnementale, sociale et de santé et sécurité au travail</p> <p>Sensibilisation sur les risques potentiels de VBG lors des séances d'information sur les opportunités (AGR, formations) ;</p> <p>Information sur les opportunités (AGR, formations) qu'offre le projet;</p> <p>Implication dans le processus d'évaluation et de gestion des risques, impacts et mesures d'atténuation des MST, COVID-19, etc. ;</p> <p>Mécanismes de gestion de plaintes : plaintes sensibles liées à la VBG et plaintes non sensibles</p> <p>Consultation privée et confidentielle pour l'élaboration du mécanisme de gestion des</p>	<p>Spécialiste en sauvegarde environnementale (SSE) du projet ;</p> <p>Ministère chargé de l'action sociale, les ONG, association de protection des femmes, etc.)</p>

Composantes	Communauté	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communication privilégiés	Besoins spéciaux	Responsables
						<p>plaintes sensibles liées à la VBG</p> <p>Prise en compte des avis, préoccupation et recommandations des femmes</p>	
Parties concernées							
Composantes 2, 3 et 4	Administration	Les entités nationales et services techniques décentralisés de l'État	Représentant du Gouvernement togolais Niveau d'instruction moyen à élevé	Langue française	Informations transmises par écrit et rencontres formelles sur le déroulement des activités du projet, WhatsApp, entretiens directs ou semi directs ; focus groups	<p>Diffusion de messages sur les opportunités et les risques du projet</p> <p>Implication dans le processus d'évaluation et de gestion des risques, impacts et mesures d'atténuation (Covid-19, VBG)</p> <p>Consultation et prise en compte des avis, des préoccupations et des recommandations des parties prenantes principalement les membres des communautés où le projet sera mis en œuvre, y compris les groupes vulnérables, et les PAP si nécessaire</p> <p>Mécanismes de gestion de plaintes : plaintes sensibles liées à la VBG et plaintes non sensibles</p> <p>Appuis de l'équipe du projet</p>	UGP dont les spécialistes en sauvegardes et les ministères sectorielles

Composantes	Communauté	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communication privilégiés	Besoins spéciaux	Responsables
Composantes 2, 3 et 4	Travailleurs	Les travailleurs du projet	Travailleurs Salariés directs et indirects du projet Niveau d'instruction : faible à élevé	Langues française et langues locales	Réunions d'équipe et de chantiers ; affiches ; brochures ; informations transmises par écrit	Renforcement de capacités dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et de leurs droits selon la législation nationale ; Sensibilisation et prévention des VBG/ EAS/HS Obligations selon le Code de conduite Mécanismes de gestion de plaintes : plaintes sensibles liées à la VBG et plaintes non sensibles	Spécialiste en développement social et genre (SDSG) Spécialiste en sauvegarde environnementale (SSE).
Composantes 2, 3 et 4		Les Entrepreneurs	Fournisseurs de biens et prestataires de services ; Mise en œuvre des PGES-C des travaux, incluant la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés et responsables de la signature des codes de conduite par tous les travailleurs Niveau d'instruction moyen	Langue française	Informations transmises par écrit et dans les journaux WhatsApp ; entretiens directs ou semi directs	Information et formation sur les mesures de gestion de risques environnementaux, sociaux, de droit de travail, et de santé et sécurité au travail applicables aux travaux ; Intégration des clauses E&S dans les contrats, y compris sur la VBG Obligations selon le Code de conduite Mécanismes de gestion de plaintes : plaintes sensibles liées à la VBG et plaintes	- Spécialiste en développement social et genre (SDSG); -Spécialiste en sauvegarde environnementale (SSE).

Composantes	Communauté	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communication privilégiés	Besoins spéciaux	Responsables
						non sensibles	
Composantes 2, 3 et 4	Les Mairies	Autorité communale	Les conseillers, les Directions des services techniques (DST) Niveau d'instruction moyen	Langues française et locales	Consultation, réunions et ateliers de travail ; Informations transmises par écrit et rencontres formelles sur le déroulement des activités du projet	<p>Être consultés sur leurs besoins et attentes concernant le projet et ses activités</p> <p>Information sur les risques et les mesures de prévention en matière environnementale, sociale et de santé et sécurité au travail</p> <p>Consultation et prise en compte des avis, des préoccupations et des recommandations des parties prenantes principalement les membres des communautés où le projet sera mis en œuvre, y compris les groupes vulnérables, et les PAP si nécessaire</p> <p>Mécanismes de gestion de plaintes : plaintes sensibles liées à la VBG et plaintes non sensibles</p> <p>Procédures de gestion de la main d'œuvre et de gestion des plaintes</p> <p>Mobilisation et engagement des acteurs/bénéficiaires</p>	<p>UGP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécialiste en développement social et genre (SSG) ; -Spécialiste en sauvegarde environnementale (SSE) ;

Composantes	Communauté	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communication privilégiés	Besoins spéciaux	Responsables
Composantes 2, 3 et 4		Les autres élus locaux et communaux	Autorités locales, notables et dignitaires Niveau d'instruction faible à élevé	Langues française et locales	Informations transmises par écrit et rencontres formelles sur le déroulement des activités du projet, les circulaires, les crieurs publics et les affichages	<p>Diffusion de messages sur les opportunités et les risques du projet</p> <p>Information sur les risques et les mesures de prévention en matière environnementale, sociale et de santé et sécurité au travail</p> <p>Implication dans le processus d'évaluation et de gestion des risques, impacts et mesures d'atténuation (Covid-19, VBG, MST)</p> <p>Consultation et prise en compte des avis, des préoccupations et des recommandations des parties prenantes principalement les membres des communautés où le projet sera mis en œuvre, y compris les groupes vulnérables, et les PAP si nécessaire</p> <p>Mécanismes de gestion de plaintes : plaintes sensibles liées à la VBG et plaintes non sensibles</p> <p>Mobilisation et</p>	<p>UGP</p> <p>Spécialiste en développement social et genre (SSG) ;</p> <p>-Spécialiste en sauvegarde environnementale (SSE) ;</p>

Composantes	Communauté	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communication privilégiés	Besoins spéciaux	Responsables
						engagement des acteurs/bénéficiaires	
Composantes 2, 3 et 4	Organisations de la société civile (OSC)	Les organismes non gouvernementaux (ONG)/associations locales/groupes religieux	Organismes d'implémentation, veille sur l'application des droits des personnes Niveau d'instruction faible à élevé	Langues française et locales	Informations transmises par écrit et rencontres formelles sur le déroulement des activités du projet, les circulaires et les affichages	<p>Être consultés sur leurs besoins et attentes concernant le projet et ses activités</p> <p>Information sur les risques et les mesures de prévention en matière environnementale, sociale et de santé et sécurité au travail</p> <p>Mécanismes de gestion de plaintes : plaintes sensibles liées à la VBG et plaintes non sensibles</p> <p>Consultation et prise en compte des avis, des préoccupations et des recommandations des parties prenantes principalement les membres des communautés où le projet sera mis en œuvre, y compris les groupes vulnérables, et les PAP si nécessaire</p> <p>Mobilisation et engagement des acteurs/bénéficiaires</p>	<p>UGP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécialiste en développement social et genre (SDSG); -Spécialiste en sauvegarde environnementale (SSE) ; -Coordonnateur
Composantes 1, 2, 3, 4 et 5	Partenaires au développement	Les Partenaires Techniques et	Les bailleurs de fonds Niveau d'instruction	Langue française	Toutes les composantes du projet	Information sur les activités, le calendrier, le	UGP

Composantes	Communauté	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communication privilégiés	Besoins spéciaux	Responsables
		Financiers (PTF)	moyen à élevé			suivi et l'évaluation participatifs du projet, leçons apprises	

Source : Mission d'élaboration du PMPP du Projet Régional d'invention urgente en énergie solaire, Septembre 2022.

7. Mode de communication

Les émissions déroulées à longueur de journée agrémentent le quotidien des hommes et femmes du milieu. Le réseau téléphonique est en pleine expansion dans la Commune de Dapaong. La Commune est couverte par l'ensemble des opérateurs de téléphonie mobile en place sur le territoire notamment le groupe Togo télécom et Moov Togo. Les coûts des services restent néanmoins élevés. Les technologies de la communication sont en plein essor dans la Commune avec la présence du centre de connexion à internet tels que CIB-INTA, la poste et autres Cybers café. Une faible partie de la population utilise les réseaux sociaux comme WhatsApp, Facebook) via les téléphones portables. La zone est couverte par les différents réseaux téléphoniques disponible au Togo. Les populations de la zone du projet sont utilisatrices de ces moyens de communication dans une proportion limitée à cause des dépenses engendrées et des difficultés de charger les batteries. Ces différents moyens de communication seront utiles pour la mobilisation de ces communautés dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Pour que les messages passent rapidement et atteignent le grand nombre de personnes sur le site du projet, l'information par le crieur public, les réunions au village seront privilégiées.

7. Programme de mobilisation des parties prenantes

L'engagement des parties prenantes sera un processus continu et dynamique qui s'étendra sur la durée de vie du projet. Ce chapitre vise à décrire les types d'informations qui seront divulgués et leurs formats respectifs. Il s'agit également de déterminer les méthodes qui seront utilisées pour véhiculer les informations, et surtout celles spécifiques qui seront utilisées à l'intention de chaque groupe identifié dans les sections précédentes.

7.1 Activités programmées et leur calendrier de mise en œuvre

7.1.1 Information et sensibilisation sur le projet, ses risques et impacts positifs et négatifs potentiels

Les responsables des services techniques de l'environnement et des affaires sociales des services déconcentrés dans la région des Savanes sont mises à contribution durant les études environnementales et sociales pour les consulter sur les risques et les impacts potentiels que le projet peut avoir sur leurs communautés et les espaces qu'elles gèrent. L'approche inclusive et participative prendra en compte la valeur des connaissances des communautés. L'approche verticaliste de participation sera évitée par le projet.

Les sensibilisations sur les violences basées sur le genre y compris les EAS/HS seront animées par le spécialiste en développement social et genre du projet et si nécessaire les OSC (ONG de protection des droits des femmes, Associations de femmes, etc.) formées en matière de VBG suivant les orientations de la Banque mondiale en la matière. Les démembrements des services techniques déconcentrés au niveau des régions (Directions régionales des infrastructures, de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie et mines, des affaires sociales, de la planification, de l'inspection du travail, etc.), au niveau communal et au niveau communautaire seront également impliqués pour l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du projet.

7.1.2. Consultation et participation des parties prenantes

Des réunions publiques, discussions de groupes, entretiens individuels et ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisées pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, notamment les personnes touchées par le projet, sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du projet.

Pour éviter les risques d'infection à la COVID-19, des consultations seront organisées en petits groupes en respectant les mesures barrières contre la propagation de la COVID-19 (Des mécanismes d'information et de sensibilisation des parties prenantes à distance seront mis en place à travers des émissions radio interactives et la télévision. Des spots de sensibilisation des communautés et plus précisément de la communauté éducative seront réalisés et diffusés. Les acteurs locaux seront mis à contribution en vue de remonter des informations collectées au niveau central (UGP).

Pour favoriser la mise en œuvre des consultations à distance, une facilité d'accès à internet pourra être envisagée (contribution des opérateurs et fournisseurs d'accès internet au succès de la mesure).

Des consultations en petits groupes dans le strict respect des mesures barrières à la COVID-19 seront organisées en l'endroit des personnes touchées par le projet. Les thèmes qui seront abordés seront particulièrement relatifs aux risques EAS / HS et les mesures pour les atténuer. Les cas de plaintes sensibles (EAS/HS) seront gérés à travers un protocole spécifique qui garantit l'accessibilité, la sécurité, la confidentialité et un accès immédiat à des services de qualité. Pour ces plaintes, la résolution à l'amiable n'est pas recommandée.

Les activités de consultation seront organisées aussi bien au niveau national que local, et placées sous la responsabilité des spécialistes en sauvegardes sociale et environnementale de l'unité de gestion du projet, appuyés par les agents des services techniques déconcentrés, les acteurs des services techniques communaux, les chefs de cantons et les chefs des villages, les ONG/Associations locales, etc. Un accent particulier sera mis sur la consultation des associations de femmes/filles afin d'identifier les canaux fiables pour leur accès au MGP à mettre en place.

Les autorités coutumières et religieuses de la zone d'intervention du projet seront largement associées pour la réussite des sessions d'information et de sensibilisation des communautés locales et des personnes touchées par le projet.

Aux étapes d'évaluation et de mise en vigueur du projet, des consultations en petits groupes, comme des réunions de groupes de discussion seront renforcées pour permettre aux parties prenantes, d'avoir connaissance des enjeux et effets négatifs potentiels du projet, et du processus d'évaluation des impacts, ainsi que la détermination des mesures d'atténuation à travers l'élaboration des plans de mitigation des risques et impacts évalués qui va intégrer aussi l'EAS/HS.

A la phase de mise en œuvre du projet, la consultation et la participation des parties prenantes vont fortement accompagner les activités de suivi d'exécution des mesures de gestion des risques et impacts sociaux, notamment durant les opérations de réinstallation si nécessaire, la gestion des plaintes/griefs, l'inclusion et la prise en compte des groupes vulnérables, la prévention et la gestion des EAS/HS/VCE.

Pendant le suivi et les évaluations (mi-parcours et finale) de la gestion des risques et impacts sociaux, qui seront participatifs, la consultation et la participation des parties prenantes appuieront les collectes d'informations et de données pour mesurer la conformité de l'exécution des outils de gestion mis en place.

Pendant la mise en œuvre du projet, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques et impacts sociaux et environnementaux permettront d'adapter le PMPP à la situation de mise en œuvre du projet.

7.1.3 Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Les Sites web du Gouvernement, du projet et des organisations partenaires serviront à présenter des informations sur le projet et les mises à jour de l'état d'avancement.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches avec illustrations, petites représentations théâtrales, information et sensibilisation, documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le Projet. Pour les parties prenantes qui sont instruites, un site web sera créé et régulièrement mis à jour par l'UGP et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. Les campagnes d'information et de sensibilisation dédiées aux populations locales principalement les plus démunies seront organisées. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes. La diffusion de l'information à travers les crieurs publics sera utilisée pour toucher les personnes ne pouvant pas avoir accès aux sources d'informations citées plus haut. Veuillez consulter le tableau ci-dessous.

Le projet mettra également à contribution les relais communautaires de niveau local (Comités de Développement de Quartier (CDQ) et Comités Villageois de Développement (CVD), les ONG/Associations pour la diffusion de l'information afin de ratisser large et toucher le maximum de populations locales principalement les couches démunies à travers leurs antennes de diffusion d'informations. L'information et la sensibilisation permettront d'assurer la participation et l'épanouissement notamment des groupes vulnérables dans le cadre du projet par le biais d'une communication inclusive sur les avantages du projet.

Tableau: Stratégie de diffusion des informations et calendrier de mise en œuvre

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Préparation	<p>Présentation du Projet ; Participation aux séances de consultation du public dans le cadre la préparation des documents de sauvegardes environnementale et sociale</p> <hr/> <p>Participation à la formulation des mesures de gestion des risques environnementaux et sociaux du projet</p>	<p>Email Téléphone Réunions sur site Diffusion des documents du Projet Vidéo-conférence</p>	<p>Avant et pendant la mission d'évaluation du projet / Avant la Négociation du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - UGP -Personnes Ressources - Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Energie et des Mines (MDEM) - Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN) - Commission d'expropriation (COMEX) - Acteurs du sous-secteur de l'électricité - Direction Générale de l'Energie (DGE) - Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE) - Communauté Electrique du Bénin (CEB) - Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) - Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (AT2ER) - ANGE Autorités locales, ONG/Associations locales, communautés locales et 	<p>100% des représentants des parties prenantes ont été consultés</p>	<p>Unité de gestion du projet</p>

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
				représentants des groupes vulnérables		
	Objectifs et Impacts du projet, Participation aux séances de consultation du public dans le cadre de la préparation des documents de sauvegardes environnementale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Email - Téléphone - Réunions sur site - Consultations parties prenantes y compris les représentants des populations locales sur l'élaboration des instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux du projet à travers des entretiens (individuel, le focus group projet à travers des entretiens(individuel, le focus group) - Diffusion des documents et instruments de gestion des risques sociaux du projet - Vidéo-conférence 	Avant et pendant la Mission d'évaluation du projet / Avant la négociation du projet/ Avant les travaux de génie civil	UGP Personnes Ressources, Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Energie et des Mines (MDEM) - Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN) - Commission d'expropriation (COMEX) - Acteurs du sous-secteur de l'électricité - Direction Générale de l'Energie (DGE) - Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE) - Communauté Electrique du Bénin (CEB) - Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) - Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (AT2ER) ANGE Autorités locales,	100% des représentants des parties prenantes ont été consultés lors de l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementales et sociales	Unité de gestion du projet
	Opportunités, moyens de participation					

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
				ONG/Associations locales communautés locales, et représentants des groupes vulnérables et consultants		
	<p>Diffusion et partage des instruments de sauvegardes (EIES, PEES, PMPP, PGMO, PAR) environnementale et sociale</p> <p>Diffusion et traduction des résumés non techniques des instruments en Moba</p>	<p>Email</p> <p>Téléphone</p> <p>Réunions sur site</p> <p>Consultations des parties prenantes y compris les représentants des populations locales sur l'élaboration des instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux du projet à travers des entretiens (individuel, le focus group)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de diffusion des documents de PMPP, PGMO, CGES, PEES, CPR - Publication des rapports après validation par la partie nationale (ANGE) et la Banque mondiale <p>Diffusion des documents et instruments de gestion des risques sociaux du projet</p> <p>- Vidéo-conférence</p>	Le long du cycle de vie du projet	<p>UGP</p> <p>Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Energie et des Mines (MDEM)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN) - Commission d'expropriation (COMEX) - Acteurs du sous-secteur de l'électricité - Direction Générale de l'Energie (DGE) - Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE) - Communauté Electrique du Bénin (CEB) - Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) <p>ANGE</p> <p>Autorités locales, ONG/Associations locales communautés locales et représentants des groupes vulnérables</p>	100% des représentants des parties prenantes ont pris connaissance du contenu des instruments de sauvegardes environnementales et sociales	Unité de gestion du projet

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
	Information sur le processus et les procédures de réinstallation dont celle sur les critères d'éligibilité aux compensations	Rencontre avec les autorités ; sensibilisation et rencontre avec les communautés ; rencontre de discussion avec les autorités et les parties prenantes concernées,	Pendant toute la phase de préparation du projet, y compris pendant le processus d'élaboration du plan de réinstallation incluant l'élaboration du Plan de réinstallation (PR) et pendant toute la durée de sa mise en œuvre, jusqu'à la prise en charge des recommandations de son évaluation par un organisme indépendant Mise en place de mesures adaptées d'engagement ciblant les PAP vulnérables, notamment, les femmes et les jeunes	Les PAP ; les CVD, CDQ, CCD, chefs traditionnels ; les élus ; les ONG ; les entrepreneurs	100% des PAP les CVD, CDQ, CCD, chefs traditionnels ; les élus ; les ONG ; les entrepreneurs sont informés	Coordonnateur UGP, SSE et SDSG SG, COMEX Spécialistes Passation de marché et Suivi-évaluation ANGE
Mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens d'accès au MGP, sa procédure et sa structure - Méthodes de mise en œuvre des mesures de gestion des impacts et risques sociaux du projet Informations sur la prise en compte du genre et des personnes vulnérables - Planning et échéance de mise en œuvre des activités de gestion des risques sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Email - Téléphone - Réunions sur sites - Diffusion des documents <ul style="list-style-type: none"> - Consultations des parties prenantes y compris les représentants des populations locales sur l'élaboration des instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet à 	Le long du cycle de vie du projet	UGP, PAP potentielles Groupes vulnérables Autorités locales, ONG/Associations locales et communautés locales	100% des représentants des parties prenantes doivent être informés	UGP /Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE) du projet et Spécialiste en Sauvegarde Social et Genre (SSG)

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
	- Rôle des différents acteurs chargés de la mise en œuvre du PMPP intégrant le MGP	travers des entretiens (individuel, le focus group) - Groupe WhatsApp				
Suivi et évaluation participatifs	- Indicateurs de mise en œuvre - Indicateurs de résultats - Rôles des acteurs, y compris les groupes vulnérables, dans la collecte de données et le suivi de la mise en œuvre des instruments de la Banque - Période de collecte des données - Source de vérification des données	- Rapports d'exécution du projet - Visites terrain - Séances de retour d'information et de reddition avec les populations et les autres parties prenantes	Durant le cycle de vie du projet	UGP Banque mondiale	100% des partenaires sont informés des indicateurs de suivis	UGP

8 Stratégie proposée pour les consultations

Les parties prenantes seront tenues régulièrement informées des différentes étapes de développement du projet notamment sur la performance environnementale et sociale du projet, la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes ainsi que sur les résultats du fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes. Veuillez consulter le tableau ci-dessous.

Tableau : Plan de mobilisation des parties prenantes

Phase du projet	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Partie prenante visée	Responsabilités	Entité Responsable
Préparation	Préparation du document de projet et des instruments de sauvegardes environnementale et sociale de la phase de préparation	Réunions publiques Entrevues auprès des intervenants clés Petits groupes de discussion	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés, préfectures et mairies potentiellement bénéficiaires et impactées par le projet • ONG au niveau local qui travaillent dans la région des Savanes • Ministère délégué chargé de l'énergie, DGE, CEB, CEET, AT2ER, ARSE 	Mener des consultations inclusives pour l'incorporation des préoccupations des différentes parties prenantes dans les instruments de sauvegardes et dans la conception du projet	UGP -en coordination avec le ministère délégué chargé de l'énergie
	Mécanisme de gestion de plaintes non sensibles	Vidéo Préparation d'affiches avec des illustrations Réunion d'échanges Réseaux sociaux Site web	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires du projet - Les femmes, les jeunes, les enfants, autres personnes vulnérables - PAP - Autorités administratives et locales (préfets, maires, chefs de cantons et de villages, CD, CVD, CDQ, etc.) - ONG - Associations locales et représentants des communautés locales 	Finaliser et vulgariser le mécanisme de gestion des plaintes non sensibles par le biais de mécanismes adaptés	UGP -en coordination avec le ministère délégué chargé de l'énergie
Mise en œuvre	Préparation des instruments de sauvegarde pour les sites d'impacts	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions publiques - Ateliers de partage et formation en langue locale, notamment ceux visant les communautés, les femmes, les jeunes et les travailleurs de la communauté (contribution 	<ul style="list-style-type: none"> - Les PAPs - Autorités administratives et locales (préfets, maires, chefs de cantons et de villages, CD, CVD, CDQ, etc.) - ONG - Associations locales et représentants des communautés locales 	<p>Consultations et renforcement des capacités au niveau institutionnel et local sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet et leurs mesures d'atténuation</p> <p>Finalisation des instruments de</p>	UGP/spécialiste en sauvegarde environnementale, Spécialiste en développement social et genre

Phase du projet	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Partie prenante visée	Responsabilités	Entité Responsable
		<p>volontaire) et ceux recrutés par le projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affiches avec illustrations - Petits groupes de discussion - Entrevues auprès des intervenants clés - Porte à porte pour les ménages et les groupes vulnérables 		<p>sauvegardes en incorporant les préoccupations, intérêts, et priorités des différentes parties prenantes, notamment celles potentiellement impactées par le projet</p>	
	Opérationnalisation des comités de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> - Media (en langues locales), réunion(langues locales), affiches avec illustrations - 	Membres des comités de gestion de plaintes	<p>Mise en place et formation des comités de gestion des plaintes avec la participation des responsables agricoles</p> <p>Mise en place du système de reporting et d'enregistrement de plaintes</p>	UGP/spécialistes en sauvegarde environnementale, Spécialiste en développement social et genre
	Plateforme de coordination régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de renforcement de capacités des acteurs nationaux en matière de la gestion des plaintes - Création en ligne d'une plateforme de suivi partagé à utiliser par les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités administratives et locales (préfets, maires, chefs de cantons et de villages, CD, CVD, CDQ, etc.) • Communautés et mairies potentiellement bénéficiaires et impactées par le projet • Points focaux pertinents pour le projet dans les ministères ou agences du gouvernement • ONG au niveau régional et local • 	<p>Renforcement du dialogue régional et de la recherche</p> <p>Conception d'indicateurs et collecte de données</p> <p>Participation à la création d'une coalition au niveau régional</p>	UGP/spécialistes en sauvegarde environnementale, Spécialiste en développement social et genre

Phase du projet	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Partie prenante visée	Responsabilités	Entité Responsable
	Rapporting des sauvegardes environnementales et sociales	Visite du site Consultations et implication des communautés	<ul style="list-style-type: none"> - Les bénéficiaires du projet, notamment les exploitants agricoles, autres personnes vulnérables - Les PAP potentielles - Les travailleurs communautaires - Les travailleurs directs et indirects du projet - Autorités administratives et locales (préfets, maires, chefs de cantons et de villages, CD, CVD, CDQ, etc.) - Associations locales et représentants des communautés locales 	Suivi – supervision et rapportage trimestriel, y compris les sauvegardes Élaboration de rapports de suivi	UGP/ Spécialiste en développement social et genre (spécialiste en sauvegarde environnementale)

8.1 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

L'engagement des parties prenantes sera un processus continu qui se déroulera suite à la divulgation du présent PMPP et pendant toutes les phases du Projet. Cette section vise à décrire les stratégies qui seront mises en œuvre pour la consultation et la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables (personnes âgées, femmes, enfants, etc.). Pour les personnes qui ne savent pas lire et/ou écrire le français, les messages à véhiculer seront traduits dans leurs langues locales accompagnés des affiches et illustrations. Pour rejoindre les personnes âgées, les femmes et d'autres groupes vulnérables, des consultations de porte à porte seront organisées afin de pouvoir inclure ces types de personnes vulnérables.

Par ailleurs, des méthodes basées sur l'organisation d'ateliers et des visites sur le terrain peuvent être utilisées pour rassembler les données primaires, échanger des idées avec les parties prenantes sur leurs intérêts et leurs attentes et planifier conjointement la participation avec elles tout au long du cycle du projet. Les consultations avec les communautés seront organisées sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes vulnérables.

Pour garantir la prise en compte effective des points de vue des personnes et groupes vulnérables, les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour contourner les obstacles pouvant nuire à leur participation

- Rencontres par catégories au sein des personnes et groupes vulnérables, en tenant compte, entre autres, du sexe, âge, état et nature des handicaps, niveau de scolarisation y compris alphabétisation et niveau de pauvreté
- Choix de lieux accessibles pour les rassemblements
- Tenue de réunions ciblées et de taille modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations
- Solliciter, en cas de parties prenantes ayant des troubles de l'audition et de la parole, l'appui d'un spécialiste en langage des signes, pour faciliter le transfert des messages à communiquer.
- Tenir compte de toutes les normes sociales ou de genre qui pourraient limiter la participation de certains groupes (femmes, personnes vivant avec un/des handicaps, minorité ethnique, etc.) et prévoir des consultations spécifiques organisées en groupes divisées par sexe et animées par un animateur de même sexe

Cette démarche sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du projet sur la base des résultats de la mission d'évaluation des risques et impacts sociaux du projet et les éventuels plans de gestion des risques et impacts sociaux.

La mise en œuvre de la stratégie proposée consiste à organiser, piloter et gérer la communication. Cela revient à élaborer, à gérer, à budgétiser et à prévoir un suivi et une évaluation des actions menées pour l'engagement des parties prenantes.

Dans toutes les stratégies de communication décrites ci-dessus, les questions relatives à l'impact des activités du projet sur les filles et les femmes seront abordées et en particulier sur les risques d'exploitation et d'abus sexuels ou de harcèlement sexuel. Les filles et les femmes seront également informées du contenu du code de conduite et consultées sur les moyens sûrs et accessibles par lesquels les survivantes d'EAS / HS pourraient signaler une mauvaise conduite du personnel du projet, elles seront également informées des services disponibles pour les survivantes de la VBG dans leurs communautés.

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, il est prévu conformément au PEES le recrutement d'un spécialiste en sauvegarde environnementale et d'un spécialiste en développement social et genre. Ils se chargeront de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes du projet.

9 Calendriers des opérations de mise en œuvre

Les phases du projet et les décisions majeures sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau: Calendrier de mise en œuvre du PMPP

PHASE	Préparation des instruments de gestion des risques E&S	Validation et Publication des instruments	Indicateurs de suivi	Echéance de mise en œuvre des mesures de mitigations
Préparation du projet	Identification, consultation et participation des parties prenantes aux activités d'élaboration des instruments (PGES, ÉIES, PAR, PMPP, PGMO, PEES.)	Décembre 2022	Nombre de consultations organisées Pourcentage de consultations matérialisées par des procès-verbaux (PV) de consultations des parties prenantes	Après la date de mise en vigueur du projet
Mise en œuvre du projet	Consultation et participation des parties prenantes durant les évaluations, la détermination et la mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts E&S des activités du projet	Avant la mise en œuvre de mesures de mitigation convenues	Nombre d'évaluations réalisées Pourcentage d'évaluations matérialisées par des PV de consultations des parties prenantes au cours des évaluations Mesures de gestion des risques et impacts E&S identifiées Pourcentage de mesures de gestion des risques et	Tout le cycle de vie du projet

PHASE	Préparation des instruments de gestion des risques E&S	Validation et Publication des instruments	Indicateurs de suivi	Echéance de mise en œuvre des mesures de mitigations
			impacts E&S mises en œuvre Évaluations rapides de satisfaction des mesures d'atténuation	
	Elaboration des Rapports de suivi de la mise en œuvre du PMPP sur la base des indicateurs établis par le Projet sur les aspects de l'engagement des parties prenantes	Trimestriellement	Nombre de rapports de suivi élaborés Nombre de rapports élaborés de manière participative avec les parties prenantes, notamment au niveau communautaire	Tout le cycle de vie du projet
	Elaboration des rapports d'évaluation de la mise en œuvre du PMPP	A mi-parcours ou la fin de mise en œuvre du projet	Nombre de rapports d'évaluation élaborés Nombre de rapports élaborés de manière participative avec les parties prenantes, notamment au niveau communautaire	Mi-parcours ou avant la clôture
Clôture du projet	Évaluation globale de la mise en œuvre du PMPP dans le cadre de l'achèvement du projet	À partir de 3 mois avant la clôture du projet	Évaluation participative de la mise en œuvre du PMPP	Un an après la clôture du projet

9.1 Examen des commentaires des parties prenantes

Les commentaires (écrits et oraux) provenant des parties prenantes seront recueillis et examinés suivant les mêmes circuits du mécanisme de gestion des plaintes dans le présent PMPP. Les commentaires, une fois réceptionnés et enregistrés aux lieux appropriés suivant les localités, seront transférés aussitôt au comité concerné qui se chargera de les traiter et fournir une réponse aux parties

concernées suivant la méthode la plus accessible, avec une synthèse des dispositions prises par le projet pour intégrer ces commentaires.

9.2 Phases ultérieures du projet

La mise en œuvre effective du présent plan de mobilisation, maintiendra les parties prenantes informées sur toute la durée du projet. Les parties prenantes sont tenues informées de l'évolution du projet et de sa performance environnementale et sociale, du plan de mobilisation des parties prenantes et du mécanisme de gestion de plaintes. A cet effet, des rapports trimestriels et annuels de mise en œuvre du PMPP produits à la phase de mise en œuvre du projet par le spécialiste en développement social et genre à l'issue des missions de suivi des activités seront mis à la disposition des parties prenantes via le site web du projet ou à travers des séances de diffusion.

10 Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes

10.1 Ressources

Le projet attribuera les responsabilités de la mobilisation des parties prenantes au Spécialiste en développement Social et Genre chargé de l'engagement des parties prenantes, y compris la communication sociale et les relations avec les organisations communautaires locales, les structures gouvernementales locales, la presse locale et les autres médias, etc. Il aura pour mission de consulter, mobiliser et engager les parties prenantes à participer activement à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du projet ; Ce spécialiste relève de l'Unité de coordination du projet. Il sera appuyé par le spécialiste en sauvegarde environnementale.

Un budget est établi et proposé dans le tableau ci-dessous pour mettre en œuvre les actions de communication et de sensibilisation et assurer la mobilisation des parties prenantes.

Le coût estimé de la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes est de 115 300 000 FCFA, soit US\$ 225 000 et fait partie du coût global du projet. La fréquence et l'ampleur des activités de mobilisation des parties prenantes vont dépendre grandement de l'importance des sous-projets à mettre en œuvre au niveau de chaque composante du projet. Ainsi, à ce stade, le budget fourni ci-dessous doit être perçu à titre purement indicatif. L'estimation du budget sera complétée une fois que l'ensemble des sous-projets aura été validé ; soit à la fin du premier semestre de l'année 2023 au plus tard. Le tableau 5 présente le budget de mise en œuvre du PMPP

Tableau : Budget de mise en œuvre du PMPP

Rubrique	Description	Budget (F CFA)	Budget (US\$)	Source de financement
Mise en œuvre des stratégies de diffusion et de mobilisation des parties prenantes	Élaboration de supports et mise en œuvre des activités d'information, de sensibilisation et de formation sur les enjeux	30 000 000/an	60 000/an	Projet

Rubrique	Description	Budget (F CFA)	Budget (US\$)	Source de financement
	économiques, environnementaux et sociaux des sous-projets			
Renforcement des capacités	Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation	40 000 000/an	80 000/an	Projet
Renforcement des capacités	Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation	40 000 000/an	80 000/an	Projet
Gestion des plaintes	Élaboration et mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes du projet	15 300 000/an	25 000/an	Projet
Suivi et surveillance, environnemental et social des sous-projets	Suivi pendant la mise en œuvre par le l'UMOP, Le Comité d'Évaluation, les collectivités territoriales	10 000 000/an	20 000/an	Projet
Budget annuel		105 300 000 /an	205 000/an	Projet
Évaluation	Mi-parcours et final (externe)	10 000 000	20 000/an	Projet
Budget Total		115 300 000	225 000/an	Projet

Un numéro de téléphone, un courriel et l'adresse du bureau de l'unité de coordination du projet (UGP) seront rendus publics afin que toutes les parties prenantes puissent faire valoir à leur guise leurs points de vue et communiquer leurs mécontentements ou satisfactions à l'égard des interventions du projet.

11 Gestion et responsabilités

Le Spécialiste en développement social et genre qui sera recruté est chargé de l'effectivité de la mise en œuvre du PMPP conjointement avec le spécialiste en sauvegarde environnementale et le spécialiste en communication. L'équipe sera appuyée par le Coordonnateur, le responsable du suivi et évaluation du projet et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités. En termes d'appui extérieur, le spécialiste en développement social et genre pourra compter sur les ONG et d'autres organismes d'intermédiation mis en place. Les informations seront transmises aux spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale à travers le processus de mise en œuvre et de suiv-évaluation du PMPP avec les autres acteurs à la base tels que les ONG et les structures d'intermédiation. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

12 Mécanisme de gestion des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et de recours offre l'opportunité de définir l'outil de mise en place et de fonctionnement des comités de gestion permettant de traiter efficacement les plaintes liées aux activités du projet, manifestées par la population ou toute personne exprimant une plainte sans aucun frais. Le MGP vise à mettre en place les bonnes pratiques et officialiser le mode de gestion des plaintes en vue d'en assurer l'uniformité et la redevabilité des plaintes.

12.1 Typologie de plaintes et de réclamations prévues

Dans le cadre des travaux de construction des ouvrages du projet régional d'intervention d'urgence en énergie solaire (RESPITE), les plaintes peuvent avoir les motifs suivants :

- Non prise en compte du recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Cas d'accident graves survenus lors des travaux impliquant un engin, du projet et la population ;
- Cas d'accident mortel du travail ;
- Pollution de l'air par les poussières et les gaz ;
- Nuisances sonores à travers l'émission de décibel dépassant les normes admises ;
- Nuisances olfactives ;
- Violences basées sur le genre faites par le personnel des entreprises en charge des travaux à l'endroit de la population ;
- Erreurs dans l'identification des PAPs et l'évaluation des biens ;
- Désaccord sur des limites de parcelles ou du coût du bien à indemniser ;
- Désaccord sur les caractéristiques de la parcelle de réinstallation, etc. ;
- Conflit sur la propriété d'un bien à indemniser ;
- Désaccord sur l'évaluation d'une parcelle ou d'un autre bien ;
- Successions, divorces, et autres problèmes familiaux, ayant pour résultat des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété, ou sur les parts, d'un bien donné ;
- Désaccord sur les mesures de réinstallation (emplacement du site de réinstallation) ;
- Type d'habitat proposé ;
- Conflit sur la propriété d'une activité artisanale/commerciale (propriétaire du fonds et exploitant différents, donc conflits sur le partage de l'indemnisation) ;
- La désinformation ;
- La rétention d'information

12.2 Instances de réception et de gestion des plaintes

Les instances de réception des plaintes proposées s'articulent autour des niveaux d'intervention mobilisés. Les formulaires de plaintes seront disponibles à chaque niveau d'interventions. Ces niveaux d'intervention se présentent de la base vers le niveau national de la manière suivante :

- le niveau cantonal;
- le niveau communal, (Commune Tone 1)
- le niveau préfectoral (Préfecture de Tône)
- UCP

12.3 Organes, composition, modes d'accès et mode opératoire du MGP

12.3.1 Organes du mécanisme de gestion des plaintes

Les organes de traitement des plaintes comprennent trois (04) niveaux que sont :

- **Niveau 1** : il s'agit du Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP), qui est installé au niveau du Canton. Il est présidé par un représentant du ministère en charge de l'énergie ;
- **Niveau 2** : le Comité Communal de Gestion des Plaintes qui est installé à la Mairie de la Commune Tône 1 (CCGP) ;
- **Niveau 3** : il s'agit de comité de gestion des plaintes préfectorale, qui est installé au niveau de la préfecture de Tone ;
- **Niveau 4** : le Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP), qui est installé au niveau du Ministère en charge de l'énergie à Lomé. Il est présidé par le Ministre en charge de l'énergie ou un représentant, nommé par le Ministre.

12.3.2. Composition des comités par niveau

Les organes du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) seront installés de façon consensuelle avec les acteurs impliqués et dont la compositions se présentent comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau: Composition des organes de gestion des plaintes et documents d'appui aux comites

Organes de gestion des plaintes	Titres	Personne responsable
Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP)	Président	Chef canton
	Rapporteur	Secrétaire du chef canton
	Membres	le chef du village de provenance de la plainte ; un (01) représentant du CVD du village une représentante des organisations/associations féminines ; -un représentant de l'organisation des jeunes ; une personne ressources(maît-selon la nature de la plainte), 01 personne ressource indépendantes ; 01 représentant de la Comex
Total membres (CGPL)		8
Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP)	Président	Maire de la Commune Tône 1
	Rapporteur	Secrétaire général de la commune
	Membres	<ul style="list-style-type: none"> - Le Chef du canton - Le président du CCD - Une représentante des organisations féminines - Un représentant des organisations des jeunes - Un représentant local de l'énergie - Une personne ressource (selon la nature de la plainte) de la société civile
Total membres (CCGP)		8
Comité Préfectoral de Gestion des Plaintes (CPGP)	Président	Préfet
	Rapporteur	Secrétaire général de la préfecture
	Membres	<ul style="list-style-type: none"> - Le maire de la commune ; - Le représentant local de l'énergie
Comité Central de Gestion des Plaintes (CCGP)	Président	L'UGP à travers son SDSG
	Rapporteur	Secrétaire de la coordination
	Membres	<ul style="list-style-type: none"> - Spécialiste en développement social et genre ; - Spécialiste en sauvegarde environnementale ; - Représentant de la Comex - Représentant de l'ANGE - Une personne ressource
Total membres (CCGP)		07

Organes de gestion des plaintes	Titres	Personne responsable
<p>Documents d'appui aux comités de gestion des plaintes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Registre d'enregistrement des plaintes ; • Registre d'enregistrement et de suivi des solutions aux plaintes ; • Formulaire d'enregistrement de plainte ; • Fiche d'accusé de réception, • Fiche de traitement de plainte 	

12.4 Modes/canaux de saisine

Les plaintes peuvent être enregistrées par :

- Par voie orale : qui consiste à écouter le plaignant et transcrire sa préoccupation puis convenir avec lui sur ce qui est transcrit
- Lettre : les plaintes sont aussi recevables par le biais de correspondance écrite
- Téléphone : les usagers pour le dépôt des plaintes anonymes ou non peuvent appeler, envoyer des messages SMS ou WhatsApp
- Boîte à plaintes : elles seront disponibles dans les communautés pour permettre à toute personne de déposer une plainte écrite

12.5 Description du mode opératoire du MGP

La procédure débute par l'enregistrement des plaintes au premier niveau et le règlement se fait par niveau. C'est au cas où la solution n'est pas trouvée au premier niveau que la plainte est envoyée au niveau suivant. Toute plainte non résolue est transférée au niveau supérieur par le président du niveau ayant reçu la plainte. Toutefois le plaignant est libre de choisir le niveau de dépôt de sa plainte. Le PV de transmission doit comporter l'objet de la plainte, les résultats du traitement de la plainte et au besoin les pièces jointes.

Le processus de gestion des plaintes se déroule en quatorze (14) étapes à savoir :

Étape 1 : Réception

Selon les niveaux de gestion, les plaintes sont recevables aux secrétariats des comités de gestion des plaintes. Le président coordonne toutes les activités du comité et est le responsable de la notification des décisions prises par le comité aux parties prenantes. Le rapporteur se charge des enregistrements des plaintes, la gestion de la documentation et l'établissement des PV de séance de traitement des plaintes. Les autres membres participent à la recherche des solutions aux plaintes.

Les secrétaires des différents comités sont chargés de recevoir toutes les plaintes. Le plaignant est écouté puis questionné et les informations fournies sont documentées. Le secrétaire réceptionne personnellement les plaintes dans la mesure du possible. Il est mis à la disposition des secrétaires chargés de la réception et de l'enregistrement des plaintes des formulaires, des registres et des autres outils.

Les plaignants sont encouragés à fournir toute preuve surtout physiques (photos, documents, audio, etc.) pouvant attester de la véracité des allégations.

Étape 2 : Enregistrement des plaintes

Le rapporteur enregistre les coordonnées du plaignant et si celui-ci le désire, l'aider à formuler sa plainte. Il est tenu de prendre toutes les informations pour remplir les différentes parties du formulaire de plainte.

- enregistrer toutes les plaintes (dater et transcrire dans le registre) ;
- notifier au plaignant la réception de sa plainte ;
- transmettre ces plaintes aux organes de gestion pour traitement ;
- recevoir et transmettre les correspondances adressées aux plaignants (accusé de réception et solutions) ;
- diffuser toute information relative au mécanisme aux parties prenantes locales.

Une plainte peut être déposée directement ou par l'intermédiaire de tiers.

Une attention particulière est donnée aux plaintes sensibles (EAS/HS) ou provenant des personnes vulnérables

Étape 3 Accusé de réception

- Un accusé de réception sera donné au plaignant après la réception formelle de la plainte par l'organe en charge. L'accusé de réception renseignera le destinataire sur la date de traitement de sa plainte, le cas échéant, des éclaircissements ou des informations complémentaires seront demandés pour la meilleure compréhension du problème. L'accusé de réception devra s'adapter à la forme utilisée pour le dépôt de la plainte. Il pourra se faire par (i) un appel téléphonique, (ii) par mail, (iii) une correspondance écrite. L'accusé de réception est délivré immédiatement ou au plus tard dans les 48 heures suivant l'enregistrement de la plainte ;

Étape 4 Éligibilité d'une plainte

Le Comité des plaintes (CP) évaluera chaque plainte enregistrée pour juger de son éligibilité par rapport aux activités ou aux engagements du projet. Il s'agira de rechercher le lien entre les faits incriminés et les activités et impacts du projet. L'évaluation de l'éligibilité permettra également de faire le tri et de savoir si la plainte doit être traitée dans le cadre du MGP ou transférée à d'autres mécanismes hors MGP (judiciaires ou extrajudiciaires). Pour se faire, les critères ci-dessous serviront de base pour l'évaluation de l'éligibilité de la plainte.

Toute plainte doit :

- Se rapporter à une activité liée directement ou indirectement au FSRP. On recherchera le lien entre les faits incriminés et les activités et impacts du projet ;
- être comprises dans les catégories de plaintes du MGP ou du moins, il doit s'agir d'une doléance.

Étape 5 : Traitement des plaintes

Toutes les plaintes jugées éligibles au MGP feront l'objet d'un examen approfondi. Selon la gravité de la plainte, le Comité pourra :

- notifier, si aucune enquête n'est nécessaire, une réponse écrite au plaignant dans les sept (07) jours suivants l'enregistrement de la plainte avec la/les proposition(s) d'action(s) à diligenter pour résoudre la plainte ;
- mettre en place une équipe pour déterminer les causes, les conséquences et les solutions possibles, si une enquête est nécessaire.

L'enquête se déroulera selon les étapes suivantes :

- visite du/des plaignant(s) avec déplacement sur le terrain pour observer la situation ;
- échanges avec le(s) plaignant(s) pour recueillir ses (leurs) préoccupations, et discuter avec lui (eux) des différentes modalités de résolution de la plainte, lui (leur) faire des propositions concrètes de solution et recueillir ses (leurs) préférences ;
- rédaction d'un rapport d'enquête à soumettre au comité de gestion.

Sur la base des éléments du rapport établi par l'équipe d'enquête, le comité de gestion siège pour proposer des solutions au(x) plaignant(s).

La/les solutions proposée(s) ou convenue(s) sera (ont) notifiées formellement au plaignant par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel.

Au besoin, un interprète pourra être mis à la disposition du plaignant pour faciliter la compréhension des termes de la lettre. Cette réponse pourra inclure :

- les explications sur la (les) solutions proposées;
- si applicable, la procédure de mise en œuvre de la(les) solutions proposée(s), y compris les délais.

Un formulaire de proposition de réponse à la plainte est joint en annexe.

Dans le cas des enquêtes, le délai de réponse dépendra de la gravité et de la complexité de la plainte ainsi que des mécanismes de médiation.

Étape 6 : Communication de la réponse au plaignant et recherche d'un accord

Une fois que la plainte est traitée, le président du comité doit communiquer la décision au plaignant ainsi qu'à l'accusé ou à l'entité incriminée. Les termes de la réponse adressée à chaque plaignant devront être adaptés à son niveau intellectuel, social et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Les explications sur le choix de traitement,
- Les procédures qui s'en suivront,
- Le dialogue nécessaire pour plus d'éclaircissements,
- Les structures habilitées proposées pour les cas qui dépassent les compétences du niveau concerné.

Étape 7 : Mise en œuvre des mesures proposées

Si le plaignant marque son accord, le comité passe à la mise en œuvre de la mesure proposée, à savoir soit une action directe, soit un examen approfondi, soit le transfert du dossier à d'autres structures plus appropriées.

Si le plaignant ne croit pas à l'inéligibilité de sa plainte ou rejette la résolution proposée, le comité doit (i) relever les raisons de son refus qu'il enregistre, (ii) fournir les informations complémentaires, (iii) si possible revoir l'approche proposée.

Si le désaccord persiste, il faudra indiquer au plaignant les autres voies de recours du MGP et celles en dehors du MGP en tenant toutefois l'UGP informée.

Au cas où l'intervention de l'UGP est infructueuse, celle-ci doit informer la Banque mondiale afin de prévenir par avance une éventuelle saisine par le plaignant et de communiquer le dossier de la plainte ainsi que et les voies et moyens utilisés pour résoudre en vain la plainte.

Étape 8 : Révision des réponses en cas de non résolution

En cas de non-conciliation, le comité s'efforcera de faire des propositions de mesures alternatives aux préoccupations du plaignant. En cas de persistance de non conciliation, le comité devra indiquer d'autres voies de recours disponibles, y compris les mécanismes administratifs, judiciaires. Quelle que soit l'issue, le comité doit documenter et communiquer aux parties, toutes les discussions et les options proposées.

Étape 9 : Extinction de la procédure de résolution des plaintes

Lorsqu'une plainte a reçu une solution à l'un des quatre (04) niveaux de gestion des plaintes, un procès-verbal contradictoire sera dressé et signé par les parties et l'organe de résolution.

En effet, par la gestion des plaintes, les organes instaurés aux quatre (04) niveaux procèdent à une médiation entre les parties concernées pour en dégager une solution. Le procès-verbal ainsi dressé constitue la preuve de résolution de la plainte et sera opposable aux parties signataires.

Étape 10 : recours exercés par le plaignant devant la justice

Toute plainte qui n'aurait pas trouvé résolution aux quatre (04) niveaux du MGP et portée devant la juridiction compétente par le plaignant, sera régie par les dispositions juridictionnelles en vigueur au TOGO. Les plaignants non satisfaits dans le cadre des termes et conditions du présent MGP ont donc la liberté de saisir les juridictions compétentes en vertu des dispositions nationales en vigueur. Tout contre fait, une action portée par un plaignant aux dispositions du présent MGP dans le cadre du projet PRISET suivra son cours et ne sera éteinte que par une radiation ou une décision rendue ayant acquis force exécutoire.

Il faut souligner que le droit d'accès à la justice ne peut être refusé à un justiciable. Ainsi après la fin du projet, tant que n'est pas prescrit le délai d'action, qui diffère selon les matières, un plaignant, peut exercer une action en justice pour faire entendre ses prétentions et un juge peut recevoir sa requête pour en examiner le bien-fondé.

Étape 11 : Clôture de la plainte

La procédure sera clôturée si le traitement de la plainte aboutit à un résultat positif et satisfaisant pour les parties ayant conduit à une entente. A tous les niveaux du processus, toutes les étapes doivent être documentées et il en est de même pour les résultats.

Chaque comité de résolution des plaintes proposera, à défaut d'entente entre les parties, la possibilité de recours.

Quelle que soit l'issue, toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution devront être consignées dans le dossier de la plainte. A toutes les étapes de résolution de la plainte et à tous les niveaux, l'UGP doit être informée du processus de résolution.

Il est nécessaire de documenter la leçon tirée lorsque la situation a été particulièrement complexe ou inhabituelle. Les originaux de tous les dossiers de plainte sont envoyés à la Coordination du projet pour archivage.

Étape 12 : Suivi de la mise en œuvre de la solution

Le suivi permet de surveiller la mise en œuvre effective des différentes mesures proposées. Ce suivi est assuré par l'organe ayant géré la plainte. La documentation du processus est régulièrement produite et transmise à la coordination du projet pour les dispositions à prendre au besoin, et l'archivage. Lorsque la mise en œuvre effective et satisfaisante de la mesure est constatée, on passe à l'étape de clôture de la plainte.

Étape 13 : Rapportage

La Coordination du projet enregistrera toutes les plaintes directement reçues et celles dont les dossiers lui sont transmis par les autres organes du MGP dans un registre conçu à cet effet.

La coordination fera un suivi pour vérifier entre autres indicateurs suivants :

- Le nombre de plaintes reçues ;
- Le nombre et le pourcentage de plaintes qui ont abouti à un accord ou qui ont été résolues ;
- Le nombre et le pourcentage de plaintes présentées par des parties prenantes considérées vulnérables ;
- Le nombre et le pourcentage de plaintes qui ont été référées à d'autres structures hors le MGP ;

- Le nombre et le pourcentage des plaintes qui n'ont pas abouti à un accord. Ce système de reportage permettra d'alimenter les rapports de suivi-évaluation.

Étape 14 : Archivage

Il sera mis en place un système d'archivage physique pour le classement des plaintes à tous les niveaux. Ce système donnera accès aux informations sur : (i) les plaintes reçues (ii) les solutions trouvées et (iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

Au niveau de la coordination du projet en plus de l'archivage physique, il y aura un archivage électronique qui sera composé de trois modules : un module sur les plaintes reçues, un autre sur les plaintes traitées et résolues et les plaintes n'ayant pas abouti à un accord.

12.6 Budget de fonctionnement du MGP

Le tableau 7 présente le budget de fonctionnement du MGP. Ce budget est estimé à quinze millions trois cent mille (15 300 000) francs F CFA soit approximativement US\$ 22,702.

Tableau 7 : Budget de fonctionnement du MGP

Rubrique	Unité	Quantité	Cout unitaire	Cout total (US\$)	Cout total (FCFA)
Production et diffusion des formulaires de plainte	-	Forfait	-	445	300 000
Organisation des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation du MGP (Préfecture, Mairie et site du projet)	Séances	3	500 000	2226	1 500 000
Formation des membres des trois comités	Sessions	03	1 000 000	4451	3 000 000
Installation des Comités Locaux et Communaux de Gestion de Plaintes	Cérémonie	3	500 000	2226	1 500 000
Appui au fonctionnement des 3 Comités de Gestion de Plaintes	An	3	1 500 000	6677	4 500 000
Suivi et évaluation du processus des gestion des plaintes	An	3	1 500 000	6677	4 500 000
TOTAL				22702	15 300 000

ANNEXES

Annexe 4 : Fiches d'enregistrement et de réponse à une plainte

1. Fiche d'enregistrement d'une plainte

N°	RUBRIQUE	REPONSES / DESCRIPTION
1	N° de la plainte :	
2	Canal/voie de réception de la plainte	
3	Date de réception de la plainte :	
4	Nom et prénom de l'auteur de la plainte ² :	
5	Sexe du plaignant	
6	Adresse (N° Tél, E-mail) :	
7	Lieu de résidence du plaignant :	
8	Projet, Composante et sous-composante concerné :	
9	Objet de la plainte :	
10	Nom du bénéficiaire du microprojet, composante ou sous-composante (Commune, CCD, CVD, jeunes, femme, etc.) :	
11	Localisation du microprojet : (Village, canton, préfecture, région)	
12	Catégorie de la plainte :	<input type="checkbox"/> 1 : Demande de renseignements ou de précisions <input type="checkbox"/> 2 : Hors du cadre du projet de cohésion sociale <input type="checkbox"/> 3 : Sélection/exclusion d'une personne ou communauté <input type="checkbox"/> 4 : Allégations de corruption, détournement de fonds, ou de biais dans les marchés publics. <input type="checkbox"/> 5 : Problèmes environnementaux et sociaux <input type="checkbox"/> 6 : Autre déviation des procédures ou comportement incorrect du personnel
13	Description complète de la plainte :	
14	Nom de l'accusé :	
15	Orientation du Traitement de la plainte :	<input type="checkbox"/> Si catégorie 1 et 2, apporter l'information ou référer le plaignant au projet ou programme concerné <input type="checkbox"/> Si catégorie 3 à 6, fournir la raison dans les observations <input type="checkbox"/>
16	Observations/Justification :	
17	Plaignant a-t-il reçu un accusé de réception de sa plainte ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui à quelle date ?
18	Plainte reçue par (nom, signature, date) :	

² Dans la suite du processus, tenir compte de l'anonymat souhaité par le plaignant.

2. Fiche de réponse à une plainte

N°	RUBRIQUE	REPONSE / DESCRIPTION
1	N° de plainte :	
2	Structure ou personne concernée par la plainte :	
3	Date de réception de la plainte par la structure concernée :	
4	Informations permettant de mieux comprendre la plainte	
5	Action(s) nécessaires pour résoudre la plainte ?	<input type="checkbox"/> Pas d'action nécessaire <input type="checkbox"/> Action(s) nécessaire (s)
6	Détail sur les actions proposées (Donner une explication si aucune action n'est proposée)	
7	Durée de traitement de la plainte	
8	Nom et prénom du représentant de la structure ou de la personne : Titre : Tel : Date de signature :	

Pour le Point Focal/MGP :

Réponse validée par le CGP :

Oui

Non

Plaignant informé des actions et la décision du CGP :

Oui

Non

Date d'information au plaignant :

*Economic Community
of West African States*



*Communauté Economique
des Etas de l'Afrique de l'Ouest*

**WEST AFRICAN POWER POOL (WAPP)
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

**Regional Emergency Solar Power Intervention Project (RESPITE)
(P179267)**

Draft

**Stakeholder Engagement Plan
(SEP)**

November 2022

1. Introduction

The West Africa sub-region has one of the lowest electrification rates coupled with some of the highest electricity costs in Sub-Saharan Africa. Countries faced with poor infrastructure, high losses and inadequate generation capacity have tried to meet demand through oil-based emergency power plants, resulting in high costs of electricity supply. Rising oil prices have further increased the liabilities of electricity utilities, who are unable to pay for their power purchases and often turn to the government for additional support to keep the lights on. With very limited fiscal space to support the rising sector arrears, countries are staring at an acute power supply crisis that threatens to upend their economic growth. Rising oil prices are impacting the countries' ability to address critical issues such as the impending food crisis and investing in other social sectors. The Ukraine crisis and its impact on further increasing oil prices has left a major gap in government budgets across many countries in the region.

As the crisis in Ukraine unfolded, the International Monetary Fund (IMF) predicts that the rising fuel and food prices are likely to lower economic growth in Sub-Saharan Africa to 3.8 in 2022 to 4.5 percent in 2021¹. While addressing the rising food prices is a critical issue, the governments have been hit by the rising cost of electricity supply, putting an increased burden on the already tight fiscal situation. The costs of electricity supply have risen significantly for the region over the past few months as oil prices increased.

The impact of the Ukraine crisis and rising oil prices is not just felt in government budgets but is also being seen in increased power outages. In Liberia, the 33MW of liquid fuel plants are woefully inadequate to cover the demand resulting in significant load-shedding during the past dry season and leaving many areas with electricity supply for only a few hours a day. In Sierra Leone, the government had arrears of about USD30 million with IPPs as of August 2022 causing the IPPs to reduce their generation output or even at times to completely shut down operations, leading to significant blackouts in the country.² Most of the countries in the region have financial assistance from the International Development Association of the World Bank (IDA) assistance at the national level, albeit very limited, to deal with the current electricity supply crisis in their countries. Limited IDA allocations restrict the ability of countries to respond. However, the use of regional IDA allows for short-term needs to be met and long-term strategic commitment to be maintained. The region has a high share of heavy fuel oil (HFOs) in the power generation mix, which results in high costs. This exacerbates the access challenge and delays the energy transition. Reducing dependence on HFO in favor of renewable energy promotion is a solution can reduce the effect of price increases in electricity supply.

The proposed **Regional Emergency Solar Power Intervention (RESPITE) Project** will form part of the World Bank Group (WBG) response to the energy crisis faced by the region. **The project development objective** is to rapidly increase grid-connected renewable energy capacity and facilitate regional interconnection in West and Central Africa.

Instead of offering support to fuel purchases, as was done in the past, the WBG aims to wean countries away from heavy fuel oil (HFO) and diesel power generation by taking a different approach: scaling up renewable power generation and improving capacity for energy trade in the future. The Bank, through RESPITE, will support public procurement of emergency renewable power generation that can help set a benchmark for greater private sector deployment of renewables in the future. At the same time, the project will support associated investments in transmission and distribution infrastructure needed to use the new generation

¹ https://blogs.imf.org/2022/04/28/africa-faces-new-shock-as-war-raises-food-and-fuel-costs/?utm_medium=email&utm_source=govdelivery

² RESPITE Project Appraisal Document (PAD), version 03 Nov. 2022

capacity as well as technical assistance to further facilitate regional energy trade in the future. The regional approach developed for RESPITE i) provides economies of scale; ii) increases regional trade through development of power capacity and optimization of infrastructure; iii) reduces regional emissions with extensive positive externalities that cross country boundaries and iv) develops regional public good through establishment of a platform for knowledge sharing and capacity building. Moreover, the proposed intervention will connect at least 65 MWp (51 MW) of solar generation and 41 MW of hydro power to the CLSG interconnector available for regional trade, it will support synchronization of the West African Power Pool (WAPP)³ network and provide further technical assistance for regional integration.

1.1 Project Description

The project will support (i) the installation of solar and hydropower generation and battery storage capacity with near-term (about 3-year) O&M contracts for the provision of solar supply; (ii) as needed, necessary grid connection infrastructure; (iii) grid modernization and upgrades to ensure effective penetration of variable solar generation and (iv) capacity building among the implementing agencies and technical assistance for greater regional integration.

There are four components in this project. The West Africa Power Pool will be responsible for component 4(a) which focuses on the Technical Assistance activities:

- Component 1:* Construction of Solar PV with BESS and Grid Connections in Liberia, Sierra Leone, Chad and Togo
- Component 2:* Expansion of Mt. Coffee Hydro Power Plant in Liberia (US\$63 million equivalent IDA)
- Component 3:* Transmission and Distribution Upgrades in Sierra Leone and Togo (US\$16 million equivalent IDA)
- Component 4:* Regional Coordination, Institutional Strengthening, Implementation Support and Technical Assistance (US\$36 million equivalent IDA)

Component 4: Regional Coordination, Institutional Strengthening, Implementation Support and Technical Assistance (US\$36 million equivalent IDA).

Sub-Component 4A: Regional Integration and Technical Assistance (RITA) to WAPP (US\$10 million):

This sub-component will continue support for activities that commenced under Component 2 of the WAPP APL4 (Phase 1) (P113266) under the Integrated Technical Assistance Program (ITAP) of the Côte D'Ivoire, Sierra Leone, Liberia, and Guinea Power System Re-Development Project (WAPP-CLSG Project, P113266) when financing under that project closes, namely:

- (i) finalization and operationalization of the legal, regulatory and technical frameworks to enable efficient regional trade between WAPP countries including for the CLSG Interconnection and the North Core Interconnection;
- (ii) technical integration of the WAPP network by improving the synchronous operation and reliability of interconnectors;
- (iii) preparation, implementation and monitoring of priority regional projects preparatory studies for the solar PV project on Liberia's Mt Coffee Island (*Sub-Component 1A*) and the Mt Coffee

³ West Africa Power Pool (WAPP) in French is Le Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA)

- HPP extension (*Component 2*);⁴
- (iv) strengthening of the institutional and technical capacity of the WAPP Secretariat to undertake its regional mandate. This activity will be ringfenced from the other components of the project as it has its own separate implementation entity.

Specific activities include:

- a) Synchronization (synchronization of 3 groups of countries in the WAPP system led by Cote d'Ivoire and Nigeria)⁵:
- i. Power system stabilizer tuning, governor testing, and change of settings at about 30 power stations, of which the testing and tuning etc. has been completed at over half of the power stations.
 - ii. Synchronization test between Area 2 (Part of Togo/Benin - Ghana – Burkina Faso – Cote D'Ivoire – Liberia – Sierra Leone – Guinea - Part of Mali) and Area 3 (part of Mali – Senegal - Gambia - Mauritania) at the end of September 2022, and a synchronization trial between Area 1 (Part of Togo/Benin – Niger – Nigeria) and Area 2. This involves coordinating with the utilities of the countries to ensure that when the connection is made between two areas the power systems are stable and flows and voltages are within specified limits.
 - iii. Dynamic simulation studies. Running computer simulations of regional network models to ensure that the power system will operate within specified limits.
- b) Ghana-Burkina-Mali (GBM) Transmission Line (spans all three countries)– Feasibility Study, 3 ESIA's, 3 RAPs (from the TA component under ITAP of the CSLG)
- c) Median Core (this is for the under the ITAP component under CSLG project (TA component for future works)) – Transmission Lines (Nigeria, Benin, Togo, Ghana, and Cote d'Ivoire) (Studies to be developed: ESIA/ESMP, RAP, Feasibility Study and Transmission Line Routing Report)
- d) Liberia preparatory studies for priority hydro-solar generation investment projects under RESPITE, (i) Solar PV ESIA and (ii) Mt Coffee hydro power extension ESIA, and ES Audit (all three have been prepared and are under review by the World Bank), and (iii) St. Paul 2 (SP2) hydro power (future works not under RESPITE)
- e) TA supporting WAPP countries' commercial energy transactions and capacity building of governance (e.g., CLSG, North Core Interconnector (P162933)).
- i. Finalization of the legal, regulatory and technical frameworks to enable efficient regional trade between WAPP countries transmission service agreements (TSAs) to use transmission interconnectors to trade power. This is being provided for the CLSG and North Core

⁴ WAPP prepared draft ESIA's for the Mt Coffee Hydropower Plant and Solar Polar for Liberia, which is now funded to be implemented under RESPITE.

⁵ Synchronization consists of testing and tuning of power station control systems, supervision of equipment in transmission substations during its guarantee period, replacement of some telecommunication equipment in transmission substations, coordination of national transmission system operators in the conduct of tests of the synchronization of different zones of the WAPP transmission network and preparation of post-test analysis and reports, and desktop training of transmission system operators in conducting the synchronization tests. These activities will take place in Ghana, Nigeria, Cote d'Ivoire, Mali, Togo, Niger and Benin in the control room of power stations, the WAPP ICC control room, and substations of transmission system operators.

interconnectors.

- a. This activity provides commercial, technical, legal and transaction support to (i) agree on power purchase agreements (PPAs) between buyers and sellers for regional trade in the WAPP region, (ii) agree on transmission service agreements (TSAs) to use transmission interconnectors to buy and sell power for regional trade, and (iii) provide capacity building through hands on training workshops on how to prepare and negotiate PPAs and TSAs, based on the model PPA and TSA and accompanying guide developed by ECOWAS Regional Electricity Regulatory Authority (ERERA) and WAPP.
 - b. Advisory services from financial, legal and technical experts to prepare PPAs and TSAs have benefited not only the countries participating in the CLSG and North Core interconnectors, but also Togo and The Gambia. Hands-on training workshops to build capacity in the use of the commercial framework developed by ERERA and the WAPP was provided to those in charge of negotiating these commercial agreements for CEB, CLSG, North Core, OMVG, Ghana and Mali.
- ii. Support WAPP to organize meetings as part of governance of the CLSG interconnector and other regional meetings.

Environmental and Social Standard 10 (ESS10), Stakeholder Engagement and Information Disclosure of World Bank’s Environmental and Social Framework, requires the preparation of a Stakeholder Engagement Plan (SEP). This ESS recognizes the importance of open and transparent engagement between the Borrower and project stakeholders as an essential element of good international practice. Effective stakeholder engagement can improve the environmental and social sustainability of projects, enhance project acceptance, and make a significant contribution to successful project design and implementation.

1.3 Summary of Environmental and Social Risks and Impacts of WAPP activities

The activities under the WAPP component are mostly technical assistance in the form of preparatory environmental and social instruments and feasibility studies. No physical works will be undertaken.

The Table below summarizes the environmental and social risks of the proposed project activities:

TABLE 1: Potential Environmental and social risks

Activity	Potential risks and impacts	Mitigation measures
Synchronization of power systems	Risk of accidents in the work place	Use of Personal Protective Equipment (PPE) in site based activities
	Risk of SEA/SH in the workplace	Sensitization of Codes of conduct for project workers
	Inappropriate disposal of waste resulting from the change of parts at the power plants and the substations	Proper management of waste as defined in the ESMP

	Risk of interruption of power supply which can affect businesses	Provide early information about the power supply interruption to allow businesses and individuals to arrange accordingly
Feasibility studies for the Transmission lines for Ghana, Burkina Mali lines	Risks of traffic accidents in the communities/project workers undertaking activities	Sensitize the drivers on safe driving/road safety and ensure that vehicles used are in good working condition
	Risk of exclusion of vulnerable groups in the decision-making process	Put in place specific measures such as transportation and use of appropriate language to access vulnerable groups and ensure their participation
	Risk of SEA/SH due to project workers in communities	Sensitization and institute/sign Code of Conduct for project workers
	Risk of communicable disease in the community e.g. Covid-19, STD, STIs, HIV	Sensitize the consultants on the risks ; and with respect to COVID-19, follow WHO and national protocols for the prevention of COVID -19 transmission ; sensitization of sexually communicable diseases
	Risk of conflict arising from non-observance of local customs and traditions	Sensitize consultants on the need to respect local custom and tradition
	Risk that ESF considerations are not properly taken into account in the studies	ESF Capacity building for WAPP and consultants. WAPP to submit updated consultant contracts and TORs which incorporate ESF requirements for existing and new TA studies for Bank clearance
Feasibility Studies for the Transmission Lines (Nigeria, Benin, Togo, Ghana, and Cote d'Ivoire)	Risks of traffic accidents in the communities during stakeholder consultations	Sensitize the drivers on safe driving and Ensure that vehicles used are in good working condition
	Risk of conflict arising from non observance of local customs and traditions	Risk of conflict arising from non-observance of local customs and traditions
	Risk of SEA/SH	Sensitization and institute Code of conduct for project workers
	Risk of communicable disease in the community e.g. COVID-19, STD, STIs, HIV	Sensitize the consultants on the risks and with respect to COVID-19 required that the WHO and national protocols for the prevention of COVID-19 are respected.
	Risk of exclusion of vulnerable groups in the decision -making process	Put in place specific measures to access vulnerable groups
Liberia preparatory studies for priority	Risks of traffic accidents in the communities	Sensitize the drivers on safe driving and Ensure that vehicles used are in good working condition

hydro-solar generation investment projects and Mt Coffee hydro power extension ESIA, and ES Audit	Risk of conflict arising from non observance of local customs and traditions	Risk of conflict arising from non-observance of local customs and traditions
	Risk of SEA/SH	Sensitization and institute Code of conduct for project workers
	Risk of communcable disease in the community e.g. COVID-19, STD, STIs, HIV	Sensitize the consultants on the risks and with respect to COVID-19 required that the WHO and national protocols for the prevention of COVID-19 are respected.
	Risk that ESF considerations are not properly taken into account in the studies themselves	ESF capacity building for WAPP and consultants. WAPP to submit updated consultant contracts and TORs which incorporate ESF requirements for existing and new TA studies for Bank clearance
Strengthening the institutional and technical capacity of the WAPP Secretariat	Risk of SEA/SH	Sensitization and institute Code of conduct for project workers
	Risk of communcable disease such as COVID-19	Sensitize the consultants on the risks, and with respect to COVID-19 implement the WHO and national protocols for the prevention of COVID-19.

2. Brief Summary of Previous Stakeholder Engagement Activities

There were stakeholder consultations for the preparation of previous instruments under TA. However, because of the emergency nature of this project there were no recent consultations.

Summary of Recent Previous Stakeholder Engagement Activities.				
Date	Topic (related to activity)	Stakeholder	Location(s)	Key issues raised by stakeholder
9/28/ 2022	Synchronization -date for the synchronization trial between synchronization trial between Area 2 &	Representatives of countries affected by the synchronisation : Area 2 (Part of Togo/Benin - Ghana – Burkina – Cote D'Ivoire – Liberia – Sierra Leone – Guinea - Part of Mali) et Area 3 (part of Mali – Senegal - Gambia - Mauritania).	Video-conference	Agreement on the date for synchronization trial (October 5, 2022)

10/17/2020	Information about the Project, studies to be conducted and potential impacts	Village chief, religious leaders and Local communities members (women and youth)	Liberia : Villages of Vilengue, Tambas Ta, and Benmu	Communities welcomed the project but also raised the issue of health/respecting mitigation measures to prevent communicable disease transmission protocols, and road conditions in their communities
------------	--	--	---	--

Because of the emergency nature of the preparation, the stakeholder consultations have been limited; however, the SEP will be updated with a wider consultation of stakeholders, as per the SEP, during project implementation. The SEP will be updated accordingly and redisclosed upon Bank approval.

3. Stakeholder identification and analysis

The key stakeholders who will be informed and consulted about the project, including individuals, groups, or communities that:

- Are affected or likely to be affected by the project (project-affected parties); and
- May have an interest in the project (other interested parties).

3.1. Affected parties

- All member state electricity companies participating in the WAPP that will be benefitting from the studies. These utility companies include:
 - Benin: Communauté Électrique du Bénin (CEB)/Electricity Company of Benin and Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) /Electricity Production Company of Benin (SBPE)
 - Togo: Compagnie Énergie Électrique du Togo (CEET)
 - Ghana: Ghana Grid Company (GRIDCo)
 - Nigeria: Transmission Company of Nigeria (Nigeria-TCN)
 - Côte d'Ivoire: CI Énergie (CI)
 - Burkina Faso: Société Nationale d'Électricité du Burkina Faso (Burkina Sonabel)
 - Mali: Énergie du Mali (EDM)
 - Niger: Société Nigérienne d'Électricité (NIGELEEC)
 - Senegal: Société nationale d'Électricité du Sénégal (SENELEC)
- Independent power producers (IPPs) such as Contour Global operating in Togo), Azura-Edo IPP (Nigeria), Access Power (Mali), AMDA (Burkina Faso)
- Project affected persons whose land and assets may be affected by future projects covered in the various studies prepared under the Project

- Small business owners, including women led local businesses and around the project areas where the TA studies will be taking place who would be positively impacted by the provision of electricity of potential future energy works.
- Other potentially affected are those communities where future consultations and the feasibility studies will be taking place
- Small business and essential services dependent on energy access in all affected countries under the TA
 - Health posts
 - Schools
 - Local businesses
 - Local community and religious leaders and community meeting points (village chiefs and village development committees)

3.2. Other interested parties

Interested parties also include parties other than those directly affected, including in project countries:

- Regional institutions working to promote the development of electricity in the sub-region-
- Regional and municipal territorial administrations in countries concerned by the TA activities-
- National institutions or State Services at the central level having a role in the approval and implementation of the Project for the operationalization of the ECOWAS regional electricity market such as: L' Autorite de Regulation de Secteur de l'Electricite (Togo); L'Autorite de Regulation de Secteur de l'Energie (Niger)
- Ministries among the various countries pertaining to: Finance, Energy, Environment, gender/women/youth/social welfare, Employment and Skills Development, lands and land administration, local/community development
- Various state or parastatal organizations playing a role in the management of workers, social protection (health insurance, retirement) such as: Institut National d'Assurance Maladies (INAM) in (Togo), SUNU Assurance (Ghana), Syndicat National des Travailleurs du Niger, Syndicat des travailleurs de l'Energie (Burkina Faso), and others.
- Traditional chiefs and local customary chiefs of where studies will take place such as: Côte d'Ivoire and Ghana; Liberia, Burkina, Mali, Togo, Nigeria, Niger and Sierra Leone, Benin, Senegal.
- Local religious authorities
- NGOs whose area of interest is environmental and/or social (biodiversity conservation organizations, GBV NGOs, security/humanitarian NGOs, NGOs that assist refugees and migrants, NGOs assisting persons with disabilities, NGOs supporting youth and women led local businesses
- Media outlets (such as Office de Radio diffusion et Télévision du Bénin (ORTB); Radio diffusion Television du Burkina, Ghana Broadcasting Corporation and Daily Graphic newspaper; Radiodiffusion Television Ivoirienne and Soir Info newspaper).
- UN agencies and international organizations such as IUCN (International Union for the Conservation of Nature), UNHCR (UN High Commissioner for Refugees), UN Women, UNICEF (UN Children's Education Fund), UNEP (UN Environment Programme)

3.3. Disadvantaged / vulnerable individuals or groups

It is important to understand how future energy projects may disproportionately affect disadvantaged or vulnerable individuals or groups. Disadvantage can stem from race, gender, age, culture, citizenship status, health status, economic status, disability, sexual orientation and gender minorities, dependence on other individuals or resource dependent livelihoods, among others.

Therefore, the SEP provides clarity on which stakeholders should be consulted and considered in the development of mitigation measures and project benefits, to ensure project activities do not cause disproportionate impacts on vulnerable groups, and enable inclusive development opportunities, and inclusive decision-making in the project.

As TA activities will develop environmental and social studies (i.e., feasibility assessments, ESIA/ESMPs, RAPs and transmission line routing reports), these reports need to consider and consult with vulnerable groups or individuals who may be adversely impacted by future energy investments. This may include:

- Those without income, the landless and the very poor and children/youth living in these households who may be required to work as child labor to assist household income
- Persons with disabilities (including intellectual and/or physical, those with mobility challenges who may not be able to access consultation venues)
- Households headed by women
- Illiterate persons
- Local businesses headed by women, youth and elderly
- Households whose head of household is destitute or almost destitute and/or without income
- Linguistic, cultural, and religious minorities
- Those living in rural areas, including the elderly and women/young women who do not have access to basic services, including electricity, and information and communication technology
- Those leasing land for agricultural/pastoralism and other resource dependent livelihoods
- Internally displaced persons, refugees, those fleeing conflict (especially in Togo, Nigeria, Mali, Burkina, Nigeria)
- Registered and unregistered immigrants and migrant workers, including women, youth who may not be able to participate in the formal employment system
- Those practicing traditional livelihoods requiring access to seasonal lands such as transhumant pastoralists
- Sexual and gender minorities
- Persons involved in sex work in the proposed project area(s)

3.4. Summary of project stakeholder needs

Activity	List of information to be communicated	Target stakeholders	Key characteristics	Language Needs	Preferred notification means (email, letters, radio, phone, in person/meetings)	Responsibilities
Synchronization	Environmental and social management instruments (ESIA/ESMP, SEP, LMP) timing of the synchronization.	<p>Member electricity companies of the WAPP participating in the T/A activities</p> <p>The company hired by WAPP to carry out the synchronization activities</p>	Approximately 15 companies either as Power Producers, transporters and distributors of electricity	English French	Official written correspondence; Emails; Telephone Videoconférence Meetings	- PIU WAPP
		Regional institutions working to promote the development of electricity in the sub-region	Approximately 4 institutions Directorate of Energy (ECOWAS), ERERA, ECREEE & WAPP		Official written correspondence Email; Telephone Videoconférence	- PIU
Studies for the Transmission lines Ghana-Burkina-Mali (GBM). Preparation of pre-investment studies that includes (i) an updated line alignment, (ii) an updated ESIA/ESMP, environmental	Environnemental & Social risk management instruments (ESIA/ESMP, RAP)	<p>Ministries in charge of energy, environment, finance and gender, urban and Land Administration, gender, youth, Ministry of Internal Security agencies for countries experiencing conflict and violence.</p> <p>Other funders: African Development Bank, Agence Française de Développement (AFD)</p> <p>National Electricity companies</p>	Institutions and agencies at the central level having a role in the approval and implementation of a futureProject	English French	Official written correspondence Emails Telephone Videoconférence Meetings	PIU Consultant firms

<p>impact statement, RAP, (iii) an updated feasibility study, (iv) and bidding documentation. Note that these studies are in the process of being prepared and jointly funded by AFD, AFDB and WB.</p> <p><u>These studies are underway but will be updated to be in line with th ESF.</u></p>	<p>Potential environmental and social risks, such as physical and economic displacement, negative impacts on biodiversity, labor influx, OHS, tc. e</p>	<p>Consumer groups</p> <p>Local community (community elders , religious leaders, women business groups, youth groups and small businisses, Farmers), Vulnerable groups NGOs such as Alliance Nationale de Consommateurs et de l'Environment of Togo Media Affected Communities / persons/ businesses</p>	<p>Exist or work in communities providing service and support</p>	<p>English, French and local languages e.g. EWE in Ghana, Moore in B/Faso, Hausa in Niger and Nigeria)</p>	<p>Meetings Radio and television, Workshops</p>	<p>PIU Consultant firms PIU</p>
<p>Preparatory studies for priority hydro-solar generation investment projects in Liberia (ESIAs/ESMPs, RPF, RAP, labor influx and work camp management plans</p> <p>Above studies for potential future investment, St. Paul River 2 HP.</p> <p>E&S instrumetns for solar PV in</p>	<p>Project objectives Potential environmental and social risks, such as physical and/oreconomic displacement, negative impacts on biodiversity, labor influx management, dam safety, E&S legacy of previous implementation of RAPs in 2017, biodiversity management</p>	<p>Ministries of Finance, Energy, Environment, Agriculture , Health and Social Welfare, Ministry of Land, Ministry of Gender and Development, Ministry of Labor</p> <p>Liberia Electrcity Company</p>	<p>Overall responsibility for the development of electricity</p>	<p>English</p>	<p>Official written correspondence Emails Telephone Videoconference meetings</p>	<p>PIU Consultant firms</p>

<p>under Sub-Component 1A and Mount Coffee HPP extension in Liberia under Component 2 of RESPITE</p>						
<p><i>Median interconnection – preparation of studies</i> (Nigeria, Benin, Togo, Ghana, Côte d’Ivoire) in</p> <p>Studies include (i) a line route and ESIA/ESMP, RAPs, (ii) a feasibility study, and (iii) bidding documentation. These studies are currently under implementation and the WB is the only donor involved.</p>	<p>Project objectives</p> <p>Potential environmental and social risks, such as physical and/or economic displacement, negative impacts on biodiversity, labor influx management,</p>	<p>TCN (Nigeria), CEB (Togo-Benin), GRIDCo (Ghana), and CI-ENERGIES (Cote d’Ivoire)</p>	<p>Overall responsibility for the development of electricity</p>	<p>English French</p>	<p>Official written correspondence Emails Telephone Videoconference meetings</p>	<p>PIU</p>
<p>TA supporting WAPP countries’ commercial energy transactions and capacity building of governance</p>	<p>power purchase agreements transmission service agreement</p>	<p>National Electricity companies participating in the T/A activities</p>	<p>Power producers involved in both production and transmission</p>	<p>English French</p>	<p>Official written correspondence Emails Telephone Videoconference</p>	<p>PIU</p>

4. Stakeholder Engagement Program

4.1. Purpose and timing of stakeholder engagement program

The purpose of the stakeholder engagement program include:

- Establish a constructive dialogue between the Project Implementation Unit, the WAPP General Secretariat, National Electricity Companies, Member State Governments, NGOs, technical and financial partners, local organizations and associations, and representatives of local populations etc.
- Engage stakeholders in the information disclosure and consultation process in an appropriate and effective manner throughout the Project cycle, consistent with the principles of public participation, non-discrimination and transparency
- Ensure that relevant stakeholders, including groups marginalized by gender, poverty, educational background, and other elements of social marginality, have equitable access to information and the opportunity to voice their opinions and concerns, and that these are effectively taken into account in Project decisions
- Monitor and evaluate the quality of any engagement process undertaken by third parties on behalf of the Project

Adequate stakeholder consultations will require effective timing and advanced planning. To ensure information is readily accessible to affected stakeholders, and adequate representation and participation of the different groups in the process, the WAPP under the RESPITE project will adopt different methods and techniques based on an assessment of stakeholder needs and at different stages of the project as noted below.

4.2. Proposed strategy for information disclosure

The stakeholder engagement strategy for information disclosure will follow the standard project management cycle, which are: (i) Preparation of the TORs for the studies ; (ii) research/development of studies; (iii) Monitoring Phase; and (iv) Completion, validation and final disclosure of the instruments Phase. The strategy for information disclosure is presented in Table 2 below.

Table 1: Proposed strategy for information disclosure

Project stage	Information to be disclosed	Methods proposed	Timetable: Locations/ dates	Target stakeholders	Percentage to reach	Responsibilities
Preparation and design	Project Appraisal Document (PAD), ESF instruments for WAPP (SEP, ESCP)	Official websites Letters Emails WhatsApp Press releases on WAPP websites	Countries of the project Liberia, Ghana Burkina, Mali, Togo, etc. Throughout project implementation	UTILITIES/ countries: Transmission Company of Nigeria (TCN)- Nigeria Communaute Electrique du Benin (CEB) - Togo/Benin GRIDCo - Ghana VRA - Ghana Côte d'Ivoire (CIE) - Côte d'Ivoire CI-ENERGIES- Côte d'Ivoire, etc ministries, agencies and departments, research organisations, NGOs, CSOs, Development partners Local communities	100%	PIU/WAPP
	ESMF, SEP, ESIA/RAP/ GRM	Official websites Regional and District level Publications Workshop Meetings Local disclosure	Countries of the project Liberia, Ghana Burkina, Mali, Togo, etc. Throughout project implementation	UTILITIES/ countries: TCN- Nigeria CEB - Togo/Benin GRIDCo - Ghana VRA - Ghana CIE - Côte d'Ivoire CI-ENERGIES- Côte d'Ivoire, etc ministries, agencies and departments, research organisations, NGOs, CSOs, Development partners Local communities	100%	PIU

Implementation Phase of the TA studies	ESMP, ESIA, RAPS, other ESF instruments required, Labor Management Procedure, Occupational Health and Safety Plan Emergency preparedness and response Project Monitoring and E&S compliance report	Official websites Regional and District level Publications Workshop Meetings Local disclosure	Countries of the project Liberia, Ghana Burkina, Mali, Togo, etc. Throughout project implementation	UTILITIES/ countries: TCN- Nigeria CEB - Togo/Benin GRIDCo - Ghana Volta River Authority (VRA) - Ghana CIE - Côte d'Ivoire CI-ENERGIES- Côte d'Ivoire, etc ministries, agencies and departments, research organisations, NGOs, CSOs, Development partners Local communities	100%	PIU
Completion Phase	Completed reports of the study and final disclosure	Official websites Regional and District level Publications Workshop Meetings	Countries of the project Liberia, Ghana Burkina, Mali, Togo, etc. Throughout project implementation	UTILITIES/ countries: TCN- Nigeria CEB - Togo/Benin GRIDCo - Ghana VRA - Ghana CIE - Côte d'Ivoire CI-ENERGIES- Côte d'Ivoire, etc ministries, agencies and departments, research organisations, NGOs, CSOs, Development partners Local communities	100%	PIU

4.3 Proposed strategy for consultation (see Annex 1 for Consultation Tools and Methods)

Project stage	Topic of consultation	Methods used	Timetable: Locations/ dates	Target stakeholders	Responsibilities
Preparation and design of the sub-projects	<ul style="list-style-type: none"> Project design Project benefits & risks Institutional arrangements Identification of implementing partners Project financing Other donor interest in the project Project risks and impacts How to	<ul style="list-style-type: none"> Public meetings, focus groups Interviews Formal meetings Video conference Letters & memos 	Countries of the project Liberia, Ghana Burkina, Mali, Togo, etc. Throughout project preparation	NGOs, CSOs, Development partners Local communities	PIU/WAPP
Development of E & S documents (ESIA, LMP & SEP, RAP, other relevant ESF instruments)	<ul style="list-style-type: none"> Project benefits E&S impacts and risks Stakeholder consultation requirements Gender Vulnerable groups GM Procedures including SEA/SH reporting procedures Potential land requirements for project activities 	<ul style="list-style-type: none"> Key Informant Interviews Focus group discussions Meetings with women groups facilitated by a female facilitator Meetings with the affected households 	In the relevant subproject areas	<ul style="list-style-type: none"> Government technical departments and Implementing Partners Local communities NGOs active in the community Vulnerable groups including women and girls	PIU and Consultants
Implementation Phase	Sensitization of stakeholders including project beneficiaries about the E & S instruments	<ul style="list-style-type: none"> Meetings Workshops Community/local radios & TV Women only meetings in communities 	Countries of the project Liberia, Ghana Burkina, Mali, Togo, etc. Throughout implementation of the studies	NGOs, CSOs, Development partners Local communities Vulnerable groups including women	PIU

	WAPP utilities 's participation in in the E&S measures implementation,	Workshop Meeting	Countries of the project Liberia, Ghana Burkina, Mali, Togo, etc. Throughout project preparation	UTILITIES/ countries: TCN- Nigeria CEB - Togo/Benin GRIDCo - Ghana VRA - Ghana CIE - Côte d'Ivoire CI-ENERGIES- Côte d'Ivoire, etc ministries, agencies and departments, research organisations, NGOs, CSOs,	PIU
Operational phase	Communities' participation in the E&S measures during operational phase	Public meetings, focus groups	Countries of the project Liberia, Ghana Burkina, Mali, Togo, etc.	NGOs, CSOs, Development partners Local communities	PIU
	WAPP utilities 's participation in in the E&S measures during operational phase	Workshop Meeting	Countries of the project Liberia, Ghana Burkina, Mali, Togo, etc. Throughout project preparation	UTILITIES/ countries: TCN- Nigeria CEB - Togo/Benin GRIDCo - Ghana VRA - Ghana CIE - Côte d'Ivoire CI-ENERGIES- Côte d'Ivoire, etc ministries, agencies and departments, research organisations, NGOs, CSOs, Development partners Local communities	PIU

4.4 Proposed strategy to incorporate the view of vulnerable groups

The principle of inclusiveness, transparency, participation, and accessibility will guide the stakeholder engagement plan of the WAPP, particularly with respect to vulnerable individuals and groups. In cases where vulnerable status may lead to individuals or communities being reluctant to speak openly in large meetings or in cases where there are mobility and/or other disabilities which may prevent individuals from participating in person, the WAPP will hold separate small group discussions with them at an easily accessible venue. This will include hiring interpretation if required, large lettering on materials, providing verbal presentations for those who are illiterate, providing transportation assistance to those who may not have access to transportation or have other limitations, knowing when women are unable to attend meetings due to household or work obligations and organizing meetings around those times, among others. This way, the project will reach out to groups who, under normal circumstances, may be insufficiently represented at general community gatherings to ensure their voices and concerns are heard and considered throughout the project lifecycle and to make sure their considerations are included in project design for the technical assistance activities.

Some strategies to be adopted to reach out to these groups include:

- Identify leaders of vulnerable and marginalized groups, where they exist to reach-out to these groups
- Through the existing vulnerable people associations, maintain a database of marginalized groups such as various associations of persons with disabilities, refugees, migrants, women-led businesses, etc.
- Leverage existing projects which include vulnerable populations who overlap with this project to use their systems to identify and engage them
- Ensure the social baselines in studies adequately capture the constraints on the time of various vulnerable groups, such as women who may not be available during certain times of the day, knowing when religious days/times are observed, knowing which languages communities speak and having interpreters or facilitators who speak that language, ensuring women led facilitators to meet with women to discuss sensitive issues such as GBV or risks related to the project, etc.
- Engage community leaders, religious leaders, CSOs and NGOs working with vulnerable groups
- Organize face-to-face focus group discussions with affected communities

4.5 Timelines

The timelines for project phases and key decisions are presented in the table below

Table 2: The timelines for project

Project phases	Timelines	Key decisions	Deadlines for comments
Preparation of TA instruments, Feasibility and Transmission Routing Studies, ESIA/ESMPs, RAPs	Throughout project preparation	Review of content by stakeholders at regular interval throughout the preparatory process and implementation	1 month after receipt of each draft document

Implementation phase: ESMP, Labor Management Procedures, Occupational Health and Safety Plan Emergency preparedness and response Project Monitoring and ESF monitoring report	Throughout project implementation	Approval of the Project level ESMP (including security assessment/plans, OHS, waste management plan, traffic safety, , Emergency preparedness and responseplan, LMP, Project Monitoring and ESF monitoring and reporting	15 days after all the stakeholders received the document
--	--------------------------------------	--	--

4.6 Review of Comments

Comments will be gathered both orally and in writing during the ESIA/RAP/ESMP validation meetings. The comments will be reviewed by the E&S experts from the PIU and other stakeholders. The documents review will be transmitted to all the stakeholders to ensure them how their comments were considered.

4.7 Future Phases of Project

People will be kept informed as the project develops, including reporting on project environmental and social performance and implementation of the stakeholder engagement plan and grievance mechanism. WAPP will report at least annually to stakeholders, but often will report more frequently during particularly active periods, such during ESIA/RAP/ESMP validation meetings, or other meetings. WAPP will report quarterly during implementation to the World Bank and the other stakeholders. The grievance mechanism will be accessible to affected parties and project workers throughout the entire duration of the project, and during a period of at least six months following closure.

5. Resources and Responsibilities for implementing stakeholder engagement activities

5.1. Resources

The environmental specialist, social specialist, GBV specialist and E&S consultant in the WAPP will oversee implementing the SEP. There is currently one in-house environmental specialist as full-time staff under the project and a consultant social specialist. The WAPP will be hiring a full-time social specialist and GBV specialist. The social specialist will have overall responsibility to manage the grievance mechanism and ensure that key milestones in the SEP are adhered to. Stakeholders who have comments or questions about the project or the consultation process could contact the Director of Department of Planning, Investment Programming and Environment Safeguards (D/PIPES) of WAPP : Contact : +229 21 33 41 97.

In addition, WAPP shall put in place a **toll-free number in each of participating countries to facilitate access to the GM, as well as a specific email to communicate with the PIU will be created within 1 month of Effective Date** (in addition the general email which currently exists info@WAPP.org)

5.2. Management functions and responsibilities

Stakeholders' engagement activities will be incorporated into the project's management system throughout the PIU of the WAPP. The environmental expert and social expert of the WAPP will be responsible for carrying out each of the stakeholder engagement activities.

The management of the WAPP will be involved in the stakeholder engagement plan implementation by providing all the technical information necessary to prepare all the environmental and social studies (ESIA/RAP, ESMP, GM). The management will also give all the resources for the implementation of environmental and social reports. The process will be documented, tracked and managed by producing periodical reports as per the ESCP.

6. Grievance Mechanism

The Grievance Mechanism describes the process that affected stakeholders and interested parties affected by WAPP's project activities can raise their grievances and concerns to the project management's attention and ensure how they will be considered and addressed in an impartial, effective, efficient and in a transparent process. The Grievance Mechanism will be further developed in the coming months and will be submitted to the World Bank for review and clearance and disclosed on the WAPP website. It will be implemented within 90 days of Project Effective Date.

Sexual Exploitation and Abuse/Sexual Harassment (SEA/SH)-GM:

As this SEP was prepared under emergency procedures, **the GM process to address complaints related to sexual exploitation and abuse/sexual harassment (SEA/SH) will be developed during implementation within 90 days of Project Effective Date.** This mechanism will ensure a timely, confidential, anonymous, effective reporting and recording system, with mapping of gender-based violence services that include at minimum, medical and psycho-social support services. This mechanism will include appropriate measures for reporting, documenting, and handling these allegations in a safe, confidential, and ethical manner through complaint mechanisms.

The mandate of an SEA/SH-sensitive complaint management mechanism is to: (1) allow for multiple entry points confirmed as safe and accessible by women during consultations; (2) allow for linkages between the survivor and GBV service providers, including a linkage to the national legal system (only with informed consent), (3) allow for a dedicated team to determine the likelihood of an allegation being related to the project using confidential and survivor-centered procedures. Specific procedures for SEA/SH complaints will be developed by an expert consultant and appended to the project's SEA/SH complaint management mechanism document. These procedures will place particular emphasis on the guiding principles of confidentiality and survivor safety in line with a survivor-centered approach to responding appropriately to allegations.

In addition, in sensitizing communities and workers, the link between the grievance mechanism and the project's standards of conduct must be reinforced. All workers will need to understand the links between the grievance mechanism and the code of conduct, their roles, responsibilities and prohibited behaviors (such as SEA/SH) will be detailed in the code of conduct with sanctions for misconduct.

This will be completed within three months of Project Effective and subsequently the SEP will be updated.

6.1. Grievance Mechanism (GM) Bodies (to be revised/updated during implementation including incorporation of SEA/SH-GM process)

The grievance mechanism for managing complaints in all the countries covered by the WAPP technical assistance activities has three levels of accessing grievances outside the judicial level: a local or community level, a communal, municipal or prefectural level and a national level.

- **Local level:** Consultants preparing instruments will provide an opportunity to collect complaints in person and will provide a local number local community members and indirect stakeholders to lodge complaints/ask questions (including via text/WhatsApp). Local communities can also lodge complaints with the Village Development Committee (VDC) who will contact consultants. All stakeholders will also be able to reach the WAPP directly via email, toll free number or SMS/What's App. Questions that can be addressed by consultants, will be recorded in the grievance registry and answered. However, complaints which are more complex will be referred to the national level.
- **The national level:** a Grievance Resolution Committee (GRC) , which will include the Director of the Project Management Unit or the Steering Committee as chairman, the environmental or social specialist, one female representative and one youth representative selected from the potential beneficiary communities. The social specialist will be responsible for recording complaints and recording minutes of resolution.
- **Regional Project level at WAPP PIU:** complaints that cannot be resolved at the national level will be forwarded to the PIU where a grievance resolution committee will be established to consider such cases. National grievance committees will also forward quarterly reports about their activities to the PIU, which will be included in the quarterly report of the Unit to the World Bank.
- **Judicial level:** GM also include recourse to the judiciary should complaints prefer remedy or resolution via their judicial system. Stakeholder meetings will ensure that it is communicated that stakeholders have this option and will not be prevented from accessing the legal system and bringing the matter before the appropriate judicial authority if they are dissatisfied with resolution outcomes in the WAPP GM, in accordance with the laws of the Country. However, costs associated with accessing the judiciary by complainants will be borne by complainants themselves. As such, the WAPP will communicate to stakeholders that it aims to be as accessible as possible and will encourage stakeholders to communicate with the WAPP in the aim of finding amicable, efficient and accessible resolution of grievances.

6.2. Grievance Mechanism Steps (for non-SEA/SH related complaints)

The WAPP project GM process will consist of nine (9) steps. These begin with the registration of the complaint and registered in a registry (see Annex 4) and end with the archiving of the resolution file upon confirmation from the claimant and recording it in the registry that the grievance has been satisfactorily addressed.

In the implementation phase of the project, the Grievance Mechanism will be structured around the ten (10) steps:

Step 1: Receiving and recording complaints

The channels for receiving complaints will be diversified and adapted to the socio-cultural context of project implementation. Complaints will be made :

- Verbally by telephone (fixed or mobile)
- By toll-free number
- In writing: email, SMS, letter, etc.
- ECOWAS website
- WhatsApp

Verbal complaints must be transcribed into writing before the process continues to ensure traceability (by the secretariat). All complaints, whether verbal or written, are immediately recorded in a register log (see Annex 4).

The addresses and contacts of the Grievance Committee members will be notified to potential complainants in all WAPP countries of intervention during outreach activities. The complainant will receive an acknowledgement of receipt within 48 hours of filing the complaint. The channels of transmission of complaints are the telephone, referral by an intermediary (NGO, consumer protection association, trade unions), and submission by the complainant. A desk will be available at ECOWAS and in all countries where the project is active.

Step 2: Review of complaints

Complaint handling bodies will screen for sensitive and non-sensitive complaints based on the specific criteria outlined in the SEP. A review procedure adapted to each type of grievance will be adopted. Non-sensitive complaints will be handled by either the local, national or regional level that has been established depending on the complexity of the complaint. The outcome of the processing of a grievance is sent directly to the complainant. The time required to analyze a complaint cannot exceed ten (10) working days after acknowledgement of receipt for non-sensitive complaints and 15 working days for sensitive ones.

Step 3: Investigation on the merits of the complaint

At this stage, information and evidence will be gathered to conclude whether the grievance is valid and to select solutions to address the complainant's concerns. Specific expertise may be sought if not available within the GM bodies. A maximum of ten (10) working days after classification and preliminary analysis is retained for this step for all complaints requiring further investigation for resolution. The complainants concerned shall be informed of the additional time limits in writing by the chairperson of the national or regional body depending on who is reviewing the grievance.

Step 4: Response Proposals

Based on the documented results of the investigation, a written response is sent to the complainant. This response will highlight the validity or otherwise of the grievance. If valid, the complaint management body will notify the complainant in writing (email, letter, emails, SMS) of the conclusions of their investigations, the solutions adopted, the means of implementing the corrective measures, the implementation schedule and the budget. The proposed response is made within five (5) working days after the investigations. Similarly, when the complaint is unfounded, a written and reasoned notification will be sent to the complainant in the same format.

Step 5: Review of responses in case of non-resolution in the first instance.

If the complainant is dissatisfied, he or she may challenge the action taken. The complainant may then request a review of the resolutions by the complaint management body. The period allowed for this is a maximum of fifteen (15) working days from the date of receipt of the notification of the resolutions by the complainant. In such circumstances, the management body shall have ten (10) working days to review its decision and propose additional measures if necessary. The revised measures shall be notified to the complainant in writing.

Step 6: Implementation of Corrective Action

The implementation of the measures retained by the complaint management committee cannot take place without prior agreement of both parties, especially the complainant, to avoid any form of dissatisfaction and abuse. The procedure for implementing the corrective action(s) will be initiated five (05) working days after the complainant acknowledges receipt of the letter notifying him/her of the selected solutions and in return for the complainant's agreement recorded in a consent form. The Complaints Management Body will put in place all the necessary means to implement the agreed resolutions and will play its part to ensure that the agreed schedule is respected. A report signed by

the Chairman of the Complaints Management Committee and the complainant will sanction the end of the implementation of the solutions.

Step 7: Judicial Option

If all attempts at amicable resolution fail to meet with the complainant's approval, the complainant may resort to judicial processing. Every effort should be made to facilitate the amicable resolution of complaints (with the exception of SEA/SH complaints) through the mechanism established for this purpose, but complainants are free to initiate the judicial process if they wish. Thus, complainants must be informed of their freedom to seek legal recourse and the implications of going to court. Any legal fees or costs associated with the court action will be borne by the complainant.

Step 8: Closure or termination of the complaint

The procedure will be closed by the Complaints Authority if the mediation is satisfactory to the parties, in this case the complainant, and the agreement is proven by a Minutes signed by both parties. The file will be closed after five (05) working days from the date of implementation of the response certified for the instances by the regional body. The termination will then be documented by the different authorities according to the level(s) of processing involved.

Step 9: Reporting

All complaints received under the Project GM will be recorded in a processing log, within ten (10) business days of the implementation date of the resolution for the regional jurisdiction. This will allow the entire complaint management process to be documented and lessons learned through a simple, customized database designed for this purpose. The database will also report on the most frequently submitted issues and the geographical areas with the most complaints, the resolutions applied, suggestions or best practices.

Step 10: Archiving

The project will establish a physical and electronic filing system for complaints (see Annex 4). Archiving will be done within five (5) working days of the end of the reporting. All supporting documentation of the meetings that were necessary to reach a resolution will be included in the complaint file. The filing system will provide access to information on i) complaints received ii) solutions found and iii) unresolved complaints requiring further action.

6.3. Operationalization of the Grievance Mechanism

The WAPP GM will be made operational through human and material resources of the PIU/WAPP to render the GM operational. The social specialist and environmental specialist will be responsible for overseeing the implementation of the GM, and as GM Operators. The WAPP PIU will ensure the regional Grievance Committee is provided with: (i) training materials, a complaints register; (ii) a monthly fee to cover the committee's operating costs. At the same time, assessment and capacity building sessions for consultants and the WAPP will be organized before the start of activities and will continue throughout the implementation of the project. At least one-two trainings session each year. The WAPP will also disseminate information via local radio and television stations where the TA activities are which can serve as information channels about the existence of the GM, project activities, the members/access points who make up the GM at all levels, its mode of operation, and the channels of recourse available to them.

In terms of the timeframe for handling complaints, the Committee will take a maximum of 10 days (for non-sensitive complaints) to respond to complaints brought to its attention. After this period, a committee is obliged to transfer the file to the next higher structure. Any complaint brought to the attention of the National Committee must, under normal circumstances, be dealt with within 21 days, in case a thorough examination or investigation is not necessary (non-sensitive complaints). For gender-sensitive complaints of a serious nature, the time frame may exceed 21 days.

6.4. Grievance Mechanism Implementation Budget

Table 3: Estimated Grievance Mechanism budget

Activities	Unit costs in CFA	Total in CFA	USD
Establishment of bodies and appointment of Regional GM Committee members	No cost	No cost	
Equipment and materials (grievance registries, and hotline) and toll-free number), publications materials, and media (tv, radio, etc.)	Fixed price	1,584,726	\$2,500.00
Operating expenses (organization and holding of meetings of the GRC)	Fixed price	2,000,000	\$3,070.00
SEA/SH-GM process * <i>TBD pending completion of GBV mapping/GM preparation activities during implementation</i>			
Total (incomplete pending other activities)	2,500,000	3,528,285	\$5,570.00

6.5. GM monitoring reporting

6.5.1. Reporting to stakeholder groups

All program activities will be documented by the PIU, and consolidated reports will be made available to stakeholders and relevant authorities. The PIU's Social expert with the support of the environment expert will have primary responsibility for coordination of the management and monitoring of the implementation of the SEP. To this end, the E & S team will consult with all stakeholders to ensure the proper implementation of this SEP to achieve all the expected results. In addition to drafting the minutes of meetings and workshops, these experts will ensure the sharing and dissemination of these minutes and summary reports on the processing of complaints to the various stakeholders. In addition, they are also required to ensure the dissemination and communication of the results and impacts of the SEP according to a communication plan developed at the start of the project. Monthly summaries and internal reports on public grievances, investigations, and related incidents, as well as the status of implementation of associated corrective/preventive actions, will be compiled by the two responsible specialists and forwarded to project senior management.

Information on public engagement activities undertaken by the Project during the year will be conveyed to the stakeholders in two possible ways:

- i) Publication of a standalone annual report on project's interaction with the stakeholders and meetings with stakeholders to discuss the report in community meetings and workshops; and
- ii) Publication of the reports on the project website, social media, TV, newspapers, PIU office etc.

Finally, the quarterly activity reports, on the stakeholder engagement will be shared with other stakeholders, including the World Bank and two weeks prior to implementation support missions. In addition, the GM registry will also be shared with the Bank every quarter and for missions.

7. MONITORING AND REPORTING

7.1. Involvement of stakeholders in monitoring activities

The WAPP PIU will have oversight over the SEP implementation. The environmental expert and social experts of the WAPP will monitor the Stakeholder Engagement Plan (SEP).

Every month data for monitoring of the SEP activities, will be collected through self-reporting, following a schedule, and using standardized forms and procedures and sent to social expert at the PIU for the attention of the GRC. This information will be collected through monitoring visits by assigned staff from implementing ministries and utilities. Regular consultations will be held with women associations and girls to establish and then to help monitor the effectiveness of the GM procedures, including those specifically designed to address SEA/SH risks, and whether the GM is in fact accessible, safe, and adequate to address the needs and risks of these stakeholders. These consultations should not seek out or discuss personal experiences of violence or abuse of individual survivors but ask for overall feedback from women and girls.

In addition to the monitoring responsibilities by the PIU and the respective implementing ministries and utilities, independent third parties like NGO, firms will also be engaged periodically to monitor progress and performance of the SEP implementation. The criteria for selection of these third parties will be clear and based on their experiences.

7.2. Reporting back to stakeholder groups

The SEP will be periodically revised and updated as necessary during project implementation to ensure that the information presented herein is consistent and is the most recent, and that the identified methods of engagement remain appropriate and effective in relation to the project context and specific phases of the development. Any major changes to the project related activities and to its schedule will be duly reflected in the SEP. Monthly summaries and internal reports on grievances, enquiries, and related incidents, together with the status of implementation of associated corrective/preventative actions will be collated by responsible staff and referred to the senior management of the project. The monthly summaries will provide a mechanism for assessing both the number and the nature of complaints and requests for information, along with the Project's ability to address those in a timely and effective manner. Information on public engagement activities undertaken by the Project during the year may be conveyed to the stakeholders in two possible ways:

- Publication of a standalone annual report on project's interaction with the stakeholders.
- A number of Key Performance Indicators (KPIs) will also be monitored by the project on a regular basis

Further details will be outlined in the updated SEP, to be prepared within 30 days of project Effectiveness.

Monitoring Indicators

The following indicators will be used to monitor and evaluate the effectiveness of the mobilization activities:

- Number of stakeholders mobilized by category;
- Number of meetings of different types (public consultations, workshops, meetings with

leaders or association representatives) held with each stakeholder category and the number of participants; and

- Number of suggestions and recommendations received by the PMU through various feedback mechanisms;
- Number of publications covering the project in the media;
- Number of complaints and grievances received and addressed.

7. Monitoring and Reporting

7.3. Involvement of stakeholders in monitoring activities

Some projects include a role for third parties in monitoring the project or impacts associated with the project. Describe any plans to involve project stakeholders (including affected communities) or third-party monitors in the monitoring of project impacts and mitigation programs. The criteria for selection of third parties should be clear. For further information, see the World Bank's Good Practice Note on Third-Party Monitoring.

7.4. Reporting back to stakeholder groups

Describe how, when, and where the results of stakeholder engagement activities will be reported back to both affected stakeholders and broader stakeholder groups. It is advised that these reports rely on the same sources of communication that were used earlier to notify stakeholders. Stakeholders should always be reminded of the availability of the grievance mechanism.

Table 4: Estimated budget for the implementation of the SEP

Activity	Responsibility	Date of Commencement	Cost in FCFA	Cost in USD
Disclosure and dissemination of the SEP	PIU/ WAPP	After approval of the SEP by the WAPP and WB	1 000 000	2 000
Development and implementation of the communication plan (Holding of communication sessions with governmental officials and representatives of socio-professional associations, local communities etc.)	PIU/WAPP	Before the start of the work and throughout the duration of the work	1 000 000	2 000
Radio & TV programs	PIU	After approval of SEP and throughout the studies	7 500 000	15 000
Management of complaints not related to SEA/SH and VAC - Sensitization and training of management committees and office supplies	PIU/WAPP	After establishment of committees and throughout the studies	2 500 000	5,000
SEA/SH Training and awareness; Case management and support for psycho-social victims	PIU/WAPP	After updating the SEP and throughout implementation of the studies	3 000 000	6 000
Publications (Brochures, flyers, posters, documents and non-technical summary reports,	PIU	Throughout project implementation	5000 000	10 000
Transportation, Accommodation (to facilitate access to vulnerable groups/persons living in remote areas)	PIU/WAPP	During implementation of project activities	2000 000	4 000
Setting up a platform (interactive website, Facebook pages, WhatsApp)	PIU/WAPP	Before the start of the work and throughout the duration of the work	7 500 000	15 000
Monitoring and Evaluation	PIU/WAPP	Annually (based on overall project reporting)	Included in the project budget	
External evaluation of the SEP			2 500 000	5 000
GM			3,528,285	5570
Total			35 525 285 000	69 570

--	--	--

ANNEX 1: Consultation Tools and Methods

Several consultation tools and methods are used depending on the context. The recommended consultation tools and methods are presented in the table below

Table 5: Consultation tools and methods

Tools / Methods of consultation	Description
Public information and consultation meetings	<p>The public information meeting is one of the most widely used tools for informing and consulting the public in the context of a project such as the one considered here. Such a meeting is advertised in advance in the press, on local posters, on the Web, on the radio, and also through administrative channels.</p> <p>In a specific context such as the case of COVID-19, public gatherings are to be avoided (taking into account national restrictions), including public hearings, workshops and community meetings. If small meetings are allowed, consultations should be conducted in small group sessions, such as focus group meetings, respecting barrier measures (such as wearing masks) and physical distancing.</p>
Open Days	<p>This is a very useful method for obtaining the opinions of a group of people on specific issues posed by the Project, and on which the Project wishes to obtain reviews from government officials and/or other stakeholders. In the Covid-19 context, public gatherings are to be avoided (taking into account national restrictions), including public hearings, workshops, and community meetings. If small meetings are allowed, consultations should be conducted in small group sessions, such as focus group meetings, with due regard for safeguards (such as masking) and physical distancing.</p>
Forums and workshops	<p>Holding multi-stakeholder forums and workshops is a tool for sharing information about the project, building consensus, and fostering commitment among the various actors involved. Thematic workshops can be organized around a specific topic where relevant stakeholders at the local and national levels are involved. In the COVID-19 context, online communication tools will be used more to design virtual and remote workshops.</p>
Face-to-face interviews	<p>This approach targets in particular local authorities, local elected officials, opinion leaders, etc. This method is an excellent way to involve these actors. In the COVID-19 context, respecting barrier measures and physical distancing</p>
Focus group discussions	<p>Focus group discussions involve bringing together a small, relatively homogeneous group of people and inviting them to discuss a specific topic. In practice, this might mean discussing an issue such as land compensation to a specific group. It may also involve presenting and discussing the ways in which local businesses can access the Project's contracts, or discussing a specific issue with government officials, civil society representatives, or representatives of religious or charitable organizations.</p>

Covid-19 considerations	Given the COVID-19 context, where warranted, online communication tools will be used to design virtual and remote workshops. If small meetings are allowed, barrier measures, sanitizers, and physical distance will be in place.
Press releases	Mass media (newspapers, radio, television, websites, social networks) provide opportunities for widespread dissemination of information through press releases; project coverage; launch campaigns; interviews with project management; organized site visits; etc.

ANNEX 2: Stakeholder consultation Template

Date of the Consultation:		
Location of consultation:		
Subject of the consultation		
Stakeholders consulted	Organization	Name and function
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	
	6.	
	7.	
	8.	
	9.	
	10.	
Discussion points -	<ul style="list-style-type: none"> • • • • • • 	
Recommendations		
Women/men present (numbers) and total participants		

ANNEX 3: Template-Complaints Form

Date: _____ **Prepared by:** _____

Last name and first name(s): _____

Place of residence (and City/Town): _____

Location where the complaint is being lodged: _____

Contact information: _____

Preferred method of contact: (phone/WhatsApp/email/other):

Reason for the complaint: -

Detailed description of the concern/question/grievance presented by the complainant

Prepared by: _____

Date: _____

ANNEX 4: Grievance Monitoring and Tracking Log (for non-SEA/SH Complaints)

Case no.	Date Claim Received	Name of Person Receiving Complaint	Where/how the complaint was received	Name & contact details of complainant (if known)	Type of Claim Add content of the claim (include all grievances, suggestions, inquiries) *please note if the complaint was related to the project. If not, note it here and refer complainant to PIU for further processing	Was Receipt of Complaint Acknowledged to the Complainant? (Y/N – if yes, include date, method of communication & by whom)	Expected Decision Date	Decision Outcome (include names of participants and date of decision)	Was Decision communicated to complainant? Y/N If yes, state when, by whom and via what method of communication	Was the complainant satisfied with the decision? Y/N State the decision. If no, explain why and if known, will pursue appeals procedure	Any follow up action (and by whom, by what date)?

